
À la recherche de la classe écologique. Analyse de la conflictualité sociale des agriculteurs wallons

Auteur : Hiernaux, Noé

Promoteur(s) : Frère, Bruno

Faculté : Faculté des Sciences Sociales

Diplôme : Master en sociologie, à finalité approfondie

Année académique : 2023-2024

URI/URL : <http://hdl.handle.net/2268.2/20961>

Avertissement à l'attention des usagers :

Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative"(BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.

Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.



À la recherche de la classe écologique

*Analyse de la conflictualité sociale des agriculteurs
wallons*

2023 – 2024

Noé Hiernaux

NOM : HIERNAUX

Prénom : Noé

Matricule : S193185

Filière d'études : Master en sociologie, à finalité approfondie

Mémoire de fin d'études

« À LA RECHERCHE DE LA CLASSE ÉCOLOGIQUE »

ANALYSE DE LA CONFLICTUALITÉ SOCIALE DES AGRICULTEURS WALLONS

Promoteur : Bruno Frère

Lecteur : Manuel Cervera-Marzal

Lectrice : Marilyne El Khoury

Le métayer réfléchissait : « C'est drôle tout de même comme sont les choses. Si un homme a un peu de terre, cette terre est à lui, elle fait partie de lui, elle est pareille à lui. S'il a juste assez de terre pour pouvoir s'y promener, pour pouvoir s'en occuper et être triste quand ça ne rend pas, et se réjouir quand la pluie se met à tomber dessus, cette terre c'est lui-même et dans un sens il en est grandi parce qu'il en est le propriétaire. Même s'il ne réussit pas, sa terre lui donne de l'importance. C'est comme ça. »

Et le métayer allait plus loin. « Mais qu'un homme possède des terres qu'il ne voit pas, ou qu'il n'a pas le temps de passer à travers ses doigts, ou qu'il ne peut pas aller s'y promener... alors, c'est la propriété qui devient l'homme. Il ne peut pas faire ce qu'il veut, il ne peut pas penser ce qu'il veut. C'est la propriété qu'est l'homme, elle est plus forte que lui. Et il est petit au lieu d'être grand. Il n'y a que sa propriété qui est grande... et il en est le serviteur. C'est comme ça aussi. »

Le conducteur mâchait la tarte estampillée et jetait la croûte. « Les temps ont changés, vous devriez le savoir. C'est pas en pensant à des idées pareilles que vous donnerez à manger à vos gosses. Touchez vos trois dollars par jour et nourrissez vos gosses. Vous avez pas de raison de vous préoccuper des gosses des autres, occupez-vous des vôtres. Vous vous attirerez des ennuis si vous tenez ce genre de discours, et vous ne gagnerez jamais trois dollars par jour. »

John Steinbeck, *Les Raisins de la colère* (1939)

Remerciements

Je pense en premier lieu aux agriculteurs et agricultrices qui ont participé à cette enquête. Vous avez répondu à mes questions avec patience et bienveillance, vous avez éclairé mes tâtonnements et m'avez ouvert les portes d'un monde qui m'était méconnu. Vous faites un métier formidable. Je vous remercie chaleureusement.

Je tiens également à remercier les permanents syndicaux de la FUGEA, de la FJA et de la FWA, qui ont accepté de se soumettre au jeu périlleux de l'interview, alors qu'il s'agissait précisément d'aborder les sujets sensibles. Merci pour votre confiance et votre bonne foi. Merci également à l'ASBL Terre-en-Vue pour avoir pris le temps de m'expliquer ses missions.

Je remercie le professeur Bruno Frère* non seulement pour ses précieux conseils en tant que promoteur de ce mémoire, mais aussi pour son enseignement durant toute ma formation à l'Université de Liège. Vous n'êtes pas indifférent dans la place qu'occupe la sociologie dans ma vie actuellement, et je pense que ce constat vaut pour de nombreuses personnes du master.

Merci à mes lecteur et lectrice, Manuel Cervera-Marzal** et Marilynne El Khoury***, pour l'exemple enthousiasmant que vous donnez d'une sociologie pugnace et engagée.

Merci à mes amis et aux discussions de café que nous avons pu avoir, conseils habiles, complexe matérialisme, marxisme décomplexé, que j'ai bien des fois eus en tête lorsque je me retrouvais devant la page blanche.

Merci à Charlotte, qui supporte depuis longtemps déjà mes obsessions et mes lubies.

Merci à ma famille qui m'a soutenu tout au long de mes études.

Merci à Michel, qui m'a appris bien des choses mais surtout le goût de la curiosité et de l'exploration, ce goût qui te faisait sauter par-dessus les montagnes à califourchon...

* Maître de recherches FNRS, professeur à l'Université de Liège

** Chercheur qualifié FNRS, directeur du laboratoire Pragmapolis

*** Doctorante à l'Université de Liège

Table des matières

Introduction. Lutte des classes ou front de modernité ?.....	p.8
Chapitre I. Classe sociale : sac de pommes de terre ou germes de révolte ?.....	p.13
Chapitre II. Méthodologie.....	p.18
Chapitre III. Éléments de contextualisation. Enjeux de l’agriculture wallonne et condition du travail agricole.....	p.23
III.1 Aperçu démographique.....	p.23
III.2 L’agriculture et le marché.....	p.24
III.3 Raisons et effets de la PAC.....	p.27
III.4 L’accès à la terre.....	p.30
III.5 Le syndicalisme agricole en Belgique francophone.....	p. 33
Chapitre IV. Conscience corporatiste.....	p.36
IV.1 La difficile identité de classe des agriculteurs.....	p.36
IV.2 Ce qu’un agriculteur n’est pas.....	p.37
IV.2.1 Une identité de travailleur manuel.....	p.37
IV.2.2 Capital d’autochtonie.....	p.38
IV.2.3 Ethos d’entrepreneur.....	p.40
IV.3 Le corporatisme alimente la conscience corporatiste.....	p.43
IV.4 Ethos de l’agriculteur familial.....	p.46
IV.4.1 Le domaine de l’exploitant.....	p.46
IV.4.2 La résistance à la réification.....	p.49
IV.4.3 Le sentiment d’obligation.....	p.52
IV.5 Conclusion intermédiaire.....	p.53
Chapitre V. Conscience agonistique.....	p.55
V.1 Ouvrir le champ de bataille.....	p.55
V.2 La conflictualité vécue : les instances de contrôle et la politique locale.....	p.57
V.3 Une conscience triangulaire.....	p.61
V.4 Ressources stratégiques des agriculteurs : conservatisme victimaire et sentiment de légitimité.....	p.64
V.5 Rétrospective historique sur les événements de l’hiver 2024.....	p.69
V.6 La double conscience (écologique) de la gauche paysanne.....	p.77

V.7 Conclusion intermédiaire.....	p.80
Chapitre VI. Conscience de totalité.....	p.83
VI.1 Les agriculteurs face au mouvement historique.....	p. 83
VI.2 Questions de genre, vecteurs d’action politique.....	p. 84
VI.2.1 Inégalités de genre dans la division du travail et l’accès à la représentation politique.....	p.84
VI.2.2 Toutes graines de changement.....	p. 87
VI.3 Comment les luttes foncières convoquent l’Histoire.....	p. 90
VI.4 Pourquoi les agriculteurs ne constituent pas une classe sociale « parfaite » : entre consensualisme et confusionnisme.....	p.93
VI.5 Ébauche pour une conceptualisation de la classe écologique.....	p.96
Conclusion.....	p.99
Annexe I. Tableau récapitulatif des personnes rencontrées.....	p.103
Annexe II. Grille d’entretien.....	p.104
Annexe II. Grille de codage.....	p.107
Annexe IV. Dossier de presse.....	p.111
Bibliographie.....	p.115
A. Travaux.....	p.115
B. Sources.....	p.119

INTRODUCTION. LUTTE DES CLASSES OU FRONT DE MODERNITÉ ?

La parution du « Mémo sur la nouvelle classe écologique » (2022), bref manifeste cosigné par Bruno Latour et Nikolaj Schultz, peut paraître anecdotique. Nous pensons au contraire qu'elle est symptomatique d'une transformation dans un certain champ des sciences sociales. Après avoir méthodiquement jeté le discrédit sur les « méta-actants » – État, capitalisme, nature, etc. –, Bruno Latour se met à parler de conscience de classe et se préoccupe d'organiser le mouvement social. En effet, au moment où les bouleversements écologiques se sont imposées comme un enjeu incontournable, les thèses latouriennes ont su pourvoir la sociologie d'un discours spécifique à leur propos (Tanuro, 2021). Alors que, dans le premier temps de sa carrière, Latour ne s'adressait qu'au domaine étroit de la sociologie des sciences, ses théories l'ont rapidement excédé (Frère & Laville, 2022, p. 133) et se sont inscrites dans le *zeitgeist*. D'après la dernière recension en date du *Times Higher Education*, Bruno Latour arrive en dixième position des auteurs les plus cités en sciences sociales, « juste devant Sigmund Freud, 16 places devant Walter Benjamin et 26 places devant Karl Marx » (Malm, 2023, p. 43).

Cependant, depuis un certain temps, le « latourisme » comme matrice théorique de l'écologie politique semble dépassé par ses critiques. On lui reproche tantôt de ne pas prendre en compte les (dés)équilibres macroéconomiques (Fressoz, 2023), de laisser la porte ouverte au capitalisme vert (Tanuro, *op. cit.*), de reposer sur de malheureuses confusions conceptuelles (Malm, *op. cit.*, pp. 45 – 46), de n'être capable de décrire qu'un monde plat, réticulaire, où la domination ne trouve pas sa place (Frère & Laville, *op. cit.*, p. 156). C'est que l'urgence politique appelle des réponses efficaces. Bruno Latour lui-même s'en inquiète à la fin de sa vie, ce qui nous rappelle à son ultime ouvrage, dont les accents marxistes cherchent à inspirer une classe « consciente et fière d'elle-même ». La classe écologique ne vise donc pas à se substituer à la classe sociale mais à cerner les groupes constitués par une conflictualité d'un genre nouveau, celle de l'Anthropocène-Capitalocène.

Si la classe écologique est matériellement floue, elle est susceptible de se préciser dans les consciences et dans les actes. S'agit-il d'une très polysémique « conscience écologique » ? Auquel cas, rendons-nous dans les ZAD, aux Soulèvements de la Terre, et nous aurons une classe écologique ; mais nous n'aurons pas appris grand-chose. Et dans une telle perspective, que faire des préoccupations écologiques qui prennent l'aspect du « Local-moins » (Latour, 2017, p. 74), c'est-à-dire de louanges passéistes de « l'ordre éternel des champs », qui épousent les formes du repli sur un « local » forcément réactionnaire, parce que situé dans un « avant » forcément fantasmé ?

De plus, il ne peut y avoir de conflictualité sans ennemi, de saccage sans saccageur. Dès lors que l'on reconnaît la finitude des ressources de notre environnement, s'ouvre le champ de bataille. Le mérite de la notion de « lutte des classes » était de désigner au centre de l'Histoire une conflictualité motrice, structurée autour de la propriété des moyens de production. Avec l'écologie politique, ce sont les

conditions mêmes de l'habitabilité de la Terre qui deviennent le point de démarcation. Cependant, on réalise la difficulté qu'il y a à objectiver une telle notion : quand considère-t-on qu'une activité est plus nocive pour la collectivité qu'elle ne lui profite ? à partir de quel taux d'émission de gaz à effets de serre, à partir de combien de vivants meurtris ? Le réchauffement climatique est susceptible de nuire au capitaliste français comme au paysan ougandais, mais pas dans la même mesure ; c'est cette mesure-là qui échappe aux instruments. Nous avons donc voulu faire se rencontrer deux traditions, l'une avec l'analyse marxiste classique en terme de classes sociales, et l'autre avec l'idée latourienne de classe écologique. Cette dernière peut-elle être utile dans l'évolution de la pensée sociologique ?

Mais encore faut-il s'entendre sur la nature de l'articulation si l'on ne veut pas qu'elle se résume à la juxtaposition de deux courants de pensée dont, au-delà de l'aspect commun de la résistance à l'exploitation, on est en mesure de se demander si elles s'adressent à la même réalité (Latour, 2017, pp. 66 – 67). En effet, ils répondent tous deux à des transformations différentes. L'un raconte l'accouchement de la société capitaliste-industrielle, l'autre son dépassement, par les facteurs géo-sociaux, vers un ailleurs incertain. En outre, entre l'écologie d'inspiration latourienne et la lutte des classes, il y a de nombreuses divergences, ce qui peut rendre douteux leur fusion au sein d'un même projet de recherche. En fait de critique, on semble s'adresser des arguments complémentaires.

D'un côté, l'exploitation capitaliste est subsumée par un processus plus large de mutation que Bruno Latour nomme « le front de modernité » (*id.*, p. 40) et que Pierre Charbonnier (2022, p. 96) détaille comme une triple entreprise d'objectivation des savoirs (idéal scientifique), de construction d'une conscience historique (téléologie du Progrès) et d'expansion économique-territoriale (impérialisme colonial). Il y a donc, dans notre expérience de la dévastation, *quelque chose* de plus que l'exploitation capitaliste que la critique marxiste ne parvient pas à saisir, puisqu'elle reste dans l'idéologie de la nature et dans une vision instrumentale du vivant. La contradiction fondamentale de la Modernité se trouve moins dans la lutte de deux groupes antagonistes que dans la destruction de tous les liens (sociaux, culturels, biologiques) par un marché qui s'est autonomisé (Delruelle, 2020, p. 7). De l'autre côté, la critique marxiste permet d'expliquer les processus sociaux qui fabriquent l'exploitation (*id.*) là où le discours écolo-latourien peine à désigner des adversaires autrement que par le truchement d'une (trop) vaste conceptualisation (le « Global », le « Terrestre » ; le « désencastrement du marché hors du Terrestre » est moins opérationnel que le vol de la plus-value par le capitaliste) ou d'une individualisation peu éloquente (telle ou telle multinationale).

Cependant, en partant du principe que l'exploitation de l'environnement et des humains est l'expression des mêmes forces historiques - que l'opposition même entre environnement et humains devient caduque (par définition, l'environnement est ce qui *environne* les humains, donc ce qui n'est pas eux, or les humains sont partie intégrante de leur environnement et vice-versa ; Mascaro Querido, 2013, p. 17) -, une critique originale, écosocialiste (Löwy & Sinaï, 2019), s'est bâtie sur la conjonction de ces deux

approches. Une telle perspective a le mérite de dissiper les malentendus sur l'opposition entre le marxisme et l'écologie politique. En effet, à y regarder de plus près, l'anthropologie marxienne réfute précisément la dichotomie entre l'humain et le naturel. Ce n'est que la valeur d'échange, construite sur l'exploitation, qui est l'expression de l'arrachement de l'homme à son environnement, et non la valeur d'usage. Enfin, l'économie marxiste est essentiellement un anti-productivisme dans la mesure où elle s'oppose à l'accumulation illimitée des biens et, plus techniquement, pointe les effets biologiquement destructeurs de la marchandisation de l'agriculture dès le premier tome du Capital (Löwy, 2017, pp. 11 – 15). Cette perspective est celle qui guidera ce travail :

« Marx and Engels' discussion on ecological issues is incomplete and dated, but despite these shortcomings, it does have real relevance and methodological significance today. In other words, 21st-century ecosocialists cannot satisfy themselves with a 19th-century Marxian ecological heritage, and need a critical distance towards some of its limitations. But on the other hand, an ecology able to confront the contemporary challenges cannot exist without the Marxist critique of political economy and its remarkable analysis of the destructive logic inherent to the unlimited accumulation of capital. » (id., p. 19)

Nous pouvons discerner ci-dessus trois niveaux de compréhension : une philosophie politique, une analyse sociale et une empirie. Si le marxisme est en effet doté d'une philosophie politique (le communisme), d'une théorie sociale (la lutte des classes) et d'une empirie (les gens qui composent ces classes, ce qu'ils ont, ce qu'ils font), l'écosocialisme reste quant à lui au stade de la philosophie politique, de la déclaration d'intention. C'est pourtant les deux autres niveaux qui nous intéressent. C'est en cela que l'idée de classe écologique est prometteuse : elle fait un premier pas vers la théorie sociale.

Or pour penser conjointement le travail et la terre, il nous est apparu que les travailleurs de la terre représentaient un terrain de choix. C'est pourquoi nous sommes allé à la rencontre des agriculteurs¹ wallons, une population intéressante à de nombreux égards. Pour reprendre une expression de Bruno Latour, nos interlocuteurs sont aux premières lignes des conflits géopolitiques, c'est-à-dire qu'ils font, depuis près de dix ans selon eux, l'expérience concrète du changement climatique. Tandis qu'un petit nombre parvient à en tirer profit, ils sont aux prises d'une concurrence capitaliste féroce qui laisse les lèvres sèches à plus d'un. En Europe, à quelques exceptions près (pensons aux Paysans travailleurs en France), le monde agricole s'est tenu éloigné des grandes luttes sociales des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles. Quand les auteurs marxistes s'y sont intéressés, c'était pour souligner à quel point il était à rebours des forces de l'Histoire (Lukács, 1960, p. 85). Pourtant, le monde agricole est riche en conflits internes et entre périodiquement en rébellion. Les contestations qui ont secoué l'Europe de janvier à avril 2024,

¹ Dans ce mémoire, nous utilisons les termes « agriculture » et « agriculteur » dans le sens de « Ministère de l'Agriculture ». Lorsqu'il sera utile de distinguer les activités d'élevage et de culture, nous parlerons spécifiquement d'« éleveurs » et de « cultivateurs ».

c'est-à-dire au cœur de la rédaction de ce mémoire, ont rappelé à quel point les agriculteurs pouvaient être une force sociale vivace et coordonnée à l'échelle du continent. Enfin, dans le vaste projet de réinvention écologique de nos moyens de subsistance, parce que c'est elle qui nourrit, parce qu'elle nous connecte à toutes les choses qui rendent nos pays habitables, l'agriculture joue un rôle primordial ; et cette réinvention ne peut se faire sans ceux qui font effectivement l'agriculture, qui en ont l'habitude et les savoirs.

Ainsi ce mémoire combine-t-il deux niveaux de lecture. La notion de « classe écologique » n'étant pas développée plus avant par la littérature, il serait aventureux de fonder sur elle notre analyse ; elle apparaîtra moins à titre d'*explicanda* que d'*explicandum*. **C'est pourquoi, dans un premier temps, il s'agira de comprendre comment les agriculteurs wallons s'édifient ou non en classe pour soi. Pour cela, nous mobiliserons les outils de la sociologie marxiste. Quelles circonstances élèvent le degré de leur conscience de classe ? Que nous apprend leur conception de la conflictualité sociale de leur rôle dans la lutte politique ? C'est à partir de cette discussion que nous chercherons à saisir si quelque chose comme la classe écologique commence à se tisser en-deçà des engagements normatifs des agriculteurs. Une telle notion permet-elle de décrire efficacement autre chose que les convictions de quelques zadistes et militants revendiqués ? Permet-elle de véritables gains d'intelligibilité par rapport à la notion de classe sociale ?**

Dans les pages qui vont suivre, le lecteur peut donc s'attendre à voir confrontés des auteurs marxistes (Georg Lukács, Michaël Löwy, Kohei Saito) et Bruno Latour. Ces derniers constituent la structure faitière de notre présentation, mais leur propos ne s'adresse pas précisément aux sujets de notre enquête (les agriculteurs). Par conséquent, en première analyse, nous avons également convoqué des auteurs issus de la sociologie rurale, de formation structuraliste, qui travaillent pour la plupart en collaboration avec l'INRAE (Gilles Laferté, Nicolas Renahy, etc.). Pour les pages qui traitent des inégalités de genre dans l'agriculture, terrain d'investigation encore peu exploré, nous nous sommes surtout aidés des articles fondateurs en France (Alice Barthez, Marie-Rose Lagrave, etc.) et de récents travaux d'étudiantes en Belgique.

Après avoir expliqué, au chapitre I, l'usage réservé dans ce mémoire à la catégorie de conscience de classe, nous exposerons notre méthodologie, fondée sur vingt entretiens directifs. Dans le chapitre III, nous verrons à quelles conditions les agriculteurs peuvent être considérés comme une classe en soi, c'est-à-dire quel est le substrat objectif de leur conscience de classe. Nous fournirons également une contextualisation sur l'agriculture wallonne et la condition du travail agricole, cadrage nécessaire pour apprécier plus fluidement le propos à suivre. Nous avons voulu traiter le lecteur avec autant d'égards que le rédacteur lui-même, aussi avons-nous témoigné de toutes les informations qui nous ont été nécessaires pour se repérer dans un domaine d'activité que nous ne connaissions pas. Ensuite viennent trois chapitres d'analyse du matériau à proprement parler au cours desquels, en sus, nous resterons

vigilants à traiter aussi l'attitude des syndicats. Ces trois chapitres sont encadrés de brèves sections d'introduction et de conclusion qui doivent faciliter la lecture et permettre au lecteur de se retrouver dans la discussion théorique. Enfin, nous présenterons nos conclusions quant au statut possible de la notion de « classe écologique » dans la recherche en sociologie et au rôle de la pensée marxiste dans la construction d'une écologie politique.

Avant de conclure cette introduction, nous préciserons que s'il est évident qu'une certaine conception du changement social a, dans le chef de l'auteur, orienté le choix de la problématique, de telles sensibilités n'ont pas dû trahir notre enquête de terrain. Nous espérons que notre propos en donnera des gages suffisants. Nous n'estimons pas moins que c'est une intention qui est loin d'amenuiser la sociologie que de la vouloir au contact étroit des mouvements sociaux. Ainsi, ce mémoire doit servir de base à la rédaction d'une brochure plus brève à destination de nos interlocuteurs *a minima*, *a maxima* des syndicats agricoles. Le lecteur ne sera donc pas surpris de voir des lignes qui s'écartent du débat entre Marx et Latour *stricto sensu* pour s'intéresser plus avant à l'actualité des questions agricoles en Wallonie. En effet,

« Il est évident qu'on peut agir sans théorie. Mais la théorie permet d'agir intelligemment, de répartir ses forces, d'avancer dans la brume. [...] La pratique confirme parfois les intuitions théoriques et, d'autres fois, elle les dément. En cas d'erreur ou d'échec, il convient de rectifier la théorie. Cet aller-retour incessant relève du bricolage. [...] Cette dialectique de la pensée et de l'action s'apparente au rapport qui unit un vélo et sa dynamo dans la nuit noire. Pour que la dynamo s'allume, il faut commencer à pédaler. Mais pour pédaler dans le droit chemin, il faut que la dynamo éclaire la route. Les deux entités sont indissociables, et aucune n'a la priorité sur l'autre. » (Cervera-Marzal, 2016, p. 82)

CHAPITRE I. CLASSE SOCIALE : SAC DE POMMES DE TERRE OU GERMES DE RÉVOLTE ?

« Chaque famille de paysans se suffit, à peu de choses près, à elle-même, produit elle-même directement la plus grande partie de ce qu'elle consomme et gagne de la sorte ses moyens d'existence dans l'échange avec la nature plutôt que dans le commerce avec la société. La parcelle, le paysan et sa famille ; à côté, un autre paysan et une autre famille. Une soixantaine de villages forment un département. C'est ainsi que la grande masse de la nation française est constituée par la simple addition de grandeurs équivalentes, à peu près comme des pommes de terre forment un sac de pommes de terre. Dans la mesure où des familles vivent par millions dans des conditions économiques d'existence qui séparent leur mode de vie, leurs intérêts et leur instruction de ceux des autres classes, et les dressent contre celles-ci, elles constituent une classe. Pour autant qu'il n'y a qu'un rapport de local entre les petits paysans, que l'identité de leurs intérêts ne crée ni une communauté, ni lien national, ni aucune organisation politique, ils ne constituent pas une classe » (Marx, 1994 [1852], pp. 299 – 300).

Dans ce passage célèbre du *18 Brumaire...*, ce sont les paysans qui offrent à Karl Marx l'opportunité de distinguer pour la première fois classe en soi et classe pour soi, distinction capitale à la fois pour la pensée marxiste et pour la sociologie. Ni ouvriers ni bourgeois, les paysans d'alors forcent le révolutionnaire en quête d'une définition des classes sociales à complexifier son modèle. Au fil de ses œuvres, Marx en dénombre de deux à douze. Tout l'intérêt de la pensée marxiste est de ne pas se contenter d'une description des différents groupes sociaux qui composent la société industrielle, mais plutôt de les déterminer par le rôle qu'ils occupent dans la lutte des classes. En la matière, l'extrait présenté ci-dessus fait tomber le couperet : quoiqu'exploités par le négociant et le propriétaire terrien, les paysans, faute de conscience de leurs intérêts communs et d'organisation pour les représenter, sont les abusés absents de la grande dynamique de la lutte des classes.

Évidemment, en Wallonie aujourd'hui, l'agriculture n'a rien à voir avec celle dont était contemporain Karl Marx au mitan du XIXème siècle. La diminution vertigineuse du nombre d'agriculteurs, l'intervention des machines et des engrais chimiques, l'intégration dans une économie de marché mondialisée sont autant de facteurs qui ont contribué à un bouleversement profond des rapports de production. Le monde rural ne se limite plus au monde paysan. D'ailleurs, à rebours du constat que le philosophe faisait en son temps, ce dernier est parvenu à une forme d'existence politique autonome au travers de nombreuses coopératives, syndicats, mutualités, dont certaines ont eu un impact durable sur l'État belge (pensons par exemple au *Boerenbond* flamand).

Dans un premier temps, nous devons nous accorder sur l'usage qui sera réservé à la notion de classe sociale au sens classique, matérialiste. Bien qu'il n'existe pas de définition univoque de cette notion en sciences sociales, Louis Chauvel (2001, pp. 317 - 318) apporte quelques éclaircissements. Dans la tradition wébérienne, la classe sociale est un groupe homogène de par des probabilités communes du devenir (*Lebenschancen*), parce que les individus qui la composent partagent un certain mode de vie, subsistent par le même genre d'activités, et donc ont à disposition des ressources similaires qualitativement et quantitativement. Une telle définition la rapproche ainsi de la *strate sociale*, c'est-à-dire une couche qui se définit par sa position hiérarchique vis-à-vis d'autres couches, susceptible d'être divisée en une multitude de sous-ensembles (Dubet, 2003, p.73). D'un autre côté, l'approche marxienne entretient une vision plus dynamique des classes sociales, avec un aspect objectif et subjectif. D'une part, elles sont déterminées par leur position spécifique dans le système économique vis-à-vis de la propriété des moyens de production, de la légitimité des qualifications et de la maîtrise organisationnelle des processus de production (Wright, 1979, 1985, cité dans Chauvel, *op. cit.*) ; elles sont donc enfantées par un rapport de classe qui est nécessairement conflictuel. D'autre part, elles ne se rendent observables que par des actes de classe, qui ne sont eux-mêmes possibles sans une compréhension du groupe de son identité particulière et de ses intérêts politiques ; il s'agit de la classe pour soi.

Dans son acception marxiste, parce qu'elle est conceptuellement prise dans des rapports de force dynamiques, la *conscience de classe* – conscience de ses intérêts et des capacités collectives à s'organiser pour les défendre, et qu'il est légitime de penser en déclin, ou plutôt que cette conscience n'entretient plus un rapport aussi direct qu'autrefois avec les strates sociales (Dubet, *op. cit.*, p. 78) – ne se résume pas à une *culture de classe*, homogénéité de pratiques produite par une commune position dans les rapports de domination. La conscience de classe n'est pas non plus un degré de *politisation*, entendue comme l'appréhension intellectuelle de certains enjeux, la traduction de celle-ci en mouvement social et la mobilisation de ce dernier pour exiger une transformation du pouvoir institué (Neveu, 2019, p. 11). Si la politisation est nécessaire à la conscience de classe, cette dernière ne s'y résume pas, parce qu'elle ne peut pas se comprendre au fi de la classe en soi. Autrement dit, un étudiant en sociologie pourra être très politisé quant à la question agraire (se renseigner à son sujet, intégrer un syndicat agricole, manifester devant la Commission Européenne) sans pour autant que ses actes soient l'expression d'une conscience de classe.

De même, comme nous l'avons vu, une identité de position dans les structures économiques et sociales – et moins encore écologiques – ne suffit-elle pas à faire un acteur de classe autonome. Dès lors, la question de ce que sont politiquement, actuellement, les agriculteurs en Wallonie reste entière. Ce qu'ils sont politiquement, non pas la « force » qu'ils représentent ou l'influence dont ils jouissent dans l'appareil politique belge, mais leur sentiment d'unité, leurs ennemis et leurs alliés, les contraintes auxquelles ils font face, les désirs partagés de changement social, les instruments qu'ils mettent en place ; en d'autres termes les motifs et les délimitations de leur conscience de classe. Comme le résume

Thomas Bolmain (2014, p. 16), la conscience de classe est quelque chose qui, à partir des conditions matérielles d'existence, « unifie des événements disparates et sans lien apparent, tant dans l'objectivité de l'expérience que dans la conscience » et qui entend transformer ces conditions d'existence. « C'est un phénomène dynamique qui [...] doit toujours s'incarner dans des hommes et un contexte réels » (*id.*). C'est cette chose que ce mémoire veut comprendre et, surtout, comprendre son potentiel fécond.

Pour aller sur le terrain, il faut cependant préciser les contours de cette conscience de classe. Dans une étude de 1970, en s'inspirant des œuvres de Lénine, Lukács et Touraine, Michael Löwy (p. 230) opère une distinction en trois niveaux que j'utiliserai dans ce mémoire. À la nuance qu'il ne s'agit plus ici d'ouvriers d'industrie mais d'exploitants agricoles :

- 1) la *conscience d'identité de classe*, qui signifie que la personne se considère comme faisant partie du groupe des agriculteurs, qu'il reconnaît avoir un mode de vie suffisamment proche de tel autre exploitant², qu'il conçoit faire face aux mêmes problèmes et aux mêmes enjeux que lui. C'est en quelque sorte le premier degré de la conscience de classe, qui permet l'émergence des niveaux exposés ci-dessous. Puisque cette catégorie renvoie surtout à des identités de pratiques professionnelles, et qu'il est incertain que la profession ait un lien direct avec la « culture de classe » (Dubet, *op. cit.*, p. 78), nous lui préférons le terme de *conscience corporatiste*.
- 2) la *conscience syndicale*, qui traduit la conscience de problèmes et d'enjeux partagés en termes d'une conflictualité entre les agriculteurs et d'autres partis (les firmes agro-alimentaires, l'industrie chimique, la concurrence internationale, la politique européenne, etc.) et qui reconnaît la pertinence de l'action collective – institutionnalisée (syndicats agricoles, coopératives, GASAP³, etc.) ou non (manifestations, blocages, etc.) – comme instrument de revendication dans ces rapports antagonistes. Précisons que l'appartenance à un syndicat ou à une coopérative ne peut suffire pour être un indicateur de la conscience syndicale dans la mesure où ces derniers peuvent être conçus comme de simples institutions d'aide mutuelle, sans que l'affiliation ne s'accompagne de revendications politiques. Pour éviter la confusion entre la « conscience syndicale » au sens de Löwy et la « conscience syndicale » qui exprimerait un attachement aux valeurs des organisations professionnelles wallonnes (dont nous verrons qu'elles peuvent être hostiles à l'idée de conscience de classe), nous emploierons le terme de *conscience agonistique*, ou de conflictualité.

² S'il peut sembler évident qu'un éleveur bovin conçoit qu'il a le même métier qu'un autre éleveur bovin, l'identité l'est moins lorsqu'il s'agit de comparer entre eux des exploitants de filières différentes – filières ou « orientation technico-économique » pour utiliser le jargon du Ministère de l'Agriculture, cf. *infra*.

³ Groupes d'Achats Solidaires de l'Agriculture Paysanne, équivalent belge des AMAP françaises.

- 3) la *conscience radicale-idéologique*, qui intègre la conflictualité susmentionnée dans un discours politique plus large susceptible d'expliquer tout ou partie de l'ordre du monde. L'action collective n'est plus seulement envisagée pour obtenir des résultats dans une lutte entre les agriculteurs et leurs adversaires économiques mais pour transformer la société dans son ensemble. Elle implique un certain degré d'opposition à l'ordre social actuel et une conception du groupe des agriculteurs comme des acteurs stratégiques de ce changement.

Notons que Michael Löwy utilisait l'expression « radicale-idéologique » dans un contexte particulier, celui des ouvriers métallurgistes des grandes villes du Brésil au début des années 70 ; le terme est empreint de conceptions marxistes-léninistes qui circulaient en effet parmi les syndicalistes qu'il a interrogés. La pertinence d'un tel vocabulaire saute moins aux yeux lorsqu'on s'adresse aux agriculteurs wallons en 2024. Son usage risque de laisser planer des impressions biaisées quant à l'engagement de ces agriculteurs, aussi utiliserons-nous dans cette enquête, en s'inspirant de Touraine (1966, *cité dans* Löwy, 2019, p. 230), le terme de *conscience de totalité*.

Nous pensons qu'une telle tripartition est particulièrement heuristique en cela qu'elle montre les configurations sociales qui permettent à l'acteur de se déplacer entre les différents niveaux. Néanmoins, la conscience de classe pose une question très embarrassante pour le sociologue, que Georg Lukács, « auteur de la subjectivité révolutionnaire », pose succinctement dans *Histoire et conscience de classe* (1960, p. 72). Une telle conscience « apparaît d'une part comme quelque chose qui, *subjectivement*, se justifie, se comprend et doit se comprendre à partir de la situation sociale et historique, donc comme quelque chose de 'juste', et, en même temps, elle apparaît comme quelque chose qui, *objectivement*, est passager par rapport à l'essence du développement social, ne se connaît et ne s'exprime pas adéquatement, donc comme une 'fausse conscience' ». La question est importante : jusqu'à quel point la conscience est-elle juste et jusqu'à quel point est-elle fausse ?

En effet, si l'ancrage marxiste de ce travail pose qu'*en dernière instance*, ce sont les conditions matérielles d'existence qui produisent les formes de subjectivité, cette dernière instance est suffisamment éloignée pour ne pas laisser place à des boucles de rétroaction entre conscience et structure. De plus, après cinq années d'études en sociologie, il serait quelque peu de mauvais goût de prétendre avoir pénétré « l'essence du développement social ». C'est un point qui porte à conséquences. Fidèle à notre formation méthodologique (Lejeune, 2019), nous sommes au fait que l'ambition de notre enquête ne nous permet pas de catégorisations abusives à partir des caractéristiques de nos enquêtés.

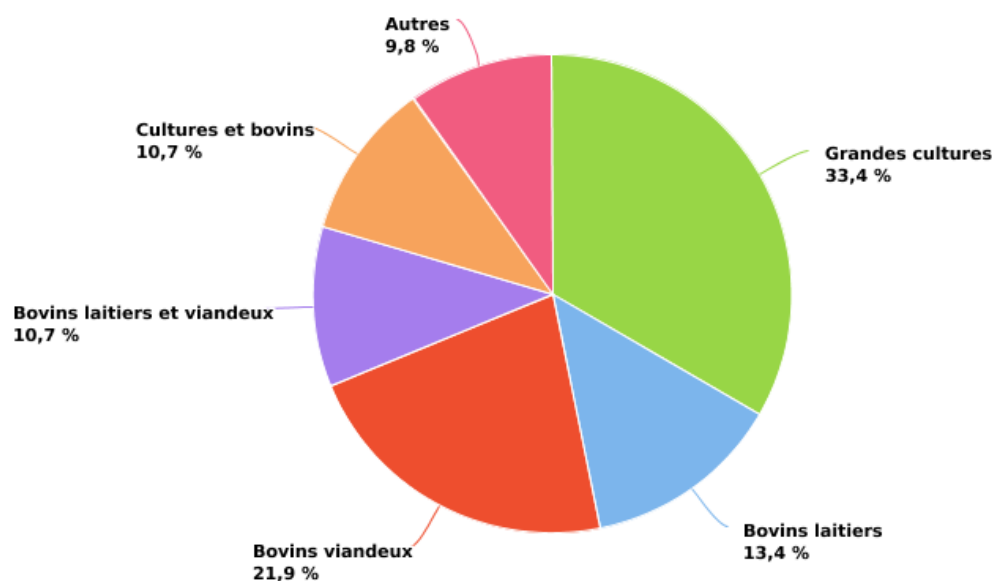
Bien que les chapitres IV, V et VI prennent l'apparence d'une progression crescendo (conscience corporatiste, conscience agonistique et conscience de totalité), il ne s'agit donc pas de distribuer des points en conscience de classe ou de dire que nos interlocuteurs sont enfermés dans une seule manière de penser. Au contraire, la plupart est capable de se situer stratégiquement sur différents registres. Ainsi,

plutôt que de classer les trois niveaux de conscience à partir de supposées « lois historiques » et de leur adéquation à celles-ci, le critère de hiérarchisation sera un critère pragmatique (plus au sens premier qu'au sens de « sociologie pragmatique ») : quelles transformations du régime capitaliste (et, dans notre cas, du modèle agricole capitaliste) ces niveaux permettent-ils ? Car le versant subjectif de la classe sociale peut être, bien plus qu'un sac de pommes de terre, des germes de révolte. Comme le rappelle Michael Löwy en parlant de Lukács, il « existe une interaction dialectique entre le sujet et l'objet dans le processus historique, mais dans le moment (*Augenblick*) de la crise, c'est cette composant [subjective] – sous forme de conscience et de praxis révolutionnaire – qui définit la direction des événements » (Löwy, 2006, p. 151).

CHAPITRE II. MÉTHODOLOGIE

Cette recherche se fonde sur des entretiens menés avec 20 agriculteurs wallons. Afin de réunir dans cet échantillon un panorama le plus complet possible de la diversité agricole, nous avons voulu respecter une proportionnalité par OTE (voir figure 2). Nous avons donc interrogé 7 exploitants en « grandes cultures », 4 en « bovins viandeux », 3 en « bovins laitiers », 2 en « bovins laitiers et viandeux » (bovins mixtes), 2 en « cultures et bovins » et 2 en « autres ». Les « autres » comprennent toutes les exploitations qui ne rentrent pas dans les OTE précédentes, c'est-à-dire l'élevage de volaille et l'élevage de porcs, la fructiculture, l'horticulture, le maraîchage... Pour cette catégorie, nous avons rencontré un fructiculteur et un maraîcher.

Fig. 1 : Répartition du nombre d'exploitations professionnelles wallonnes par orientation technico-économique en 2022



Source : Statbel (SPF Économie, DG Statistique)

Nous avons pseudonymisé le prénom et le patronyme de nos interlocuteurs. Si les noms de famille sont également indiqués, c'est que ces derniers nous semblent trop importants dans le milieu agricole (cf. section IV.1) pour les évincer lors de la rédaction de ce document. Parmi les 20 personnes que nous avons rencontrées, 19 sont exploitants-proprétaires. Seul Alexandre Kircher n'est encore que « aidant » dans l'exploitation de son oncle. Notre enquête n'a donc voulu s'adresser qu'à des agriculteurs actifs et propriétaires (ou plutôt, des agriculteurs non-retraités, puisque la définition de ce qu'est un « agriculteur actif » est sujet à débat à la fois au sein du monde agricole et dans la législation). Au sein de cette

population, nous avons rencontré une grande diversité d'âge. La proportion de femmes interrogées est légèrement supérieure à la proportion réelle de propriétaires-exploitantes (15%). Nous avons toujours privilégié la rencontre des enquêtés sur le lieu de leur exploitation ou à leur domicile, pour avoir une esquisse de leur cadre de vie matériel. Nous avons été reçus tantôt dans les pièces de vie, tantôt dans le bureau de l'exploitant, quand il y en a un, voire dans sa salle de réunions. Quelquefois, les discussions se sont assorties d'une visite de la ferme ou d'un coup de main tandis que notre interlocuteur vaquait à ses tâches.

Les entretiens ont été menés en deux temps : l'un à l'automne 2023, l'autre au printemps 2024. Pour le premier temps de l'enquête, après une brève présentation de leur exploitation et de leur parcours professionnel, les entretiens ont appelé l'interlocuteur à se positionner sur différents problèmes, ou enjeux, auxquels il est exposé dans l'exercice de ses activités agricoles. Ensuite, nous investiguons les pistes de stratégie individuelle ou de mobilisation collective – qu'elles soient souhaitées ou déjà là – qui permettraient de dépasser ces difficultés. Ces « problèmes » ne sont pas posés d'entrée de jeu dans les guides d'entretien mais doivent plutôt émerger de l'enquêté au cours de la discussion. Cependant, si de tels enjeux ne sont pas spontanément abordés, la recherche prévoit quatre thèmes de discussion issus de la littérature institutionnelle (SPW, Union Européenne, syndicats) :

- l'accès à la (location ou à la propriété de la) terre
- la viabilité de l'exploitation, c'est-à-dire le coût des consommations intermédiaires (aliments, engrais, phytosanitaires, machines, etc.) et les débouchés commerciaux
- l'attractivité de la profession pour les jeunes générations
- les conséquences du bouleversement écologique

Le guide d'entretien est fourni en Annexe II pour offrir au lecteur une idée plus précise de la démarche. Malgré son aspect assez directif, il va de soi qu'il s'agit d'une structure générale qui s'est adaptée au discours de chaque répondant ; parfois, certaines questions ne se sont simplement pas posées vu l'expérience de l'interlocuteur. Si la quatrième section (« conscience de totalité ») comporte peu de questions, si ce n'est à propos des conséquences du bouleversement écologique sur l'agriculture, c'est que cette partie cherche à comprendre l'interprétation historique, le récit organisateur que les agriculteurs font de ce qui est en train de leur arriver. D'une part, il est possible que de telles abstractions ne fassent pas sens pour les intéressés et, d'autre part, on peut difficilement prédire dans quelle direction ira cette interprétation. Pour analyser ces entretiens, nous avons eu recours à des grilles de codage (Annexe III) afin de synthétiser l'information relative aux différents aspects de la conscience de classe.

Le deuxième temps de la recherche a été caractérisé par un abandon progressif du guide d'entretien, marqué par une forme d'ingénuité de début d'enquête. Non seulement la première phase avait montré que certaines questions produisaient des réponses très redondantes et que le propos politique des agriculteurs était souvent plus riche que ce que le guide voulait encadrer, aussi avons-nous voulu nous

concentrer sur des questions qui restaient irrésolues dans nos conclusions. Nous nous sommes alors dirigé vers des guides d'entretien individualisés, plus souples, qui passaient moins de temps sur les questions d'opinions générales pour se concentrer sur les récits d'anecdotes. En outre, la récurrence de l'épisode protestataire de janvier – avril 2024 a résulté d'une certaine récurrence de ces événements dans les discussions. Comme ces entretiens répondent à une analyse préalable, ils ont la plupart du temps été traités sur le vif, et leur enseignement directement intégré dans ce document.

Conscient qu'il était illusoire d'éviter tout biais dans le mode de recrutement des répondants, nous avons diversifié ce dernier au possible. Ainsi avons-nous procédé par six méthodes : en demandant aux syndicats de nous renseigner un de leurs membres, en nous fiant à la publicité faite sur Internet ou dans les magasins que nous fréquentions, par l'entregent d'un agriculteur que nous avons déjà contacté, par l'entregent d'une connaissance personnelle, par prospection le long des routes (en l'occurrence, sur le chemin qui nous conduisait à l'une ou l'autre exploitation où nous devions mener un entretien). Enfin, intéressés par la coopérative Terre en Vue, nous avons contacté deux agriculteurs à partir de la liste que fournit cette organisation des exploitations qu'elle a subsidiées. Sans que cela prenne force contraignante, nous avons également voulu varier les pays, ce qui recoupe de toute manière la répartition par OTE. Nous avons ainsi mené au moins un entretien dans chaque région agricole de la Wallonie – à l'exception peut-être de la Gaume, qui nous excusera. Notre plus grande crainte était de ne rencontrer que des « petits producteurs » vendant dans les commerces locaux, ou usant d'une publicité calibrée pour le profil de l'enquêteur, à savoir un étudiant vivant en ville, animé de vagues sensibilités écologiques et ne disposant d'aucun contact direct dans le milieu agricole. Les méthodes de recrutement ont semblé éviter ce genre d'écueils, et les prospections, par exemple, ont permis d'entrer en relation avec des publics que nous préjugions difficiles d'accès – les « petits conventionnels » introuvables sur Internet et les grandes exploitations dédiées à l'industrie. La liste récapitulative des répondants, de leur secteur d'activité, de leur région et du moyen par lequel nous sommes entré en contact se trouve en annexe 1.

Cependant, nous ne pouvons pas occulter que de nombreuses personnes, approchées par coup de fil, ont décliné nos sollicitations d'entretien. Forcément, un tel public est ardu à définir, puisqu'il est resté inconnu. Nous pouvons tout de même noter que l'on nous a souvent parlé de travaux d'agrandissement, qui empiètent sur le loisir, du climat enfin propice, qui justifie que l'on se précipite au champ, de journées déjà trop longues, qui épuisent ; toutes sortes de raisons qui conduisent au refus. Au-delà des motifs singuliers, ce que trahissent ces non-réponses, c'est d'abord que les rendez-vous à heure fixe conviennent peut-être au sociologue, mais pas à l'agriculteur soumis au caprice de sa terre ; ensuite qu'accorder un entretien, cela demande du temps, or du temps, les exploitants n'en n'ont pas. C'est un fait que les personnes que nous avons rencontrées avaient assez de disponibilité mentale pour nous parler – ce qui exclut hypothétiquement le jeune qui galère, l'exploitant isolé, celui en grande détresse morale... En outre, les répondants témoignent de facultés inégales à se mettre en récit : recevoir un

étudiant (nous ne nous présentions pas toujours comme venant de l'Université, mais comme suivant un cursus en « sciences sociales »), cela suppose d'accepter de se soumettre à son regard (ce qui exclurait par exemple des exploitants plus âgés, moins dotés en capital culturel, social, etc.).

Mais l'inverse est vrai aussi. Bien que cela reste du domaine de l'implicite, il n'est pas compliqué de s'imaginer comment nos interlocuteurs ont perçu l'étudiant qui faisait irruption dans leur ferme : doté d'une méconnaissance technique totale du métier (et jouant de cette méconnaissance), posant des questions sur les syndicats, donc forcément un peu syndicaliste, posant des questions sur les écolos, donc forcément un peu écologiste... Il faut garder à l'esprit que le phénomène même de l'entretien place les deux parties en situation d'altérité mutuelle. Les agriculteurs en ont conscience. Les propos qu'ils ont délivré sont donc formatés par l'idée qu'ils se font de l'enquêteur et de ses intérêts. Néanmoins, il est apparu que cette altérité ne gênait pas les « gros » exploitants dans l'expression de leurs idées (la distinction entre gros et petits restant à ce stade très subjective et associant des données comme la taille de l'exploitation, les signes extérieurs de richesse, le niveau de formation, etc.) et que les « petits » se montraient d'abord plus réticents (« ... comme on dit entre nous »), mais que de telles inhibitions ne tenaient pas bien longtemps. D'ailleurs, cela se traduit par la durée des conversations, y compris hors enregistrement, généralement plus longues dans les petites fermes que dans les grandes.

Outre les 20 entretiens avec les agriculteurs, nous avons également réalisé quatre entretiens complémentaires avec les représentants des trois organisations professionnelles agricoles (OPA) de Wallonie (la FWA, la FJA et la FUGEA)⁴ et de la coopérative Terre en Vue. À l'inverse des agriculteurs, et avec l'accord des intéressés, nous avons conservé les noms réels de ces personnes. En effet, leurs positions dans l'organisation nous apparaissaient comme une donnée suffisamment intéressante pour ne pas être occultée, et des recherches minimales auraient de toute manière permis de les identifier aisément. Ces personnes occupent des fonctions de porte-parole qui les exposent sur les médias et les dotent ainsi d'une existence publique. En outre, une de ces personnes est également l'autrice de références utilisées dans ce mémoire.

Si l'idée initiale était de mobiliser les entretiens avec les syndicats comme source d'expertise, d'information « objective » sur le monde agricole, il est rapidement apparu qu'il était beaucoup plus fécond de les utiliser comme matériau d'analyse au même titre que les entretiens avec les agriculteurs. Les permanents syndicaux ont apporté un propos conflictuel riche, qui répond à des divergences que

⁴ Nous avons rencontré la FWA, la FJA et la FUGEA parce que ce sont des syndicats généralistes, c'est-à-dire qui ont vocation à représenter tous les exploitants wallons. Cependant, il existe également des syndicats sectoriels, généralement consultés par l'administration lorsqu'un projet législatif relève de leur filière, mais qui n'ont pas de siège attiré dans les instances de délibération. Exhaustivement : l'ABW (*Association des Betteraviers Wallons*), l'AWÉ (*Association Wallonne des Éleveurs*), le MIG (*Milcherzeuger Interessengemeinschaft* – producteurs laitiers) et l'UNAB (*Union Nationale des Agrobiologistes belges* – filière bio).

nous avons pu observer dans notre corpus d'entretiens. Si quelque chose comme la « conscience de classe » des agriculteurs existe, les syndicats en sont les émanations et les producteurs.

Évidemment, il peut être problématique de considérer les permanents que nous avons rencontré comme les représentants idéaux des syndicats. Ces derniers sont sans aucun doute traversés par des contradictions qui ne se résument pas dans la personne de nos interlocuteurs. Ils sont par ailleurs habités de leurs intérêts propres, de leurs préoccupations et expériences. Ces prudences acquises, nous avons néanmoins jugé opportun de mobiliser leurs engagements normatifs. L'interview que nous avons eue avec le contact presse de Terre en Vue, quant à elle, s'est grosso modo résumée à une présentation du fonctionnement de la coopérative.

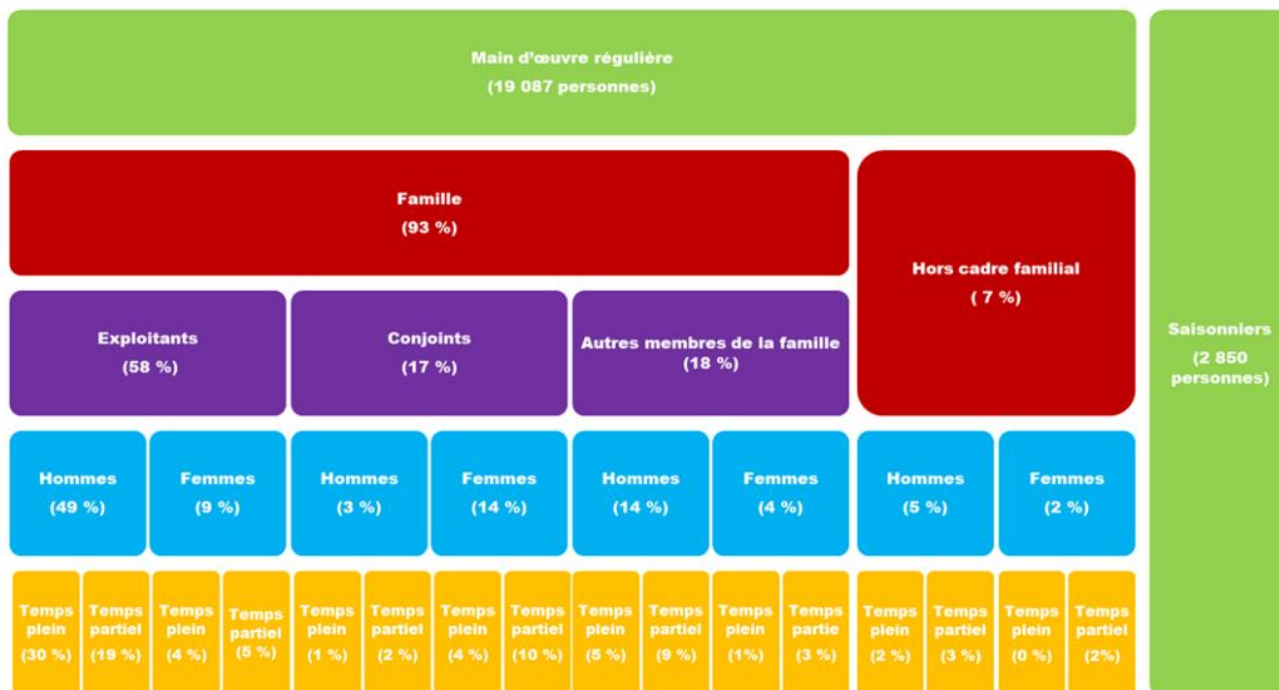
Enfin, comme cette enquête a vu l'irruption d'événements que nous ne pouvions pas ne pas traiter, parce qu'ils concordaient tout à fait avec l'objet de notre recherche (les mobilisations agricoles déjà mentionnées), nous avons mobilisé un troisième ordre de matériaux. Notre agenda ne nous permettant malheureusement pas de mener une ethnographie des manifestations et autres blocages routiers, nous avons constitué un dossier de presse dont le lecteur pourra avoir un aperçu en annexe IV. Ce dossier de presse comprend à la fois la couverture médiatique des protestations par la presse de proximité (journal *L'Avenir*), les parutions complètes du journal syndical de la FWA entre janvier et mai 2024 (*Plein Champ*) et les communiqués de presse de la FUGEA, disponible sur le site internet de l'organisation, pour la même période. La FJA ne dispose pas d'organe de presse et ne procède pas à la publication systématique de ses communiqués. La presse locale a été convoquée pour pallier à notre absence sur les lieux de mobilisation. La presse syndicale a été mobilisée pour couvrir des événements dont il n'aurait pas été question dans la presse locale, mais elle a aussi été utilisée à titre de matériau d'analyse en cela qu'elle exprime les positions normatives de ses rédacteurs – au même titre que les entretiens avec les permanents.

CHAPITRE III. ÉLÉMENTS DE CONTEXTUALISATION. ENJEUX DE L'AGRICULTURE WALLONNE ET CONDITION DU TRAVAIL AGRICOLE

III.1. Aperçu démographique

Les travailleurs agricoles représentent 2% de la population active (âgée de 15 à 64 ans) en Wallonie. Parmi eux, un peu moins de la moitié (47%) sont occupés dans le secteur à temps plein. Une exploitation wallonne occupe en moyenne 2,2 travailleurs dont 0,4 travailleur saisonnier. Le besoin en main d'œuvre régulière par hectare est inversement proportionnel à la taille des exploitations, ce qui fait que, proportionnellement, les grandes exploitations céréalières emploient le moins de travailleurs et les exploitations horticoles, le plus (EAW Population active, 2022). En outre, l'agriculture wallonne est un secteur essentiellement familial : 93% des actifs réguliers font partie de la famille, ce comprenant 58% d'exploitants eux-mêmes, 17% de conjoints (ou plutôt de conjointes) et 18% d'autres membres de la famille. C'est un secteur majoritairement masculin (71% des actifs réguliers) ; l'exploitation-type est gérée « par un homme de 55 ans riche d'une expérience pratique uniquement » [c'est-à-dire qu'il tire son savoir-faire de l'expérience personnelle et des connaissances transmises par ses prédécesseurs, le plus souvent les parents] (EAW Type de main d'œuvre, 2022, p.1).

Fig. 2 : Type de main d'œuvre dans le secteur agricole wallon en 2020



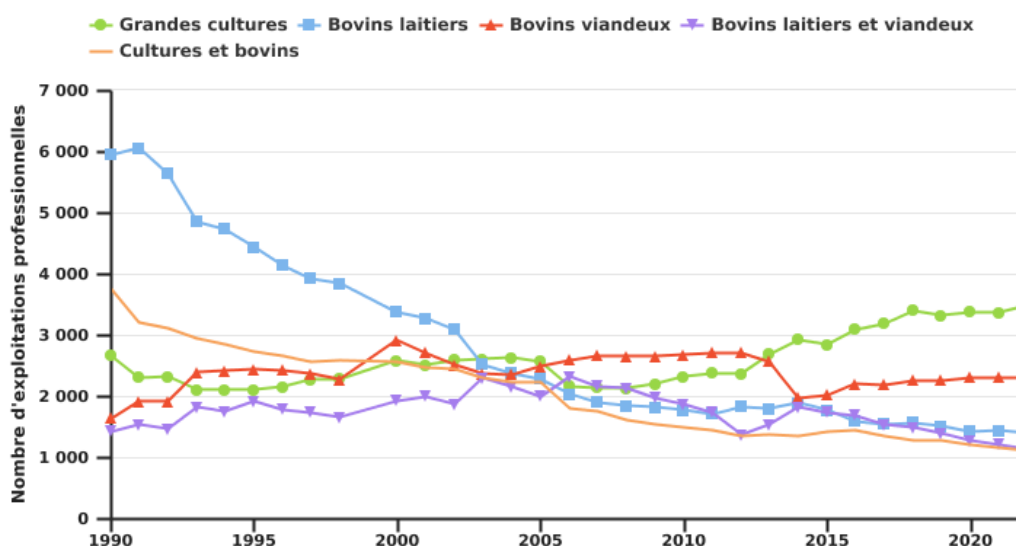
Source : Statbel (SPF Économie, DG Statistique)

Il y a 12 728 exploitations agricoles ou horticoles en Wallonie, avec 82% d'exploitations à dimension professionnelle⁵ contre 56% en 1990. Dynamiquement et depuis 1990, le secteur OTE (orientation technico-économique) en plus grande expansion et celui des grandes cultures avec +50% et celui avec la plus grande récession est celui des élevages bovins laitiers, occupant des surfaces plus réduites, avec -76%. Au niveau des régions agricoles, environ 40% des exploitations sont situées dans la région limoneuse (au nord du sillon Sambre-et-Meuse dans les provinces de Liège, Namur, Hainaut et Brabant), 15% dans le Condroz liégeois et namurois et 15% en Ardenne (EAW Exploitations agricoles, 2022).

III.2. L'agriculture et le marché

Depuis plusieurs dizaines d'années, les exploitations agricoles wallonnes sont une espèce menacée : leur nombre décroît rapidement, la population vieillit et seule une ferme sur cinq a un repreneur connu (EAW Population active, 2022). Dans le même temps, les exploitations qui restent ne cessent de s'agrandir, dans une logique de concentration des capitaux qui s'explique par une concurrence féroce sur le marché mondial. En effet, sur trois décennies, on observe une augmentation constante des capitaux engagés dans l'exploitation, parce que le nombre d'exploitations diminue et que leur taille augmente, et parce la valeur de la terre augmente elle aussi, avec un taux d'endettement relativement stable autour de 21% (EAW Bilan, 2022).

Fig. 3 : Évolution du nombre d'exploitations professionnelles wallonnes par OTE entre 1990 et 2022



Source : Statbel (SPF Économie, DG Statistique) & Direction de l'Analyse économique agricole

⁵ Pour être considéré comme professionnelle par le SPW Agriculture, une exploitation doit générer au moins 25 000 € de productions brutes standards (PBS). La PBS est une estimation annuelle de la production d'une exploitation, calculée selon les prix et les rendements en vigueur.

En effet, parmi le faisceau de causes qui expliquent la désertion du métier agricole, nous pouvons dégager schématiquement les contraintes structurelles qui poussent les exploitations à s'agrandir ou à périr (Robert, 1986, pp. 44 – 46) :

- pour survivre face à la concurrence, notamment internationale, l'exploitation doit augmenter sa productivité, donc elle s'agrandit, se mécanise et a recours à des engrais chimiques (ceux ne pouvant le faire étant peu à peu écartés du marché) ;
- pour supporter les coûts de cette mise à niveau, l'exploitation s'endette, donc son revenu baisse ;
- pour garder un revenu suffisant, l'exploitation doit produire davantage ;
- l'offre croît sans que la demande, rigide pour les biens agricoles, ne croissent en retour et pour ne pas que les prix s'effondrent, les États doivent les soutenir par des mesures protectionnistes – notamment la PAC (Politique Agricole Commune), qui sera discutée plus loin ;
- cette situation précaire place a priori les exploitations agricoles dans la vulnérabilité face aux industries agro-alimentaires qui y voient l'opportunité de mettre l'agriculture sous contrat, c'est-à-dire qu'en début de saison, la firme fixe un prix d'achat pour une production fixée d'avance, tandis que l'exploitant prend à sa charge les investissements de production ; et comme il est endetté, l'exploitant s'engage auprès de la firme capitaliste pour de longues périodes où il n'est certain que de gagner un revenu médiocre, même en cas de bonne année ;
- l'agriculteur se trouve donc enchâssé entre deux entreprises (celle qui lui vend graines, engrais, engins, et celle qui lui achète sa production – quand ce n'est pas la même entreprise qui occupe le rôle du vendeur et de l'acheteur) qui fixent les prix.

C'est uniquement au titre de cette isomorphie dans les rapports économiques que l'on peut parler pour les agriculteurs de classe sociale au sens objectif. Bien entendu, il y a de fortes disparités matérielles en cela que l'on travaille avec des bêtes ou avec des cultures, que l'on est propriétaire de sa terre ou non. Au sein des structures, il y a des agriculteurs qui s'en sortent bien, parce qu'ils ont mis en place des stratégies commerciales concurrentielles, parce qu'ils ont reçu en héritage un patrimoine avantageux, parce qu'ils ont profité de la conjoncture du marché, etc., et d'autres qui s'en sortent moins bien. L'exploitant peut chercher à améliorer son niveau de vie et il arrive quelquefois qu'il y parvienne. Mais de telles optimisations ne le désenclavent jamais de sa dépendance vis-à-vis des marchés tenus par l'industrie. En cas de conjoncture défavorable, le « gros » fermier aura sans doute plus de ressources pour tenir le choc que le « petit », mais ce n'est pas pour cela que son exploitation sera plus rentable. La seule opportunité d'échapper à cette vulnérabilité est d'avoir suffisamment de fonds pour faire travailler un autre qui prendra les risques de la production, sur le modèle du contrat d'intégration ; l'agriculteur change alors de métier et devient une firme (voir l'encadré ci-dessous).

Cette position dans les rapports objectifs de classe place donc les agriculteurs dans une situation de dépendance vis-à-vis des cours mondiaux, en leur laissant très peu de marge de manœuvre sur le prix de vente de leur production. Le cours du lait ou de la betterave varie de jour en jour, celui du blé ou de la pomme de terre de quart d'heure en quart d'heure ; les applications boursières pour portable (*Perfarmer, Agritel, etc.*) sont devenues de véritables auxiliaires de l'exploitant en grandes cultures. Ces applis permettent de suivre les fluctuations mondiales et conseillent quand il est judicieux ou non de vendre – à condition que l'agriculteur possède des silos suffisamment grands pour stocker sa production, sans quoi il n'a pas d'autre choix que de l'écouler, parfois à perte.

On a des contrats avec des moulins, avec la raffinerie pour les betteraves. Là, on n'est pas maîtres du prix finalement. C'est eux qui fixent notre salaire. Ça doit être le seul métier où on ne sait pas quel salaire on va avoir. C'est le cours du jour, c'est un marché mondial. Sur mon smartphone, j'ai accès à la bourse, le prix de la céréale varie tous les quarts d'heure. C'est comme une action. (Deudémont, Cultures et élevages, 17/11/2023)

À plus forte raison lorsque l'agriculteur doit rembourser l'argent que les banques lui ont prêté pour assumer ses investissements, le revenu du travail devient une variable d'ajustement ; c'est-à-dire qu'il est le plus souvent réduit à sa portion congrue.

J'estime que je fais minimum 60 heures par semaine. Il y a des semaines, c'est encore plus. Ça devait être 90 heures par semaine. Mais à ce rythme-là je tiens trois semaines et après j'ai le coup de bambou, à la place d'en faire 60 j'en fais 30 ou 40 parce que j'en peux plus. [...] Ça fait 3 ou 5 euros de l'heure, selon les années. (Corrand, Bovins laitiers, 15/12/2023)

Historiquement, pour résister au rouleau compresseur capitaliste, plusieurs stratégies ont été mises en place, que ce soit par les États ou les agriculteurs eux-mêmes. Il y a eu, au sortir de la Seconde Guerre Mondiale, un mouvement de coopérativisation de l'économie agricole dont certaines structures subsistent encore aujourd'hui (De Herde, 2020). L'acte de naissance de ces coopératives était alors de mutualiser, pour les paysans, l'outil de travail et les débouchés

Coopératives : success stories

La Laiterie des Ardennes, la Société Coopérative Agricole de la Meuse et la Laiterie de Walhorn sont, en termes de chiffres d'affaires, les plus grosses coopératives agricoles wallonnes en date (Van Opstal, 2013, p.4). Leur histoire illustre bien l'isomorphisme de ces structures à la firme capitaliste.

De 1956 à 1992, la SCAM acquiert divers moulins et dépôt dans sa région natale du Condroz, jusqu'à ce qu'elle fusionne avec les firmes Rosier (engrais) et Interagri (fourrage). Elle poursuit l'acquisition de dépôts d'engrais et de produits phytosanitaires dans les années 1990 et 2010, après quoi elle se lance dans l'agri-tech (scam-sc.be).

La Laiterie des Ardennes naît en 2010 de la fusion de deux coopératives laitières dans laquelle avait investi l'Union Laitière Normande. Quant à la laiterie de Walhorn (Eupen), sa concurrente, dans les années 1990, elle est rachetée à 49% par le groupe français Besnier, sur impulsion du gouvernement wallon. Elle fusionne en 2014 avec la coopérative multinationale Arla Foods (De Herde, *op. cit.*, pp. 111 – 115).

commerciaux. Cependant, elles ne pouvaient tout à fait s'abstraire du marché et ont donc peu à peu adopté, pour survivre à la concurrence, le mode de fonctionnement de la firme capitaliste – un processus que les chercheurs ont appelé l'isomorphisme institutionnel (Bager, 1994, p. 54). Les agriculteurs ne distinguent d'ailleurs pas vraiment ces coopératives des autres partenaires commerciaux avec qui ils ont affaire, comme en témoigne Marc Renier, qui affirmera plus tard être coopérateur à la SCAM (*Société Coopérative Agricole de la Meuse*) :

- *Est-ce que vous faites partie d'une coopérative d'agriculteurs ?*

- *Non... Enfin, si on est chez Hesbicoop, des petits trucs comme ça. Ça c'est, allez, des gens qui vendent par Internet, qui font des colis toutes les semaines... Et ça oui, on est membres... Et alors eux ils sont deux, ils remettent à des particuliers.* (Renier, Bovins viandeux, 21/11/2023)

Quant aux coopératives s'inscrivant plus explicitement dans l'économie locale et solidaire (*Agrivert*, *Hesbicoop* et autres GASAP), elles sont davantage considérées comme un élément parmi d'autres dans une stratégie de diversification, que comme un espoir réel d'échapper aux aléas du marché. D'ailleurs, comme l'indique la figure 2, seuls 57% des exploitants travaillent à temps plein dans la ferme. Au niveau des activités individuelles, les stratégies de diversification sont poursuivies pour pallier à la fluctuation des prix agricoles. Cela peut passer par du salariat (par exemple dans les administrations agricoles) ou par d'autres activités d'indépendant (entrepreneuriat agricole, société de construction, sociétés immobilières, agrivoltaïsme, biométhanisation, etc.).

Mais, disions-nous, les États européens se sont également préoccupés de la raréfaction prévisible de leurs agriculteurs. Cette préoccupation a accouché d'une bizarrerie dans la construction libérale de l'Union Européenne, la PAC (Politique Agricole Commune), qui est l'objet de la section suivante.

III.3 Raisons et effets de la PAC

En Belgique, l'agriculture est une compétence régionale. C'est donc le SPW (Service Public de Wallonie) qui en est responsable, et plus précisément le SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement, dont le ministre est à l'heure de ce mémoire le libéral Willy Borsus. Ce cabinet a pour mission de mettre en œuvre les directives de la PAC et de veiller à leur bonne exécution. La PAC se manifeste donc à l'agriculteur wallon sous deux formes, celle du paiement de toute une batterie d'aides⁶, subventions, indemnités... et celle de normes tantôt obligatoires, tantôt conditionnelles aux aides précédemment mentionnées (normes environnementales d'une part, en matière de gestion d'autre part,

⁶ Les conditions d'éligibilité aux aides directes sont 1) l'exercice d'une activité agricole 2) la détention d'un certificat de qualification ou d'un diplôme en agronomie, ou 3 ans d'expérience dans le métier 3) le non-exercice, à côté de l'exploitation, de certaines activités spécifiques (ce qui vise essentiellement à exclure les sociétés de transport et les sociétés immobilières).

respectivement reprises dans les BCAE – *Bonnes conduites agricoles et environnementales* – et les ERMG – *Exigences réglementaires en matière de gestion*).

Mais il n'en fut pas toujours ainsi. À son lancement en 1962, la PAC avait pour objectif de garantir des prix rémunérateurs pour les matières agricoles – ce qui permettait aux pays européens de soustraire les masses de travailleurs agricoles à la misère tout en sécurisant protégeant un secteur stratégique. Il s'agissait d'isoler l'agriculture du marché en établissant des barrières douanières, « ce qui impliquait de prélever sur toute importation (ou de « restituer » sur toute exportation) la différence entre le prix intérieur et le prix payé au fournisseur (ou vendu au client) extérieur » (Boussard, 2013, p. 15)⁷. En 1992, concomitamment à l'effondrement de l'URSS et dans le cadre d'une vaste renégociation des accords de commerce internationaux qui enfantera de l'OMC, la PAC connut une réforme majeure. Son esprit oriente actuellement l'agriculture wallonne (*id.*, p. 19). Aux barrières tarifaires d'alors suppléèrent le système des aides (couplées ou découplées, directes ou indirectes), qui doivent orienter la production agricole européenne tout en maintenant des prix au plus proche de ceux du marché. Depuis 2003, on parle des « deux piliers » de la PAC : un premier pilier économique, avec la politique de soutien au marché et les aides directes au revenu, et un deuxième pilier, celui du développement rural⁸. En contexte d'exode rural, il s'agit pour ce deuxième pilier d'encourager de très diverses activités jugées bénéfiques aux communautés des campagnes, de l'agriculture bio à l'aide à l'installation des jeunes, en passant par l'agrotourisme.

Parce qu'elle est une réalité économique fondamentale de la vie de nos enquêtés, nous pensons qu'il est judicieux de nous arrêter plus en détail sur le fonctionnement de cette deuxième PAC. Comme le fait remarquer le « paysan-chômeur », ex-cadre de la Confédération Paysanne Yannick Ogor (2023, p. 109) dans son auto-ethnographie, cette réforme ne doit pas laisser penser qu'elle traduit un retrait de l'État, ou que l'Europe a abandonné sa politique de soutien au marché. Au contraire, de 1990 à 1994, le budget européen pour les matières agricoles a quadruplé (*id.*, p. 111). C'est-à-dire qu'au lieu d'intervenir directement sur les prix (ce qui provoquait de périodiques crises de surproduction), à partir de 1992, la PAC se donnera les moyens d'influer le cours de l'agriculture européenne grâce à trois outils : les aides compensatoires, les conditionnalités et les aides à l'investissement.

⁷ Les réflexions sur la situation de l'agriculture dans un marché libre sont cependant antérieures à la PAC. Elles s'originent aux États-Unis dans la lignée des politiques keynésiennes du *New Deal*. Il s'agissait de répondre au krach de 1929, qui avait vidé de nombreuses régions agricoles de leur population, laquelle s'en allait mourir de faim sur les routes. Dans l'Europe d'après-guerre, cette politique devait incarner une troisième voie entre l'oligopolisation de l'agriculture – fermes industrielles qui n'avaient pas bonne presse auprès d'un électorat encore largement rural – et les fermes d'État telles que le Bloc de l'Est en donnait l'exemple.

⁸ Pour donner une idée de la répartition des moyens entre ces deux piliers, pour la période 2023 – 2027, le budget wallon pour le pilier économique est de 1 328 milliards d'euros (issus intégralement de fonds européens) et de 534 millions d'euros (issus à 63% de financements wallons et à 37% de fonds européens) pour le développement rural.

Les aides compensatoires sont une somme d'argent accordée à l'agriculteur proportionnellement à son nombre d'hectares ou d'unité de bétail. Elles sont dites « compensatoires » parce qu'elles sont censées compenser le manque à gagner que représente l'ouverture de l'agriculture européenne, sans intervention directe sur les prix, aux marchés mondiaux. D'une régulation sur les prix, on passe donc d'un soutien au revenu. Pour l'agriculteur, cela a comme conséquence très concrète que la politique agricole s'invite dans la ferme pour la mesurer. Pour les industries, cela a également des effets bénéfiques : puisqu'une partie du revenu agricole est dissociée de la production, elles peuvent baisser leurs prix sans ruiner les producteurs, ce qui garantit leur compétitivité.

Ces interventions directes de la PAC auprès de l'exploitation ouvrent la voie à une séquelle de conditionnalités. En Wallonie en 2023, 26% du budget du premier pilier est alloué aux « écorégimes », c'est-à-dire aux aides versées aux agriculteurs à condition qu'ils fassent des choix de production en faveur de l'environnement et de la biodiversité (c'est-à-dire des prairies permanentes, de la couverture du sol, du maillage écologique sur leur exploitation, de cultures favorables à l'environnement, de la réduction des intrants chimiques). Les agriculteurs ne sont pas contraints d'adapter leur pratique aux écorégimes, mais dans ce cas, ils ne reçoivent pas les aides qui y correspondent. Outre les conditionnalités environnementales, les normes sont également d'ordre sanitaire et de bien-être animal.

Mais les conditionnalités ne sont pas qu'incitatives : pour certaines matières, l'agriculteur est réglementairement tenu de mettre son exploitation aux normes, à mesure que celles-ci sont votées, sans quoi il sera sanctionné. Pour l'exploitant, cette politique se traduit par une surenchère dans la normalisation qualitative de l'agriculture. Yannick Ogor (*id.*, p. 112) nous donne encore un aperçu des règles auquel le producteur doit se plier :

Le revenu dépend donc directement de la conformité de la ferme à toutes ces nouvelles normes : un label, une mesure agro-environnementale, un cahier des charges « bio », la connexion Internet permanente pour signaler en temps réel tout mouvement d'animaux, les passeports et laissez-passer pour les vaches, la tenue de cahiers d'épandage, le contrôle hebdomadaire de la qualité du lait, le contrôle du génotype des mâles reproducteurs, la certification de la « qualité » de l'alimentation des animaux (avec ou sans hormones, avec ou sans farines animales, avec ou sans antibiotiques, etc.), l'archivage de l'usage des pesticides, des engrais, et enfin, la traçabilité et l'étiquetage comme gages du respect des pratiques de « bonne gestion ».

Ainsi, loin de n'être qu'un « cadre » réglementaire, la PAC modèle bel et bien la condition de l'exploitant agricole et, par-delà, sa subjectivité. Au fil de ses moutures successives, elle a créé un édifice complexe de mesure, de distribution et de contrôle qui repose sur l'agriculteur ; qui repose sur lui et qui s'impose à lui, dans la mesure où ces aides fixes représentent un complément non négligeable au très instable revenu agricole. Les agriculteurs se sentent enrôlés par une administration vétillaire, s'arc-boutant sur des échéances calendaires éloignée de la réalité agronomique, pour accomplir des missions

– notamment environnementales – dont la responsabilité ne devrait pas peser sur eux. De ces aides, donc, on aimerait bien se passer. Mais qui a envie de s'appauvrir ?

Les réglementations européennes bouleversent les pratiques agricoles et par là même, les identités professionnelles. En effet, elles demandent un temps croissant de travail administratif (se tenir au courant des nouvelles législations, remplir les demandes d'aide), d'épineux calculs stratégiques (est-il plus intéressant de laisser un champ en jachère, et donc de recevoir des primes, ou bien d'y planter du fourrage ?) et un certain renoncement à la liberté de culture (vais-je garder en l'état l'exploitation qui m'a été transmise ou dois-je la transformer ?). Elles mettent en outre l'exploitant au contact d'agents de contrôle, en plus de ceux qui sont déjà envoyés par l'AFSCA, les organismes certificateurs, les coopératives... Leur visite est rarement attendue avec impatience. En éloignant l'exploitant du travail proprement agricole et manuel, cette inflation réglementaire fait apparaître un fort clivage générationnel qui oppose les plus anciens, volontiers dépassés par ces exigences qui arrivent sur le tard de leur carrière, et les plus jeunes, qui se targuent plus souvent de formations et d'expériences professionnelles variées qui leur donne les outils pour comprendre ce qu'on leur demande.

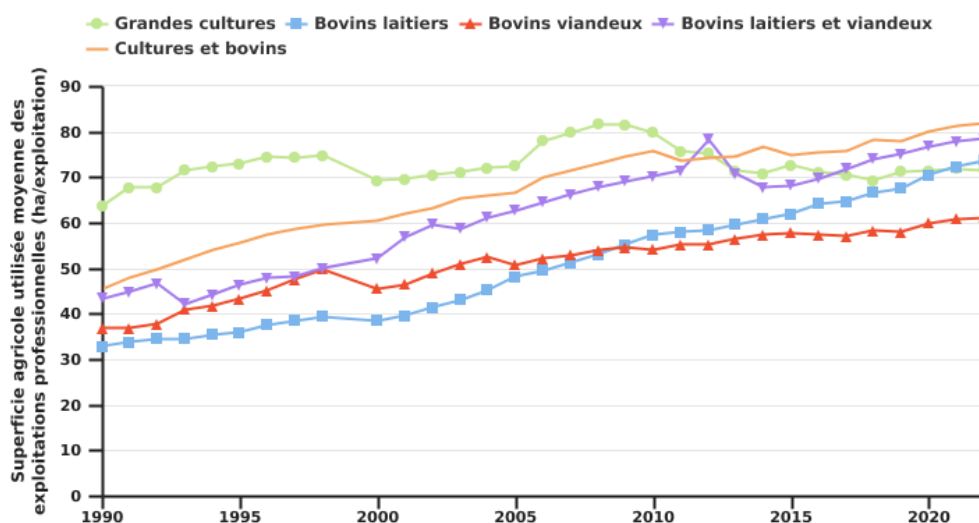
III.4 L'accès à la terre

Nous avons parlé de la firme et du gouvernement, mais deux autres acteurs pèsent de tout leur poids sur le travailleur agricole : la banque et le propriétaire terrien.

En Wallonie, la concentration des capitaux implique naturellement l'agrandissement superficiel des exploitations. La superficie agricole utilisée (SAU) représente 44% du territoire wallon, avec une surface moyenne par exploitation de 58,2 hectares. 43% de la SAU est occupée par seulement 17% des exploitations, celles de plus de 100 hectares, avec une moyenne de 150 hectares (EAW Superficie agricole utilisée, 2022). En outre, seul 30% de la SAU wallonne est exploitée en faire-valoir direct (l'agriculteur est propriétaire de la terre qu'il cultive), le reste du patrimoine foncier étant exploité sous contrat de location. Parmi ces contrats de location, le bail à ferme est sans doute le plus connu, mais il est concurrencé par d'autres formes de baux qui laissent plus de libertés au propriétaire quant au recouvrement de sa terre (contrat de carrière, contrat « vente d'herbe », etc.).

Le prix de la terre, en constante augmentation, est une préoccupation transversale du secteur agricole wallon et, selon les agriculteurs comme leurs syndicats, un obstacle dirimant à la transmission des fermes. Plusieurs dynamiques peuvent expliquer cette explosion des prix (Terrones Gavira, Burny & Lebailly, 2014) : les épisodes inflationnistes au cours des vingt dernières années ; la déclaration de terrains en zones d'intérêt écologique (réduisant donc l'offre de terres exploitables) ; l'arrivée massive sur le marché foncier d'investisseurs qui, après la crise de 2008, étaient désireux de spéculer sur des valeurs – la terre – moins rentables à court terme mais plus sûres à long terme ; enfin la rétention de ter-

Fig. 4 : Évolution de la superficie moyenne des exploitations professionnelles wallonnes par OTE entre 1990 et 2022



Source : Statbel (SPF Économie, DG Statistique) & Direction de l'Analyse économique agricole

res par une population agricole vieillissante, pour qui les rentes foncières complètent de maigres pensions.

Tel qu'il existe dans le droit wallon, le bail à ferme est cessible au reprenneur de l'exploitation, ce qui signifie que le propriétaire terrien peut voir se succéder plusieurs générations d'agriculteurs sans récupérer l'usage de ses terrains. Or c'est précisément ce qu'il veut faire, puisque la terre qu'il possède se voit affublée d'une valeur inédite ; ce qui, sur le marché foncier, dévalue fortement les terres sous bail à ferme (30% de manque à gagner, selon la Fédération des Jeunes Agriculteurs). Il est donc financièrement peu intéressant pour un propriétaire de mettre ses terres en location à un agriculteur. Dans les régions où les terres sont les plus fertiles, et donc les plus chères (la Hesbaye, le Brabant), cela a contribué à l'adoption d'un mécanisme préférentiel extralégal nommé le *chapeau* ou le *pas-de-porte* (Wu, 2020, pp. 57 – 60). Ce mécanisme consiste dans le versement aux bailleurs de liquidités, souvent importantes, pour ouvrir le droit à la location :

C'est-à-dire que l'agriculteur doit donner en liquide, ou sous forme de majoration de fermage, une somme importante pour simplement que le propriétaire accorde un bail à ferme. Forcément, un jeune agriculteur qui a très peu de moyens, il ne sait pas le donner [...] Si un propriétaire dit « j'ai 10 hectares à te louer mais pour accepter de faire un bail à ferme sur ces 10 hectares, il faut que tu me donnes 5 000 euros par hectare, donc ça fait 50 000 euros. Forcément, le jeune il ne les a pas, et vu que c'est un mécanisme qui n'est pas licite, un emprunt bancaire ne fonctionnera pas. (Guillaume Van Binst, FJA, 26/10/2023)

L'aristocratie foncière en Belgique

À qui appartient la terre ? Nous avons voulu poser la question à NTF, l'association des propriétaires ruraux de Wallonie (sise dans les locaux de la FWA). NTF n'a jamais souhaité répondre à nos questions. Toutefois, les syndicats agricoles consultés s'accordent à dire que 10% de la SAU wallonne sont des terres publiques, détenues par les communes, les CPAS et les Fabriques d'Église (établissements publics de gestion des terres paroissiales). L'identité des 90% de propriétaires privés est plus floue, entre agriculteurs, sociétés d'investissement et particuliers.

En réalisant ce mémoire, nous ne nous attendions toutefois pas à revoir nos fondamentaux d'héraldique. En effet, quels n'ont pas été les noms illustres que nous entendîmes lorsque nous demandions aux exploitants à qui ils versaient leurs redevances : descendants de maîtres de corporation bruxellois (*t'Serstevens*), de serviteurs de la Couronne d'Espagne (*Del Marmol*), voire de la noblesse impériale, dont l'arbre généalogique plonge ses racines dans le millénaire dernier (*d'Oultremont*).

Remarquons encore que les directeurs généraux des deux plus grosses sociétés de gestion agricole en Wallonie (Sogesa et Agriland) sont respectivement les descendants des familles *de Dorlodot* et *de l'Escaille*, respectivement de haute fûtée hennuyère et brabançonne. Quant au Président de NTF, il s'agit du Comte Renaud du Parc Locmaria.

En outre, les primes PAC, attribuées à l'hectare et non à la production, sont conditionnées à l'exercice d'une activité agricole, mais rien ne stipule que l'exploitant doit effectuer *lui-même* les tâches productives. Cela explique le recours croissant des propriétaires terriens aux *sociétés de gestion agricole*, à qui ils sous-traitent le travail productif tout en engrangeant les aides européennes. Ces firmes, qui emploient des ouvriers pour le compte d'autrui, sont l'épouvantail des agriculteurs indépendants, parce qu'ils peuvent difficilement les concurrencer auprès des propriétaires (lequel ne se lie d'aucune manière à la société de gestion pour autre chose que la tâche qu'il lui confie) et que sous leur régime, ils (re)deviennent en quelque sorte métayers.

Cette pression foncière, qui n'est qu'une des causes de l'endettement des agriculteurs, mais une cause importante tout de même, peut paraître abstraite. Pourtant, elle a des

conséquences très concrètes sur la condition des exploitants. En moyenne, 48% des capitaux investis dans une exploitation proviennent de l'exploitant, ce qui signifie que 52% appartiennent à la banque (EAW Bilan de l'exploitation wallonne, 2022). Dans la trajectoire de ces travailleurs, cela représente un péril existentiel profond, des souffrances morales qui ont pu mener, sur ce terrain, à des récits de tentatives de suicide.

Cependant, les propriétaires terriens ne sont pas les seuls à avoir recours aux sociétés de gestion. Les agriculteurs plus âgés, nous l'avons dit, qui possèdent quelques arpents ou qui jouissent encore de baux à ferme, sont également tentés de tirer un revenu de leur terre, en la sous-louant sous des contrats précaires, ou en la faisant exploiter par autrui pour recevoir des subsides publics. Cette posture accumulatrice est une pomme de discorde majeure entre la jeune et la vieille génération d'agriculteurs, et c'est ce que nous allons voir dans la section suivante.

III.5 Le syndicalisme agricole en Belgique francophone⁹

Du caractère inclassable des agriculteurs dans les relations de classe (Marx, *op. cit.*, p.300 ; Grignon, 1975, p. 83) résulte l'ambiguïté de leurs organisations syndicales. Ces dernières doivent représenter des travailleurs sans patron, *de facto* en concurrence sur la scène locale, tandis que l'ouverture internationale des marchés agricoles met en péril toute pression directe sur leurs partenaires économiques (agro-industrie, grande distribution, etc.). Pour parvenir à leurs revendications syndicales, ils doivent d'abord s'adresser à la puissance publique (SPW Agriculture, Commission Européenne) qui jouera le rôle d'intermédiaire. Parler de « syndicat » est d'ailleurs un peu un abus de langage : en Wallonie, ces structures se nomment plutôt « organisations professionnelles agricoles ». Le syndicalisme n'est qu'une mission parmi d'autres, et au sein des fédérations coexistent plusieurs entités juridiques, syndicat, ASBL et coopérative.

En Wallonie, on compte trois syndicats généralistes, c'est-à-dire qui s'adressent à l'ensemble des agriculteurs indépendamment de leur filière. Ceux-là sont systématiquement consultés par la Région lorsqu'elle traite de matières afférentes. Il y a la FWA (*Fédération Wallonne de l'Agriculture*), le syndicat majoritaire. Comme une ferme bien tenue, la FWA subsume deux autres structures : l'UAW (*Union des Agricultrices Wallonnes*) et la très récente *Assemblée des Jeunes*. Bien que disposant de comités locaux séparés, les UAW et l'AJ ne disposent pas réellement d'une autonomie de décision ; leurs représentants ont un siège réservé dans les instances de décision de la FWA. Il y a en outre la FJA (*Fédération des Jeunes Agriculteurs*) qui tenait jusqu'à peu le rôle de l'Assemblée des Jeunes ; la FJA a fait sécession de la FWA au début de l'année 2022. Il y a enfin la FUGEA (*Fédération Unie de Groupements d'Éleveurs et d'Agriculteurs*), qui campe une position progressiste, favorable à une agriculture paysanne et peu productive.

En raison de l'absence de liste de membres, et parce que ces organisations ont une forte dimension de « syndicat de service » qui permet aux agriculteurs d'être, par exemple, membres et de la FWA et de la FJA, il est difficile de quantifier le taux de syndicalisation des agriculteurs ou de mettre en balance les forces respectives de chaque camp – autrement que par les déclarations, forcément intéressées, que les syndicats font sur leurs troupes. Retenons que la FWA est le syndicat majoritaire, et de loin. Plus qu'une approche chiffrée, une brève généalogie du monde syndical wallon permettra d'en comprendre les ambitions et les orientations idéologiques. Ce paysage nous permettra, au chapitre V, d'analyser avec plus de profondeur les clivages politiques qui divisent actuellement le monde agricole ; car les dynamiques syndicales ne résument pas ces clivages, mais elles offrent un point de vue privilégié pour les observer.

⁹ Contrairement à ce qui a pu être produit sur les organisations agricoles en Flandre, il y a peu de travaux historiques ou sociologiques qui jettent un regard d'ensemble sur le syndicalisme agricole wallon. Le propos développé dans cette section s'appuie donc sur l'expertise croisée des permanents syndicaux ainsi que sur une synthèse des documents (cahiers de revendication, lettres ouvertes, presse spécialisée, etc.) produits par les différents syndicats.

Depuis les origines, le syndicalisme agricole (s'il faut le nommer ainsi) en Belgique francophone est dominé par deux tendances, l'une chrétienne, l'autre libérale. La faction chrétienne était représentée par l'*Alliance Agricole Belge* (AAB) et la libérale par les *Unions Professionnelles Agricoles* (UPA). Les UPA avaient appris à fonctionner sur fond propre tandis que les Alliances Agricoles étaient largement parrainées par le *Boerenbond*¹⁰, le puissant lobby agricole flamand. Avec la fédéralisation au tournant des années 90, cependant, l'agriculture devint une compétence régionale et le *Boerenbond* cessa son appui financier à l'AAB. Conjugée à une dynamique plus profonde de sécularisation de la société et à la diminution croissante du nombre d'agriculteurs, cette raison poussa à fusionner les structures libérales et chrétiennes. En 2001, ce mariage forcé enfanta de la FWA, qui allait devenir la maison-mère de la plupart des organisations wallonnes de la ruralité¹¹.

Aujourd'hui, à la FWA, bien que l'on retrouve quelques démonstrations de foi (crucifix dans les locaux, soupers de Saint-Éloi, allégeance critique aux Engagés – ex-Parti Social-Chrétien – dans la presse spécialisée), la pilarisation chrétiens-libéraux ne fait, dit-on, plus sens pour grand monde. Cependant, la Fédération a hérité de l'AAB une certaine proximité avec les organisations flamandes : elle travaille aux côtés du *Boerenbond* et de ABS (*Algemeen Boerensyndicaat*) au sein de l'*Agrofront*, lobby agricole au niveau fédéral. En outre, la Fédération est subsidiée par la banque Crelan (ancien Crédit Agricole). Certains enquêtés, membres ou ex-membres de la FWA, jugent cette collusion désagréable, et accusent le syndicat de travailler main dans la main avec l'agro-business. La FWA s'en défend bien entendu. Son leitmotiv est celui de la défense de l'*agriculture familiale* ; une notion qui est également au centre des revendications de la FJA.

En effet, cette dernière, qui jusqu'en 2022 n'était qu'une filiale de la FWA, puise son discours syndical dans les mêmes ressources idéologiques. La FJA fut fondée en même temps que la FWA sur la réunion des JAP (*Jeunes Alliances Paysannes*) et des SPJA (*Services Professionnels de la Jeunesse Agricole*), respectivement les mouvements de jeunesse des UPA et des AAB. Organisation professionnelle et mouvement de jeunesse, la FJA assure maintenant les mêmes services que ses aînés. Cependant, elle est naturellement tournée vers la jeunesse. Trois missions particulières fondent son identité : l'animation, la formation et l'aide à l'installation. Il s'agit, pour l'animation, d'organiser des fêtes, des journées de rencontre, des fermes en ville, etc., qui désenclavent les jeunes agriculteurs de l'entre-soi professionnel et ouvrent la profession au grand public. Les formations professionnelles de la FJA, quant à elles, se destinent à un public de filles et de garçons de ferme réfractaires au parcours scolaire classique, d'actifs

¹⁰ L'histoire du *Boerenbond* est intimement liée à celle du mouvement chrétien flamand. La Ligue, qui s'est progressivement diversifiée dans les activités bancaires (KBC), assurantielles (ABB) et industrielles (AVV), est le promoteur principal de l'agro-business en Belgique. Pour plus d'informations sur ce sujet, nous redirigeons le lecteur vers Van Molle, L. (1990). *Chacun pour tous. Le Boerenbond belge 1890 – 1990*. Leuven University Press.

¹¹ Sise dans un gros bâtiment à Gembloux, la « Maison de l'Agriculture et de la Ruralité » héberge aux côtés de la FWA divers services et associations : l'association des propriétaires terriens, un centre de gestion technique, un réseau de fiscalistes spécialisés, l'association des forestiers, etc.

en reconversion et de propriétaires ruraux désireux de recevoir les aides PAC (dans la mesure où il faut démontrer certaines aptitudes en agronomie pour les percevoir, cf. p. 17).

La FUGEA, elle, est née dans les années 90 d'une scission au sein des JAP. Elle s'est élaborée autour de jeunes agriculteurs du Hainaut, où les exploitations sont historiquement plus petites et plus diversifiées (EAW Superficie Agricole Utilisée, 2022), en phase avec le modèle « paysan » que défend la structure. À l'instar de la FJA, c'était originellement un mouvement de jeunesse. Membre fondateur de *Via Campesina*, mouvement mondial de lutte paysanne pour la souveraineté alimentaire, il participe à de nombreux réseaux associatifs et travaille aux côtés de collectifs comme le Mouvement d'Action Paysanne, le Réseau de Soutien à l'Agriculture Paysanne, FIAN, etc. La FUGEA s'attribue donc comme tâche de communiquer les revendications des travailleurs à ces mouvements citoyens, qui sont également susceptibles d'être consultés par les pouvoirs publics dans la construction des politiques agro-environnementales.

Entre ces différentes factions, les pierres d'achoppement sont donc nombreuses. Mais elles ne doivent pas occulter les revendications communes, qui sont grosso modo le caractère rémunérateur de l'agriculture, le refus d'une agriculture actionnariale, l'opposition aux traités européens de libre-échange (CETA, TTIP et autres Mercosur). Car entre pression foncière, vieillissement de la population et bouleversement climatique, il est un sentiment partagé par les syndicats et par leur base : sur la ligne de crête d'un basculement historique, l'agriculture wallonne va changer. Les expériences voisines donnent l'exemple des évolutions du métier, avec une agriculture intensive et hors-sol en Flandre ou aux Pays-Bas, et, dans certaines régions de France (Picardie, bassin parisien), de gigantesques cultures céréalières aux mains de firmes internationales. Comparativement, avec ses terres fertiles au nord du sillon Sambre-et-Meuse, ses élevages extensifs en Famenne, en Fagnes et en Ardennes, la Wallonie apparaît, selon les points de vue, arriérée ou prometteuse. Assurément, il y a des écosystèmes à préserver, des pratiques à célébrer, des profits à tirer. La question qui se pose à l'agriculture est alors : comment doit-elle changer ? De quel côté se rangeront les agriculteurs, et pourront-ils, ou voudront-ils, faire pencher la balance ? La question est donc celle de la conscience de classe.

CHAPITRE IV. CONSCIENCE CORPORATISTE

IV.1 La difficile identité de classe des agriculteurs

Nous avons vu que pour faire un groupe politiquement fécond, il faut un certain degré de conscience de son unité et de ses intérêts ; une position commune dans les rapports de production, une condition semblable (ce qui, pour les agriculteurs, a dû être démontré au long du chapitre III) ne produisant nul projet politique nécessaire, bien qu'elle puisse donner à ce dernier des fondements objectifs (Dubet, *op. cit.*, p. 72). Chez Marx, la conscience de classe est typiquement ce qu'il manque aux travailleurs prolétaires (et de manière paroxystique aux paysans de son époque) et qui doit être apporté, sur le registre de la révélation, par l'action éducative du Parti (Marx, 2023, p. 42). Cette imprécation primitive a été largement critiquée – les sociologies pragmatiques portant le discrédit sur l'idée même de fausse conscience (Frère & Laville, *op. cit.*, p. 168) – et nuancée – par la sociologie structuraliste qui devait permettre à l'idée de conscience de classe (Dubet, *op. cit.*, p. 71) d'être la fois plus solide empiriquement et d'échapper à la binarité réductrice du couple capitalisme-aliénation communisme-émancipation.

Ainsi, le socle sur lequel doit s'édifier quelque chose comme une classe pour soi est, selon les termes de Löwy, une conscience d'identité de classe (Löwy, *op. cit.*, p. 230 ; Touraine, 1961, p.87) ; soit, comme nous l'avons dit dans l'introduction, le sentiment de partager les mêmes modes de vie, de connaître au travail les mêmes joies et les mêmes peines, d'être familier avec les manières de penser et d'agir d'autrui. Identifier cette identité passe forcément par une compréhension des jugements et des classements implicites qu'effectue l'interlocuteur entre le « eux » et le « nous ».

Puisque la conscience d'identité de classe suppose une intimité de pratiques, mais pas encore de désir politique commun, une notion qui pourrait la rendre objectivable est celle d'habitus : les agents qui partagent une même structure de capitaux, ont été socialisés sous la présidence des mêmes structures, sont probables de se reconnaître mutuellement un langage et une expérience commune. Cependant, dans le cas des agriculteurs, on se rend rapidement compte que raisonner en termes d'identité de classe, ou de manière plus concrète, d'habitus, est un exercice périlleux – c'est pour cela que, dans ce mémoire, nous lui avons préféré l'expression de *conscience corporatiste*. Comment comparer, par exemple, les styles de vie d'un cultivateur hesbignon, titulaire de masters en bio-ingénierie et en marketing, à un éleveur des Fagnes, qui travaille à la ferme depuis l'âge de ses seize ans ? Avec toutes les approximations qu'implique une enquête qualitative, nous pouvons affirmer que ni les niveaux de revenus, ni les niveaux de diplomation, ni les manières de parler, de s'habiller ou de se tenir, ne suggère la semblance des habitus.

Et pourtant, est-ce à dire que les agriculteurs sont éparpillés en une myriade de particularismes professionnels, sans sentiment de participer au même jeu avec les mêmes règles ? Ce chapitre laisse

entendre le contraire. L'autoréférentiel « milieu agricole » a une conscience de lui-même qui est sans cesse renouvelée dans les mots, les classements et les organisations. Dès lors, l'identité de classe tient plutôt d'un état d'esprit, d'un *ethos* de classe. Nous verrons que ce dernier est une mutation, mais qu'il parvient tout de même à sédimer une solidarité de classe. C'est un répertoire d'actions et de jugements communs qui va de soi pour les enquêtés et qui, à ce titre, est à la fois conscient et implicite.

Avant de donner, dans un second temps, une orientation précise à cet *ethos* de classe, nous allons définir les contours du groupe des agriculteurs tel qu'il s'exprime dans leurs jugements, et procéder à l'analyse des travailleurs qui, précisément, sont jetés par-delà les frontières de l'altérité. Partons donc d'une définition tout à fait spontanée d'un agriculteur : c'est un travailleur qui tire l'essentiel de son revenu du commerce avec la terre ou avec les bêtes (« qu'est-ce qu'un agriculteur ? » : voilà bien une question que les enquêtés ne se posent pas, et après tout c'est d'eux que nous nous occupons). Une grande diversité de profils et d'expérience est concernée par cette définition. L'enquête a d'abord permis de révéler trois délimitations au groupe d'intérêt, qui par là-même désigne en creux ceux qui en font partie.

IV.2 Ce qu'un agriculteur n'est pas

IV.2.1 Identité de travailleur manuel

Des contraintes biologiques, relatives à la nature des produits en culture, contribuent à écarter les métiers de la fruiticulture, de l'horticulture et du maraîchage industriel. Outre d'être minoritaires sur le territoire wallon (moins de 10% des exploitations, proportion de laquelle il faut retrancher les élevages non-bovins), ces secteurs ne peuvent faire les frais d'une mécanisation avancée et doivent nécessairement s'appuyer sur une vaste main-d'œuvre de cueilleurs (généralement un *lumpen* composé de travailleurs étrangers, de saisonniers et d'étudiants). De plus, ces productions se destinent au commerce international et à l'industrie (il est douteux d'espérer subsister en vendant des cageots de pommes ou des bouquets de fleurs uniquement grâce aux réseaux d'interconnaissance rurale). Cette organisation du travail éloigne sans cesse l'exploitant des tâches manuelles, puisque son temps est absorbé par la gestion des ventes et le management de ses équipes. Les arboriculteurs sont représentés par d'autres instances que la FWA (la Fédération Wallonne Horticole) et ne sont pas subsidiés par les mêmes réglementations européennes.

La FWA, c'est quand même plus pour les agriculteurs. Nous les fruiticulteurs, on est déjà organisés, on a des centres d'étude qui travaillent pour nous spécifiquement, on n'est pas tellement mêlés aux agriculteurs. C'est vraiment deux métiers différents. Nous, on a le GAWI : Groupement Arboricole Wallon Intégré. (Lindekens, Fruiticulture, 8/12/2023)

C'est ici le caractère manuel du travail agricole qui est primordial. Peu importe que l'exploitant ait un, deux ou trois ouvriers agricoles sous ses ordres (rappelons que ces derniers, hors main-d'œuvre familiale, ne représentent que 7% de la main-d'œuvre totale dans l'agriculture). Ce n'est pas le fait de

se mettre dans une posture de patronage qui joue, mais d'engager son corps dans un travail physique éprouvant, reproduisant par là des gestes, des savoirs et des goûts agronomiques qui le connectent à une histoire longue du métier, plus longue que celle qui connecte les agriculteurs au tableau Excel. La longueur des journées de travail, la pénibilité des tâches, constituent même des traits de l'identité professionnelle, dans laquelle se loge une certaine fierté. Si la faible rémunération du travail est prise en grief par les agriculteurs, ce n'est pas le cas du travail lui-même (se lever tôt, se casser le dos, patauger dans la boue, etc.), qui est justifié par une « passion » qui, commente-t-on avec humour, doit être tenue pour complètement folle par les urbains et les salariés. Au contraire, ce sont les tâches qui pourraient être présentées comme des « allégements » au métier d'agriculteur – le contrôle et l'entretien des machines, les procédures PAC qui permettent de percevoir un revenu dissocié du travail – qui sont ressenties comme les plus laborieuses. Il ne s'agit pas de nier les souffrances que le travail agricole imprime sur les corps et les esprits, à plus forte raison lorsque ce travail a lieu sous la pression de la banque et de l'huissier, mais de remarquer que c'est précisément de sa rudesse qu'émerge sa légitimité (Laferté, 2018, p. 132).

C'est pas que c'est un métier pénible, mais on sait bien que c'est un métier... On ne fait pas huit – cinq, quoi. Le métier on l'a choisi, donc on regrette pas son métier, il y a les bons côtés, les moins bons côtés, faut faire avec. C'est même pas qu'une question de prix, mais tu compares l'horaire de quelqu'un qui a des bêtes et quelqu'un qui fait huit – cinq et qui a quarante jours de congé par an, plus les week-ends, bah je crois qu'il y a pas grand-chose à comparer, hein.
(Delaporte, Bovins viandeux, 22/05/2024)

IV.2.2 Capital d'autochtonie

Malgré tous les efforts des néoruraux, permaculteurs et autres maraîchers bio pour « faire paysan », ce n'est pas aujourd'hui que s'abaisseront les pont-levis de l'altérité culturelle. Un nom a même été inventé pour ceux-là : les « nimaculteurs » (NIMA pour « Non-Issu du Milieu Agricole »). L'incompréhension, ou à tout le moins la distance amusée à l'égard de ces « animateurs de friches » qui font « de l'agriculture un hobby » (Deudémont, Cultures et élevage, 17/11/2023), ne tient pas à une posture de concurrence (puisque ces nimaculteurs ne peuvent quantitativement pas rivaliser avec les exploitations conventionnelles et que leurs denrées ne suivent a priori pas les mêmes filières commerciales) ni à une asymétrie de capital culturel (puisque'il est courant que les jeunes bénéficient d'expériences professionnelles préalables à la reprise de l'exploitation et fassent des études supérieures). Cette différence tient plutôt à ce que Julien Gros (2018, p. 112) appelle le « capital d'autochtonie », qui permet de mobiliser des sociabilités locales (le partenaire marchand, l'élu communal, le mandataire FWA) essentielles aux stratégies commerciales de l'exploitation. Cette autochtonie accorde en outre un bien

précieux, que ne sauraient avoir les néoruraux : un nom, qui est à la fois celui de la dynastie (*le repreneur de Mertens*), de la famille (*les Mertens*), du lieu (*la ferme Mertens*) et de l'entreprise (*Mertens SRL*).

Par exemple, électricien de formation, M. Corrand a repris de son grand-père des prairies et un cheptel bovin trop petits pour lui permettre de vivre ; il a dû lourdement s'endetter pour agrandir derechef l'exploitation. Mais puisqu'il était connu dans le village et des autres exploitants de la région, il a pu rapidement obtenir un contrat avec la coopérative laitière locale (sourcilleuse quant à la rentabilité des fermes qu'elle inclut), ce qui lui garantissait derechef des (faibles) revenus nécessaires à sa stratégie d'investissement. *A contrario*, l'histoire de l'installation de M. Boiselier est exemplaire de l'altérité qui sépare ces nouveaux venus des agriculteurs autochtones.

Ayant grandi à Liège dans une famille de fonctionnaires, Stéphane Boiselier entame des études universitaires, puis un graduat en agronomie. Il finit par travailler quelques années comme garçon de ferme dans une exploitation en biodynamie. Déjà engagé à l'extrême-gauche, cette expérience lui permet de se rapprocher du MAP (Mouvement d'Action Paysanne). Après une dizaine d'années de vagabondages, il achète une ferme dans un petit village de Fagne-Famenne, et y loue quelques hectares dans l'intention de fonder une exploitation en agriculture paysanne. Sondé sur les relations qu'il entretenait avec ses voisins agriculteurs au début de son activité (quand il laissait pousser ses cheveux comme il laissait pousser ses haies, fait-il remarquer avec malice), il témoigne :

Ça a franchement été difficile. Il y en avait un surtout qui commérait, c'était une vraie salope. Il avait l'air gentil comme ça, mais derrière il en tapait sur moi, quoi. Il m'appelait le manouche, le romanichel. Alors que lui, tu le verrais, c'est un vrai baraki. J'ai creusé un puits, il m'a envoyé la commune... Il était cul et chemise à la commune. Chaque matin il allait boire le café chez le bourgmestre. Qu'est-ce qui le passionnait, ce mec-là ? Avoir des choses à dire. Donc il commérait. Après, on est quand même dans une région sinistrée, et au niveau des mœurs, de la culture, on va dire, moi qui viens de la ville, il y a un décalage, je m'y attendais pas. Je parle de décalage... le mec en question, le plus loin qu'il ait été, c'est la Mer du Nord. Il a pas fini sa scolarité. Enfin, excuse-moi, mais c'est la réalité, c'est comme ça. Ils ont aucune éducation, ils ont rien vu. Dans sa tête, il incarne la vie de village. Alors c'est peut-être bien beau, c'est bucolique, mais sa préoccupation, c'est de voir que lui, il laisse toujours tomber sa poubelle, que celle-là est elle sortie avec celui-là, c'est ça, sa vie, tu vois. Alors que toi, je sais pas, t'as des préoccupations politiques, des envies, des désirs... Quand tu le vois, il va pester sur le voisin. Et beaucoup sont comme ça. C'est pas la panacée, quoi, excuse-moi. Tu parles de constat de classe, moi je crois que ça joue aussi : il y a une pauvreté éducationnelle, du coup ça crée des fossés culturels. Entre moi, nimaculteur qui vient de la ville qui suis complètement militant et qui ai une vision de la nature qui est complètement différente de la sienne, et lui qui est né dans le village, qui a tous ses liens, et qui trouve que mettre du round-up c'est absolument pas

grave. En fait, le bio est proportionnel au béton : plus t'habites dans du béton, plus t'es bio. (Boiselier, Grandes cultures¹², 7/05/2024)

Ce déficit d'autochtonie n'est cependant pas inéluctable : aujourd'hui, M. Boiselier estime être reconnu par ses pairs. Les autorités communales ont arrêté dans l'embêter avec des permis d'urbanisme. Mais entretemps, il y aura eu dix ans de « désobéissance et de forcing », dix ans de travail agricole. Outre ces « fossés culturels », pour assurer la viabilité de leur exploitation, les nimaculteurs mobilisent d'autres ressources économiques. Certains, comme Stéphane Boiselier, font le pari de l'autonomie alimentaire. D'autres cherchent à toucher des clientèles et des partenaires qui leur ressemblent (magasins de petits producteurs, filières de niche, agro-tourisme) et cultivent des sociabilités en-dehors de la localité (Ayrat, 2021, p. 36).

Ainsi Lucas Goffin, jeune maraîcher, a-t-il basé son exploitation sur le modèle de la CSA (*community-supported agriculture*) : les membres de la communauté de clients paient chaque année un abonnement fixe, en échange duquel ils peuvent récolter eux-mêmes une certaine quantité de légumes. En procédant de la sorte, M. Goffin dissocie son revenu de sa production : en cas de mauvaise récolte, il ne perd pas d'argent, et si au contraire la récolte est bonne, les clients peuvent prélever un peu plus de produits. Cette stratégie lui garantit des revenus modestes mais lui épargne bien des angoisses. Sa réalité économique n'est pas la même que celle des autres agriculteurs, caractérisée par la fluctuation des marchés. Aussi, interrogé sur sa participation ou non aux contestations de l'hiver 2024, répond-il qu'il partage les inquiétudes des agriculteurs, et qu'il est de tout cœur avec eux, mais qu'il ne se sentait pas *légitime* pour se mêler à leur colère.

IV.2.3 Ethos d'entrepreneur

Les deux frontières à un groupe d'agriculteurs partageant une conscience corporatiste que nous venons d'évoquer – identité de travailleur manuel et capital d'autochtonie – sont relativement évidentes parce que relativement explicites et exogènes. La troisième délimitation – « par le haut » ou « par les gros » – décrit quant à elle une dynamique peu ou pas verbalisée par les acteurs, qui est la tendance à l'embourgeoisement (Laferté, *op. cit.*, p. 120). Durant cette enquête, elle a été suggérée par certains grands cultivateurs des régions limoneuses. En effet, la dynamique de concentration à l'œuvre dans l'agriculture wallonne, et particulièrement dans cette zone fertile, produit des exploitants qui doivent être mieux formés, plus résistants financièrement, dotés d'une plus grande intelligence marchande, en un mot plus compétitifs. Les parents de ces exploitants, qui ont su tirer profit de la « révolution agricole » enclenchée dans les années 60 (Boussard, *op. cit.*, p. 16), ont envoyé leurs enfants aux études, voire à

¹² L'exploitation de M. Boiselier ne ressemble évidemment pas aux « grandes cultures » que l'on peut retrouver en Hesbaye ou dans le Brabant. Nous avons toutefois préservé cette appellation parce qu'il cultive surtout des céréales.

l'université, où ils ont obtenu des diplômes en agronomie, en marketing, en bio-ingénierie, etc. Ces trajectoires ascensionnelles contribuent à modifier profondément l'ethos de classe, entendu comme le système implicite de valeurs intériorisées qui oriente les choix professionnels et informe une éthique économique, de « l'agriculteur familial » (nous discuterons de cette notion plus bas), pour l'approcher d'un ethos d'entrepreneur (Rémy, 2011, p. 176). Le témoignage de M. De Kestmaeker, jeune exploitant diplômé de Solvay, résume bien une telle trajectoire :

Ce que j'aime le moins [dans ce métier] ? Le travail manuel, ça me fait chier. Je suis pas un vrai fermier en fait, c'est peut-être pour ça que je préfère mes études de gestion à mes études d'ingénieur. J'aime bien gérer des projets. Quand il y a un nouveau projet, moi je le prends en charge, j'ai un projet à porter quoi. Une fois qu'il est mis en place, je commence à m'embêter et j'en commence un autre. Donc ça j'aime bien. Et le métier me permet de le faire. Il y a toujours des défis à relever. (De Kestmaeker, Grandes cultures, 1/12/2023)

Un exemple typique de cet ethos d'entrepreneur peut être rencontré dans l'exploitation de M. Smolders, prospère producteur de pommes de terre. Il cultive quelques 1500 hectares et emploie cinq ouvriers. Pour expliquer le succès de ses affaires (depuis la reprise de la ferme familiale vingt ans plus tôt, celle-ci n'a cessé de s'agrandir), il affirme qu'il conduit sa ferme comme une entreprise, c'est-à-dire en avec une division du travail avancée, où lui-même joue le rôle de directeur commercial, depuis son bureau ou au cours des nombreux rendez-vous qui le poussent sur les routes.

Une journée réussie, c'est une journée où je n'aurai pas à me pointer dans le champ, en fait. Parce que ça voudra dire que j'aurai bien organisé mes hommes et que j'aurai été efficace. (Smolders, Grandes cultures, 3/05/2024)

La clé d'une exploitation qui tourne, poursuit-il, c'est aussi être capable de mener une réflexion stratégique sur la commercialisation des produits, de se retrouver dans ses comptes, de se replonger quotidiennement dans ceux-ci pour voir ce qui fonctionne, ce qui ne fonctionne pas ; c'est-à-dire faire preuve de dispositions à la rationalisation du travail.

En outre, cette affirmation de soi comme chef d'entreprise passe par une valorisation du travail, ou du mérite, mais pas exactement le travail opiniâtre et prudent qui fonde, comme nous allons le voir, la fierté de l'agriculteur familial : il s'agit ici du travail comme agilité stratégique, intelligence commerciale. Ce sont les qualités intellectuelles qui sont mises en avant, bien plus que les qualités techniques ou agronomiques. Dans un esprit de type « nouveau capitalisme » (Frère, 2009, p. 223), l'ethos d'entrepreneur s'accommode d'un rapport aventureux à la prise de risque, ainsi que d'une valorisation des compétences de réflexion critique, d'ouverture d'esprit. À ce titre, M. Smolders convoque ses

voyages au Canada, au Brésil ou en Argentine¹³, où il a été le témoin d'une agriculture bien plus concurrentielle que celle qui a cours en Europe, comme sources d'apprentissage et de remise en question.

Or ce discours sur soi se double d'un discours sur les autres : si les agriculteurs (qu'il fréquentait jadis dans l'un ou l'autre comité, avant qu'il ne perde le goût de la polémique ; aujourd'hui ne les rencontre-t-il plus que de manière informelle) n'ont pas encore compris dans quelle cour ils jouent, il ne donne pas cher de leur peau.

Ils disent « oui j'ai toujours travaillé comme ça, et mon père et mon grand-père aussi, et on voudrait me faire travailler autrement ! » Bah attends, tu m'étonnes que ta ferme fasse la gueule, si tes méthodes n'ont pas changé depuis soixante ans. (Smolders, Grandes cultures, 3/05/2024)

Cette distance prise avec un ethos plus « traditionnel » n'isole pas pour autant les concernés du milieu agricole – au contraire, leur ancrage « authentique » donne de la légitimité à leur enrichissement (Laferté, *op. cit.*, p. 127). Typiquement, M. Smolders dit être soulagé que quelques-uns de ses ouvriers lui ait demandé pour participer aux manifestations de février-mars 2024 : lui-même n'a aucune envie de se rendre à ce genre d'événements et n'en voit d'ailleurs pas l'intérêt. Mais il est néanmoins rassuré que ses tracteurs y soient vus.

Plus que de s'isoler du milieu agricole, l'ethos de l'entrepreneur s'étanche plutôt des tracasseries qui traversent ce dernier. Les « agro-entrepreneurs » sont confiants dans l'avenir de leur exploitation, puisqu'il dépend de leur intelligence stratégique, et non pas d'hypothétiques réformes que la FWA, les partis ou une quelconque forme de mobilisation politique parviendraient à arracher. La pression foncière, la concurrence mondiale, les sécheresses à répétition ne sont pas des problèmes contre lesquels s'indigner, mais des mutations auxquelles s'adapter. L'exploitation agricole n'est d'ailleurs pas leur unique horizon :

Je suis persuadé que tout ce que j'ai appris à la tête de cette entreprise pourra m'être utile ailleurs. Si jamais les normes deviennent trop contraignantes et que je vois que ça ne peut plus marcher, je ne m'obstinerai pas. Maintenant, je pense que je suis capable de reprendre n'importe quelle entreprise. (Smolders, Grandes cultures, 3/05/2024)

Cette transformation de l'ethos de classe a donc des impacts sur la représentation que l'on a des OPA et ce que l'on est en mesure d'attendre d'eux : la FWA n'est perçue que comme une pourvoyeuse de services, qu'elle a le bon goût de fournir à bas prix, et la FJA, une animatrice de beuveries sympathiques (les « soirées FJA ») ; quant à la FUGEA, il n'y a même pas lieu d'en parler. Il ne s'agit pas d'être dans

¹³ Ces pays sont respectivement concernés par les accords de libre-échange CETA et Mercosur, accords vilipendés par l'ensemble des OPA wallonnes.

une forme de fatalisme (*à quoi bon aller manifester si c'est pour que rien ne change*), mais c'est que les OPA sont à contre-courant, pour le dire ironiquement, des forces de l'Histoire : non seulement il est illusoire de se dresser contre le marché, mais ce n'est pas non plus désirable. Puisque leur propre exemple démontre aux « agro-entrepreneurs » que la réussite est possible, leurs pairs, individuellement, devraient aussi en être capables ; ils n'ont pas de bonnes raisons de vouloir changer un ordre économique qui leur a jusqu'ici été profitable.

De plus, comme nous l'avons vu, la contestation agricole peut difficilement s'adresser aux firmes, donc elle s'adresse à la puissance publique, et plus particulièrement à l'Europe, qui distribue les subsides. Ces primes, qui représentent parfois jusqu'à 90% du revenu des éleveurs (d'après la présidente de la FWA au cours de notre entretien), sont proportionnellement négligeables dans le chiffre d'affaire d'exploitations performantes en grandes cultures. Pour MM. Smolders et De Kestmaecker, c'est même un objectif stratégique de ne pas en être dépendants.

Il est donc douteux que cet ethos nouveau laisse place à quelque chose comme une conscience corporatiste qui, si elle ne désigne pas d'ennemi, établit tout de même une solidarité entre les pairs ; non pas que les agriculteurs plus petits, plus pauvres, moins instruits, seraient regardés comme de parfaits étrangers par cette élite ascensionnelle, mais que le partage de leurs peines ne ferait simplement pas sens pour eux. Or maintenant que nous avons défini la conscience corporatiste des agriculteurs par ce qu'elle n'est pas, nous allons essayer de lui donner un contenu.

IV.3 Le corporatisme alimente la conscience corporatiste

L'intitulé ci-dessus veut faire apparaître une malheureuse polysémie du terme « corporatisme » qu'il nous est nécessaire de débusquer pour ne pas sombrer dans la confusion ; le substantif pouvant se rapporter à la fois à une « conscience corporatiste », qui est l'objet de ce chapitre, et à une « idéologie corporatiste », qui est l'objet de cette section. Car dans la constitution des agriculteurs en « groupe pour soi », il ne faut pas sous-estimer le rôle des organisations professionnelles. Ces dernières sont-elles la stabilisation d'une conscience collective qui ne demande qu'à s'incarner, ou bien cette conscience est-elle le fruit du travail patient des organisations syndicales, conscience dont elles ont besoin pour continuer à exister ? Question de l'œuf et de la poule, qu'il n'est pas nécessaire de trancher pour en observer les effets.

Ici, le propos est double. On peut d'abord supposer que le simple fait d'être fédérés par des institutions qui prétendent représenter (toute) l'agriculture, et de s'entendre répéter à longueur de temps que l'on fait partie du « milieu agricole », ne doit pas être sans effet sur le sentiment d'appartenance des intéressés. Par la simple circonscription du public auquel ils s'adressent, les organisations professionnelles, les bureaux du SPW, la presse spécialisée, les foires, les cabinets de fiscalité rurale,

etc., définissent un groupe. Et comme les législations agraires changent et changent rapidement, il y a de nombreuses raisons de se réunir, de s'indigner et de s'unir. En outre, les contraintes horaires spécifiques au métier ont tendance à isoler les agriculteurs des lieux de sociabilité « grand public » :

Des fois, je sors un peu et tout... Dans le village, [il n'y a rien]. Il y a la FJA Centre-Ardenne. Ils organisent des fêtes dans les fermes, des bals. C'est pour rassembler tous les jeunes du coin, il y a tout le monde qui y va... C'est un peu... Le but, c'est que tu sois pas tout seul dans ta ferme, pour te changer les idées. Parler un peu de ce qu'on fait... Avec des gens de notre milieu, quoi. [...] Heureusement que j'ai une copine qui comprend ce que je fais ! Sinon il y en a beaucoup qui te diraient, à mon avis, au revoir, quoi. C'est super prenant. Un bête exemple, dimanche, il y a une de ses copines qui lui dit « on irait bien au marché de Noël à Ciney » ; et moi je dis, alors on y va deux heures puis on revient pour le soir, quoi. Ou alors tu y vas, mais seule, quoi. (Kircher, Bovins viandeux, 15/12/23)

Dès lors, dans un contexte de dépeuplement des villages, les syndicats se donnent expressément comme but d'alimenter, au sein de la profession, une sociabilité chaleureuse dont les soirées FJA sont le meilleur exemple. Ces soirées sous chapiteau, avec de la musique et de la bière, sont le point de contact entre la jeunesse agricole et les autres jeunes rurales. Pour les plus âgés, les comices agricoles sont d'autres lieux où l'on cultive une sociabilité entre personnes de la même profession. Il est d'ailleurs intéressant de souligner que certains agriculteurs plus jeunes, soit qu'ils ont une expérience professionnelle soit qu'ils aient fait des études, prennent leurs distances par rapport à ces lieux de fête. À l'instar du fils de Mme. Gillard (petite trentaine, titulaire d'un bachelier en agronomie et pressenti pour reprendre l'exploitation familiale), ils préfèrent aller en soirée « en ville » et valorisent le fait de « voir des gens d'autres milieux ». Cela peut suggérer une logique de distinction dans une trajectoire d'ascension sociale.

Dans un second temps, on peut penser que le message idéologique véhiculé par la FWA et ses émanations, de par ses origines sociales-chrétiennes, s'inscrit dans la famille du *corporatisme* tel qu'il a pu être élaboré au cours du XX^{ème} siècle en tant que modèle d'organisation politique (Schmitter, 1989, p. 54). Bien évidemment, la FWA ne revendique pas cette filiation – il est même douteux que le terme « corporatiste » fasse sens pour quelconque de ses adhérents – et ne s'appuie pas, comme l'expression « idéologie » peut y faire penser, sur un corpus doctrinaire établi, tel qu'il a pu, par exemple, inspirer des régimes autoritaires à partir de l'entre-deux-guerres (au Portugal, au Brésil, en Roumanie... ; Schmitter, 1974, p. 99). Au contraire, la FWA défend une agriculture qui serait gouvernée par des principes réalistes, pragmatiques, et non pas inspirée par quelque tendance idéologique de ce soit (mais n'est-ce pas là le propre de toute idéologie en humeur d'hégémonie ?). Cependant, raisonner à partir du concept de corporatisme permet de cerner de manière synthétique, et assez satisfaisante, les univers mentaux qui structurent les organisations professionnelles agricoles en Wallonie – et donc de

comprendre comment la masse des agriculteurs, historiquement et institutionnellement, s'est constituée en corps politique.

La particularité de cette tendance idéologique, qui n'est sans doute pas aussi théoriquement homogène qu'ont pu l'être le socialisme ou le libéralisme, tient essentiellement au rôle important que jouent, dans les relations entre le citoyen et l'État, les corps intermédiaires (Églises, syndicats, lobbys...), lesquels doivent représenter la diversité des intérêts de la société auprès des dirigeants, dont ils sont les interlocuteurs privilégiés. L'intérêt de cette représentation indirecte des *corps* sociaux est précisément d'éviter le conflit social, puisque leur relation est pensée sur le mode de l'harmonie et de la complémentarité ; la pensée corporatiste étant en fait fondée sur une métaphore organiciste qui superpose le corps, la famille, l'entreprise et l'État. Il est crucial, dès lors, qu'une seule organisation chapeaute hiérarchiquement (soit en structure pyramidale, comme c'est le cas des OPA wallonnes) chaque organe de la société – sans quoi cette dernière sombre dans la guerre civile et les mesquineries partisans (*id.*, p. 101 – 103). Stratégiquement, cela permet d'éluder la question de la lutte des classes : il n'y a plus de groupes en compétition du fait d'intérêts opposés mais des organes différents qui, chacun à leur manière, contribuent à l'édification de la nation. On comprend pourquoi l'Église catholique, soucieuse de se désengager du clivage gauche-droite, et dont on a vu l'influence sur la ruralité belge tout au long du XXème siècle, a fait sienne cette conception de l'ordre politique (Balzacq *et al.*, 2014, p. 215).

Ainsi, la FWA, dont on a exposé la généalogie chrétienne et libérale, se considère volontiers comme une « famille » (avec, implicitement, le père FWA, la mère UAW et l'enfant FJA/AJ) pour laquelle l'unité du monde agricole est primordiale. C'est pourquoi elle s'éponge le front de consensualiser sans cesse les sujets dont elle s'empare, s'interdisant d'opposer gros ou petits fermiers, conventionnels ou bio, modèle paysan ou industriel, etc. – ce qui est tant un motif d'adhésion pour certains exploitants que nous avons rencontrés (« ensemble, on est plus forts ») qu'un motif de répulsion pour d'autres (« la FWA n'a pas assez de mordant »). Pour l'agriculture, tous les modèles sont bons, pourvu qu'ils soient familiaux (*cf. supra*) – et peu importe qu'un modèle (capitaliste – entrepreneurial) provoque à terme la chute de tous les autres. Dans cette logique, les efforts de la FWA sont tout entiers dirigés vers le monopole de la représentation des intérêts du milieu agricole. C'est pourquoi la sécession de la FJA, en 2022, a été vécue avec forces grincements de dents, froncements de sourcils et démonstrations de rancœur ; en fait, cette scission a été interprétée comme une fugue capricieuse. Quant à la FUGEA, elle est volontiers marginalisée (marginalisée, elle l'est en outre par son faible ancrage à la base), rabattue sur les mouvements environnementalistes au motif de ses convictions « paysannes », et dès lors, boutée hors du *milieu*.

IV.4 Ethos de l'agriculteur familial

IV.4.1 Le domaine de l'exploitant

« Défendre notre agriculture familiale » : voilà la mission que s'attribuent la FWA et ses partisans. La pérennité de cette notion, qui ne dit rien du modèle productif de l'exploitation mais détermine seulement à qui revient l'autorité, peut surprendre. Elle suscite d'ailleurs de vives critiques de la part du syndicat d'opposition :

L'agriculture familiale, ça ne veut rien dire sur le modèle agricole qu'il y a derrière. Eux, ils veulent défendre l'agriculture familiale ; c'est leur gros truc. Enfin, ça ne veut rien dire... Tu peux avoir une agriculture familiale très... capitaliste et très intensif. À l'inverse tu peux avoir une agriculture familiale qui est plus extensive... C'est quand même un terme qu'on peut utiliser, mais nous on ne base pas toute notre com' là-dessus. En fait, ce qu'il y a, c'est que ça ne fâche personne. (Astrid Ayrat, 8/06/2023)

Agriculture familiale : éloge sincère ou maquillage idéologique d'une réticence opiniâtre à rentrer en conflit avec les forces du capital ? N'est-il pas dans l'intérêt de l'agriculture productiviste d'agiter ce terme comme un vague torchon superstructurel (au sens de Marx), afin de divertir les travailleurs agricoles des enjeux réels et des nécessaires transformations ? C'est possible. Nous pensons cependant que l'attachement sincère à cette notion, tel que nous l'avons pu constater dans les entretiens, a plus de choses à révéler que les intérêts qu'il est susceptible de cacher.

La sociologie rurale classique a montré qu'« avant d'être sous la coupe des industries capitalistes, de l'État ou de toute autre instance macro-sociologique, le paysan occidental [était] d'abord sous la dépendance de ses cousins et [essuyait] chaque jour les conséquences de la politique *patrimoniale* de ses ancêtres, leurs succès et leurs échecs en la matière » (Robert, *op. cit.*, p. 27). La confusion entre le budget de l'exploitation et le budget de la famille allait de soi ; d'ailleurs, la distinction entre exploitation et famille, c'était le sociologue qui la faisait, mais elle n'avait pas de sens pour les enquêtés (*id.*, p. 34).

Aujourd'hui, cette analyse a fait long feu. Le terme de « paysan » apparaît plus comme une revendication politique que comme une réalité professionnelle (Ogor, *op. cit.*, p. 161). « Qu'est-ce qui distingue le paysan de l'agriculteur ? » demande M. Boiselier. « Sûrement la taille du tracteur. » Un demi-siècle de Politique Agricole Commune et de prophylaxie concurrentielle aura forcé les agriculteurs à sauter dans le train de la rationalité comptable, et ceux qui s'y refusaient ont simplement fait faillite (Rémy, 2010, pp. 45 – 47). Si nous avons décrit comment certains gros cultivateurs s'écartent de l'ethos de classe des agriculteurs pour adopter des dispositions de chefs d'entreprise, cela ne doit pas laisser à penser que les exploitants « familiaux » (nous mettons des guillemets pour signifier que ce terme n'a encore qu'un sens émique) ne font aucune preuve de rationalité comptable ou de dureté à la tâche (« d'ascèse », dirait Max Weber). Si nous partons du principe que « les considérations sur 'les autres'

renseignent sur les attentes et l'expérience des acteurs » (Lejeune, *op. cit.*, p. 72), en racontant sa collaboration infructueuse avec un voisin, Étienne Hofman nous livre ici sa définition des qualités de l'agriculteur :

Dans une ferme, on sait que quand tu es seul, même en étant petit, c'est compliqué. Et moi, étant déjà entre guillemets une plus grosse ferme, c'était très compliqué. Donc je me suis associé avec un voisin. J'ai fait un GPL, un Groupement de Producteurs Laitiers. L'autre agriculteur, c'était un qui avait quatre ans de plus que moi. Il n'a jamais investi. Tout ce qu'il gagnait d'argent, il le gardait pour lui. Il ne voulait pas s'agrandir et il travaillait dans des conditions catastrophiques. Donc quand je lui ai proposé de s'associer avec moi, il m'aurait presque embrassé ! Parce que sans vouloir me vanter, on a toujours... On a de l'argent, on l'investit. On a du beau matériel, des beaux bâtiments, on a tout qu'est facile. Donc forcément, ça le motivait vraiment. Et ça a été vite clair : en 2009 on s'est associés, c'était une durée minimum de trois ans, et après un an il ne venait déjà plus le matin. Or il n'y a rien à faire : nous à cinq heures, cinq heures et demie on se lève, lui il venait à huit heures et demie. Il disait tout le temps la même chose : « tu ne fais que de travailler. » Mais je disais « oui, mais ce qui est là, ça vient pas en attendant... ». Il y avait beaucoup d'argent qui partait dans les investissements, dans ceci, dans cela... Et lui il a dit, « je ne suis pas comme ça, et il est parti ». (Hofman, Bovins laitiers, 13/12/2023)

Or lorsque nous visitons son domicile et son exploitation, le succès économique de M. Hofman ne se traduit pas par des signes extérieurs de richesse. Contrairement aux « agro-entrepreneurs », il n'y a pas de valorisation du « risque » ou des « défis à relever ». Les recettes de l'exploitation sont utilisées comme « un investissement à transmettre [à la prochaine génération] et peinent à se transformer en consommation. [...] Le patrimoine est conçu comme un élément d'enrichissement ou de promotion sociale et assez peu comme un élément central de jouissance personnelle et familiale » (Laferté, *op. cit.*, pp. 140 – 141).

D'un autre côté, les recherches ont montré qu'en France, le modèle des conjoints-exploitants, avec leur progéniture comme garçon ou fille de ferme, est sur le déclin¹⁴ : les conjoints (le plus souvent, ce sont des conjointes) sont plus souvent recrutés dans d'autres milieux professionnels et participent de moins en moins aux tâches de la ferme ; le nombre de repreneurs familiaux présumés est bien inférieur aux nombres d'exploitations (Rémy, 2011, p. 171, p. 176). En fait, l'organisation wallonne du travail agricole est moins familiale que familialiste.

¹⁴ Pour la Wallonie, nous n'avons pas trouvé d'étude montrant l'évolution historique de la composition des ménages agricoles (origine sociale et profession des conjoints). Toutefois, notre terrain d'enquête n'a donné aucun indice pour suggérer une dynamique contraire.

En effet, s'il est difficile à discerner dans les lois et la fiscalité (Rémy, *op. cit.*, p. 173), le modèle familial, qui repose sur une continuité de valeur entre l'exploitant, sa terre, ses bêtes, façonne les subjectivités ; et par la même qu'il les façonne, il sédimente une identité commune qui ne se réduit à celle d'un chef d'entreprise. Dans son ethnographie du bocage mayennais, Jeanne Favret-Saada (1977) a eu une intuition particulièrement utile pour saisir les valeurs économiques qui dirigent une exploitation de type familial. Elle remarque ainsi que les croyances sorcellaires révèlent une configuration jusqu'alors muette de la relation qu'entretiennent à leur environnement domestique les gens aux côtés desquels elle travaille (p. 218) :

« Il est en effet remarquable que les Bocains utilisent deux conceptions distinctes du rapport d'un sujet à son espace social, selon que la sorcellerie est ou non en question dans une situation donnée. Dans le premier cas, ils considèrent que les personnes et les biens d'un individu font corps avec lui, au point qu'ils le déclarent ensorcelé même s'il ne souffre de rien, tandis que son épouse, par exemple, est malade : car celui que vise un sort, c'est le chef de famille, c'est-à-dire celui qui marque la famille de son nom. Quelle que soit la cible atteinte par un sort – tel de ses parents ou tel de ses biens – celui-ci vise fondamentalement ce que j'ai nommé plus haut la « surface unique » délimitée par le nom du chef de famille, surface dont tous les points sont solidaires en ce qu'ils doivent à ce nom leur inscription. [...] Cette surface unique, convenons de la désigner comme l'*ensemble* défini par le chef de famille et les points qui le constituent comme ses *éléments*. »

Dans notre étude, point de sorcellerie ; la sorcellerie n'est pas le propos, mais l'indicateur coloré qui fait apparaître des rapports entre des gens et des choses qui ne se laissent pas réduire à de simples relations instrumentales. Dans cet ethos, la terre, les bêtes, ne sont pas (seulement) des outils de production, mais des éléments insécables de l'ensemble dans lequel elles sont inscrites, ensemble qui porte le nom de l'exploitant¹⁵. Ce qui unit l'exploitant, son conjoint ou sa conjointe, c'est ce que Jeanne Favret-Saada nomme le « capital bio-économique » (*id.*, p. 335) de l'exploitation, un potentiel de production qui circule dans toutes ces choses qui, ainsi subsumées, forment le *domaine* de l'exploitant. « Dans un tel ensemble, on ne saurait distinguer corps et biens parce que les biens font corps avec celui dont il porte la marque du nom » (*ibid.*, p. 334). C'est sans doute cette intrication ontologique des gens et des choses, des humains et des non-humains, qui fait la spécificité et la moëlle épinière de l'ainsi nommée « agriculture familiale » ; et la raison pour laquelle on tient tant de discours politiquement émus sur la nécessité de la préserver.

¹⁵ En l'occurrence, le nom est évidemment le nom du père. Il est difficile de parler du modèle « familial » sans admettre qu'il est avant tout *patriarcal* et *patrimonialiste*, et que sa promotion est aussi un enjeu de pouvoir quant à la division genrée du travail en agriculture (Blondiau-Lebeau, 2023, p.28). C'est un propos sur lequel nous reviendrons plus tard.

IV.4.2 La résistance à la réification

Un tel état d'esprit ne se manifeste pas tout le temps, dans n'importe quelle configuration des activités des agriculteurs. Il coexiste, résiste, supplante ou est supplanté par l'éthique capitaliste que les travailleurs sont en quelque sorte contraints d'adopter. Puisqu'il ne se dit pas, l'enquêteur doit être attentif à ses situations d'émergence. À cet égard, le rapport aux bêtes est instructif. On repérera ainsi des commentaires espiègles sur le comportement des vaches, sur leurs intentions, leur caractère. Ces commentaires attribuent une agencité aux animaux et témoignent d'un échange de subjectivité entre l'exploitant et les éléments de son domaine (Despret & Porcher, 2007, p. 57). Nous avons remarqué que ces commentaires allaient souvent de pair avec une critique des savoirs zootechniciens enseignés à l'école (« tout ce que j'ai appris, je l'ai appris à la ferme »). Comme des recherches préalables l'ont suggéré (Ayrat, *op. cit.*, p. 35), les bêtes disent quelque chose de leurs propriétaires. Peu importe que les relations entre humains et non-humains soient profondément inégalitaires ; avec l'ethos de l'agriculteur familial, l'éleveur se laisse affecter, et même se laisse identifier par ses bêtes (au sens où ces dernières sont constitutives de son identité). Dans une telle configuration, le savoir des agronomes est exogène, il s'impose de l'extérieur. Quand elle parle des experts de la PAC qui inspectent son exploitation, et ne la jugent pas assez rentable parce qu'elle élève des bovins d'une race trop peu productive, Marine Gillard sous-entend qu'entre la vache et son prix, il y a *quelque chose* que ses invités n'ont pas saisi :

Envers et contre tous, on a gardé nos [vaches] bleues mixtes. Ici, on est à 500 mètres, sur des prairies de Fagnes. C'est une race rustique, adaptée à sa région... Moi j'ai trouvé que c'était une race très intéressante et j'ai pas voulu du tout me laisser embobiner, parce que quand on reprend [une ferme], on a des ingénieurs agronomes qui viennent avec des idées bien cadrées... Ils nous disent : « oh là là, pour vivre il faut du lait » et bref, vous n'êtes pas dans les clous, quoi. Les ingénieurs agronomes estimaient que ce n'était pas valable. [...] Mais je ne me suis pas laissée faire. (Gillard, Bovins mixtes, 28/11/2023)

Pour les bovins laitiers, l'attachement ontologique aux éléments du domaine s'est manifesté avec acuité dans les discussions autour du robot de traite – outil clivant s'il en est. Certains, comme M. Hofman, le refusent avec véhémence, alors qu'il épargnerait sans nul doute des traites pénibles. Pour justifier son refus, il invoque la passion qu'il a à travailler et le fait que c'est un manque de respect pour les bêtes. Derrière ce jugement se dessine une forme d'équivalence (Despret & Porcher, *op. cit.*, p. 82) : traiter les bêtes avec indignité, c'est se traiter soi-même avec indignité. Rufus Bompant, éleveur de Famenne, affiche une réticence similaire aux outils de « modernisation » de la ferme :

De mon point de vue, le monde idéal, il est plus derrière. Ils amènent plus de technologie... Tout évolue, tout a tellement changé. Et les gens ont changé aussi. Avant, on travaillait plus sereins. Ici, dans la région, ça pousse, les robots. Dans le petit village ici, ça pousse, chez les jeunes... Quand ton travail peut être fait par une machine, qui te dit que tu n'es pas aussi une machine ?

Dans beaucoup de secteurs l'homme a été remplacé par des machines. C'est l'évolution de la société, mais pour moi ça a un côté négatif. Il y a le contact avec les bêtes aussi... Je ne dis pas qu'ils ne l'ont plus avec le robot, mais c'est différent, quoi. On dirait qu'un robot traite des robots, quoi. Les vaches devraient devenir des robots à ce moment-là. Elle mange, elle produit du lait, et dès qu'elle a un problème, hop, on évacue. (Bomparent, Bovins mixtes, 14/05/2024)

Mettre une vache sous robot de traite, c'est se placer soi-même sous l'autorité de la machine – et donc faire de son travail celui d'une machine, c'est-à-dire un peu moins qu'un humain... Les liens profonds qui unissent les hommes à la terre sont moins évidents à repérer (il est plus difficile d'attribuer de l'agencéité à un carré de navets) mais ils sont également là. Lorsque M. André a racheté les terres de sa grand-mère, non sans pessimisme écologique, il n'était pas étranger à l'idée que la terre resterait une valeur sûre, voire la seule ressource valable, face aux bouleversements qui viennent. Par cet acte lourd de conséquences, il se projette sur l'avenir de ses enfants et par-delà ses enfants. Les soins que l'on apporte à une terre (c'est-à-dire ne pas l'exploiter jusqu'à la transformer en caillou stérile) n'ont de sens que si elle perdure au-delà de l'individualité de l'exploitant. Pourquoi choisir un métier si dur et si durement profitable si c'est pour voir le fruit de son travail s'en aller avec l'âge de la retraite ?

On voit comment l'unité du domaine de l'exploitant est un obstacle douloureux à l'expansion capitalistique de la ferme : vu que l'on travaille celle-ci comme on se travaillerait soi-même, on prend un tas de précautions coûteuses. Puis vient le jour où l'huissier ou la pauvreté frappe à la porte, et l'on doit alors prendre un peu moins de précautions : pour ne pas ressentir le remords du gâchis, il faut s'empressement de rompre les liens qui nous attachaient à notre manière de voir les choses.

En fait, l'ethos de l'agriculteur familial témoigne d'une résistance opiniâtre au phénomène de *réification*. Ce phénomène, c'est Georg Lukács qui l'a conceptualisé de la manière la plus systématique. Une telle notion permet de saisir l'appauvrissement qualitatif de la relation entre le travailleur et son travail (et les outils de son travail), réduits *tous deux* à des choses équivalamment paramétrables (Lukács, *op. cit.*, p. 115) :

« Si l'on suit le chemin de l'évolution du processus du travail depuis l'artisanat, en passant par la corporation et la manufacture, jusqu'au machinisme industriel, on y voit une rationalisation sans cesse croissante, une élimination toujours plus grande des propriétés qualitatives, humaines et individuelles du travailleur. D'une part, en effet, le processus de travail est morcelé, dans une proportion sans cesse croissante, en opérations partielles abstraitement rationnelles, ce qui disloque la relation du travailleur au produit comme totalité, et réduit son travail à une fonction spéciale se répétant mécaniquement. D'autre part, par la rationalisation, et en conséquence de celle-ci, le temps de travail socialement nécessaire, fondement du calcul rationnel, est produit d'abord comme temps de travail moyen, saisissable de façon simplement empirique, puis, grâce à une mécanisation et à une rationalisation toujours plus poussée du processus du travail, comme

une quantité de travail objectivement calculable qui s'oppose au travailleur en une objectivité achevée et close. »

En cela qu'ils ouvrent la *possibilité du calcul* (*id.*, p. 116 ; ici la possibilité de calcul se traduit par la disponibilité immédiate, grâce au robot de traite, du taux de productivité de la vache, de sa biométrie, etc.), qu'ils sont l'expression directe de la zootechnie sur le modèle des sciences physiques, les instruments de la productivité capitaliste (ici le robot de traite) objectifient la bête. Dès lors, cette dernière n'est effectivement plus qu'un outil de travail interchangeable, comme le déplore M. Bompard. En soumettant la bête, ou la terre, à la réification, on l'arrache au *domaine* de l'exploitant : le bien ne fait plus corps avec lui. L'agriculteur passe donc d'un rapport subjectif à son travail – le travail à une valeur en soi, parce qu'il n'est pas distingué du travailleur (ce qui se traduit par des truismes du style « je fais ce métier parce que j'en ai la passion » ou « j'éleve des vaches parce que j'aime bien élever des vaches ») – à un rapport objectif, instrumental (« je cultive du froment parce qu'il me permet de me diversifier », « j'éleve du Blanc-Bleu parce que c'est une race qui a un bon rendement »). Un tel arrachement est évidemment insupportable pour l'agriculteur familial, puisque l'attachement patrimonial à ses outils de travail est suffisamment fort pour qu'une transformation qualitative de ceux-ci provoquent une transformation qualitative de sa personne même :

« Subjectivement, l'activité de l'homme – dans une économie marchande achevée – s'objective par rapport à lui, devient une marchandise qui est soumise à l'objectivité, étrangère aux hommes, des lois sociales naturelles, et doit accomplir ses mouvements tout aussi indépendamment des hommes que n'importe quel bien, destiné à la satisfaction des besoins, devenu chose marchande... Objectivement, la forme marchande ne devient possible comme forme de l'égalité, de la permutabilité d'objets qualitativement différents que si ces objets sont saisis – sous ce rapport, sous lequel seul, évidemment, ils acquièrent leur objectivité de marchandise – comme formellement égaux. [...] Avec la décomposition moderne « psychologique » du processus de travail, cette mécanisation rationnelle pénètre jusqu'à l'« âme » du travailleur : même ses propriétés psychologiques sont séparées de l'ensemble de sa personnalité et sont objectivées par rapport à celle-ci, pour pouvoir être intégrées à des systèmes spéciaux rationnels et ramenées au concept calculateur. » (*ibid.*, pp. 114 – 115)

Pour reprendre une expression chère à Bruno Latour, le concept de réification nous oblige à « ressentir l'effet du doigt qui parcourt un ruban de Möbius » (2023, p. 154). Au long de tristes autocritiques staliniennes, Lukács n'a cessé de se considérer comme un marxiste « orthodoxe » (c'est-à-dire un Moderne invétéré), et pourtant, à quelques différences de style près, sa critique du dualisme entre sujet et objet – considéré comme une conséquence du développement capitaliste – épouse les textes de Latour lorsqu'il parle d'« Anthropocène » (voir, par exemple, *id.*, p. 82). Bien que fondés sur des épistémologies distinctes, l'une matérialiste, l'autre constructiviste, lorsqu'il s'agit de comprendre les

maux réels, les deux auteurs posent un constat semblable. Kohei Saito, le philosophe écosocialiste, revient plus précisément sur le processus historique de réification, qui commença par l'arrachement des masses de paysans à leurs terres (2017, p.41) :

« Modern laborers, [unlike precapitalist peasant], lose any direct connection to land. On the one hand, they are free from [the landlord's] personal dominance. On the other hand, they are also free from the means of production and thus can no longer relate to nature as their "inorganic body". The original unity with the land disappeared with the collapse of precapitalist personal domination... When land becomes a commodity, the relationship between humans and land is radically modified and reorganized for the sake of producing capitalist wealth... Following the new rationality of production, the capitalist does not simply let the workers conduct their job as they please ; rather, in accordance with his "filthy self-interest", he actively transforms the entire production process in such way that human activity is fully subjected to a reified dominance, without consideration of autonomy of work and material security. »

La résistance au processus de réification, que les auteurs marxistes (ici Lukács et Saito) situent dans un passé vaincu, Latour l'appelle de ses vœux pour l'Anthropocène qui vient – non pas sur le mode de la lutte politique, mais sur celui de la conversion des cœurs (Lamy, 2017, p.389). Les agriculteurs que nous avons rencontrés, eux, montrent que le processus de réification n'est pas encore achevé dans leur conscience ; en outre, dans leur cas, la résistance ne provient pas de lieux *délibérément construits pour échapper au mode de production capitaliste* (comme les ZAD ou le tiers-lieu paysan de M. Boiselier), mais d'un lieu complètement intégré à ce dernier, à savoir leurs exploitations en agriculture conventionnelle.

IV.4.3 Le sentiment d'obligation

Du point de vue d'une conscience corporatiste, ce qui est intéressant ici, c'est que les configurations où prédomine une telle résistance à la réification laisse paraître un sentiment d'obligation, vecteur de solidarité. Ce sentiment unit l'agriculteur avec l'ensemble abstrait de ses pairs. Il y a une affinité entre l'expression de l'ethos de l'agriculteur familial et la disposition à s'engager (ou plus modestement, la possibilité de s'engager) dans des actions collectives. Pour reprendre cet exemple, lorsque M. Hofman s'insurge contre les robots de traite, il ne le fait pas pour lui seul : il donne une recommandation à l'ensemble des membres de sa profession (« les agriculteurs ne devraient pas utiliser ce genre de machines »). C'est-à-dire qu'il a fait entrer dans les considérations sur sa propre ferme la conscience de ses semblables. Ouvrir le débat avec autrui présuppose qu'on s'intéresse à l'avis de cette personne et que cette dernière sera intéressée parce qu'on a à lui dire ; cela suppose une identité. De la même manière, Mme. Deudémont se préoccupe de l'usage que ses voisins font des pesticides (qu'ils en

emploient ou non, d'ailleurs), parce que leur pratique engage la responsabilité de l'ensemble du milieu agricole.

À l'inverse, M. Rénier estime que le robot de traite est très pratique et représente de grands gains de productivité, mais il ne va pas se mettre en tête de convaincre ses collègues de se ruer sur cette machine. Ce qu'ils font, après tout, ça les regarde. Il n'y a rien à en dire. Après avoir discuté d'agriculture bio et des coûts qu'elle implique (en temps, en main-d'œuvre, en carburant), nous demandons à M. De Kestmaeker s'il a l'impression que « les agriculteurs sont en phase avec les attentes de la société ». L'air dubitatif, il soupire, hausse les épaules : « Il y a toujours des gens qui sont un peu limités dans ce qu'ils ont l'habitude de faire... Mais bon, sans critiquer. » La question ne semble pas avoir beaucoup d'intérêt pour lui. Mais surtout, ce que traduit sa réponse, c'est qu'il y a des individus, qui engagent leur responsabilité en tant qu'individus. Les obligations des agriculteurs en tant que classe ne font pas sens. Dans cette situation, M. Rénier ou M. De Kestmaeker ont évidemment conscience d'être des agriculteurs au même titre que les autres, mais cette identité n'est pas vectrice d'action politique. À l'inverse, le sentiment d'obligation agit comme révélateur d'une conscience corporatiste qui, puisqu'elle cible des enjeux communs, ouvre la voie vers la conscience agonistique. Mais celle-ci n'advient pas encore, faute de conflictualité.

Ainsi, si la grande affaire de la modernité capitaliste est le détricotage de tous les liens puissants, affectifs, existentiels, qui unissent les humains à leur environnement fécond, nous la voyons à l'œuvre ici même, dans la plaine du Geer et sur les crêtes de Famenne, car la relation qui fédère un travailleur aux bêtes n'est pas la même s'il n'y voit qu'un outil à viande, à la terre s'il n'y voit qu'un bien d'investissement. Deux ethoses de classe sont en concurrence, donc, et lorsque l'on aura été convaincu du dernier robot de traite par les marchands d'Agribex, lorsque l'on aura compris qu'il est bien plus reposant de laisser ses terres à une société de gestion agricole, l'un d'eux aura éclipsé l'autre. Il ne faut toutefois pas tomber dans une vision fixiste, fataliste ou folkloriste de ce que nous avons voulu appeler « l'ethos de l'agriculteur familial » ; il ne s'agit pas de la lutte entre les dieux païens et le dieu nouveau, il ne s'agit pas de la marche implacable du Progrès. Les deux configurations sont aussi actuelles l'une que l'autre ; la première parce qu'elle se soumet à l'économie des temps, la seconde parce qu'elle est sans cesse ravivée et légitimée par les sensibilités écologiques que l'agriculteur rencontre à la télévision, dans les coopératives de consommateurs et autour des tables de négociation.

IV.5 Conclusion intermédiaire

Résumons-nous. Chez les agriculteurs, un premier niveau de « classe pour soi » – la conscience corporatiste – peut être identifié par le partage de certaines caractéristiques : une identité de travailleur manuel, une légitimité issue de l'autochtonie, un ethos de classe basé sur l'indistinction entre exploitation et exploitant (ce que nous avons appelé « l'ethos de l'agriculteur familial »). Ces éléments

constituent le socle sur lequel s'édifie le « nous » indispensable à tout acte de classe, et transcendent les différences de niveau de vie à l'intérieur de la classe. Ainsi, les travailleurs qui ne partageraient pas ces caractéristiques peuvent faire preuve d'un discours critique élaboré, s'engager dans des mouvements sociaux, en d'autres termes *politiser* la terre (comme c'est le cas, par exemple, de Stéphane Boiselier ou de Lucas Goffin), sans pour autant que cela ouvre la voie à une action commune avec le groupe des agriculteurs défini par sa conscience corporatiste. Les trajectoires sociales sont trop dissemblables pour qu'une telle collaboration ne soit sans cesse découragée dans les faits. En outre, dans des trajectoires d'ascension sociale, certains agriculteurs adoptent plutôt un ethos d'entrepreneur, qui empêche l'expression de la solidarité de classe. Chez d'autres enfin, comme M. Rénier ou De Kestmaeker, l'acquisition à l'ethos d'entrepreneur n'est pas achevée et une conscience corporatiste minimale subsiste, mais dépourvue de sentiment d'obligation.

La conscience corporatiste des agriculteurs est d'ailleurs entretenue par les diverses organisations qui cadrent le métier et qui lui donnent une voix : bureaux de conseil, comices, chambres agricoles, syndicats... En définissant un public, ces structures participent aussi à tracer les frontières du « nous ». De plus, les syndicats cadrent la sociabilité des agriculteurs en tenant régulièrement des événements. Enfin, les syndicats (FWA et FJA) produisent un discours de type corporatiste en cela que l'identité professionnelle est entretenue et célébrée. Leur ambition unificatrice anesthésie la conflictualité sociale à l'intérieur du groupe.

De même, en cela qu'il manifeste une résistance au processus marchand de réification, l'ethos de l'agriculteur familial est vecteur d'action. Vu que les exploitants ont l'impression que cet ethos est menacé, il suscite un sentiment d'obligation : on se sent concerné par les pratiques de ses pairs, car celles-ci engagent la responsabilité de la classe toute entière. Mais en même temps, la conception patrimonialiste de l'exploitation freine la solidarité de classe. Les instruments de production sont si inextricablement liés au nom de l'exploitant que leur cession à un pair (et ainsi leur extraction du patrimoine personnel) n'est souvent pas envisagée ; c'est ici la solidarité familiale qui prend le dessus. *In concreto*, cela signifie que l'exploitant pensionné s'acharnera dans la profession, quitte à se contenter de rentes PAC (ce qui complique l'accès à la terre pour les nouveaux arrivants). S'il décide néanmoins de se débarrasser de son exploitation, il préférera la céder à ses descendants ou la vendre à un particulier contre des liquidités, plutôt que de les placer sous bail à ferme (qui implique une baisse de valeur du patrimoine). Enfin, les questions de patrimoine peuvent créer des conflits à l'intérieur même du cercle familial, qui alimentent les divisions internes et déforcent l'action collective. Quand il veut céder son exploitation, l'agriculteur est face à un dilemme : doit-il la vendre (à bas prix) à un repreneur familial ? Mais alors, ses autres descendants (les frères et sœurs du repreneur) ne sont-ils pas en droit de se sentir lésés, puisque la vente à un autre acheteur aurait pu engendrer pour eux un héritage plus épais ?

Ainsi voit-on que ce qui constitue les fondations les plus sûres d'une conscience corporatiste (le corporatisme des syndicats et l'éthos de l'agriculteur familial) sont en même temps ce qui freine l'engagement solidaire dans la lutte politique. Néanmoins, dans la section suivante, nous verrons comment les agriculteurs s'inscrivent subjectivement dans des rapports conflictuels, rapports dont a besoin la classe pour soi pour passer au niveau supérieur de son existence politique, la conscience agonistique.

CHAPITRE V. CONSCIENCE AGONISTIQUE

V.1 Ouvrir le champ de bataille

Dans le chapitre I, nous avons montré que la conscience agonistique se différencie de la conscience corporatiste en cela que le groupe, préalablement constitué sur un socle commun, se situe maintenant dans une relation antagoniste avec d'autres groupes (la distinction entre le « nous » et le « eux » se mue en opposition). Prise dans des rapports subjectifs de pouvoir, la conscience agonistique est dynamique parce qu'elle ne relève pas d'un discours adressé à soi-même, mais d'un discours adressé aux autres. Sur le mode stratégique, elle implique dès lors la désignation d'adversaires et d'alliés.

Pour Lukács (rappelons que ce n'est pas Lukács qui distingue explicitement plusieurs niveaux de conscience de classe, mais bien Löwy, à partir des œuvres de Lukács), ce qui empêche la conscience agonistique d'être une conscience de classe « complète » recoupe la distinction entre « lutte économique » et « lutte politique ». Pour l'auteur hongrois, bien qu'*en réalité* ces deux formes de conflictualité s'adressent au même problème, la lutte économique traite les symptômes, la lutte politique l'étiologie :

« Le danger, que recèle tout particulièrement la lutte syndicale 'économique', Marx l'a déjà vu très tôt et très nettement. 'En même temps, les travailleurs... ne doivent pas surestimer pour eux-mêmes le résultat final de ces luttes. Ils ne doivent pas non plus oublier qu'ils luttent contre des effets et non contre les causes de ces effets,... qu'ils recourent à des palliatifs et ne guérissent pas la maladie elle-même. [...] La source de tout opportunisme, c'est justement de partir des effets et non des causes, des parties et non du tout, des symptômes et non de la chose même ; c'est de voir dans l'intérêt particulier et dans sa satisfaction, non pas un moyen d'éducation en vue de la lutte finale, dont l'issue dépend de la mesure dans laquelle la conscience psychologique approche de la conscience adjugée, mais quelque chose de précieux en soi ou, tout au moins, quelque chose qui, par soi-même, rapprocherait du but ; c'est, en un mot, confondre l'état de conscience psychologique effectif des prolétaires avec la conscience de classe du prolétariat. »
(Lukács, *op. cit.*, p. 99)

Dans le langage de son époque, le philosophe pointe (quelque peu péjorativement) « l'opportunisme », la « conscience psychologique ». Nous pouvons tirer de ces notions une clé de compréhension supplémentaires de la conscience agonistique : la conflictualité qui la structure est contingente, elle relève de l'intérêt momentané de la classe et non de ses intérêts historiques.

Dans ce chapitre, nous analyserons donc comment la conflictualité sociale est vécue par les agriculteurs et comment cette conflictualité est transformée, avec le concours des syndicats, en problème qui mérite une lutte politique. À ce titre, nous reviendrons sur les événements contestataires de l'hiver 2024 et

verrons comment cette expérience de la conflictualité a exprimé les antagonismes dans lesquels sont pris les agriculteurs, en même temps qu'elle a contribué à les transformer. Nous serons également attentifs aux ressources de légitimité dont s'arment les agriculteurs pour entrer dans le conflit subjectif, ainsi que le discours d'ordre idéologique que mobilisent les syndicats pour étayer leurs positions. Enfin, nous regarderons les contradictions dans lesquelles sont prises les factions des agriculteurs les plus susceptibles de s'engager dans un travail subversif de fond, et qui compliquent la critique du modèle agricole capitaliste.

V.2 La conflictualité vécue : les instances de contrôle et la politique locale

Comme nous avons essayé de le montrer dans le chapitre III, l'agriculture est un secteur on ne peut plus cadastré. Entre les exigences sanitaires (AFSCA), les exigences de bonnes pratiques (qui déterminent l'octroi des aides européennes), les exigences financières (de leurs créanciers) et les exigences commerciales (de leurs acheteurs, c'est-à-dire l'agro-industrie, qui contrôlent la qualité des produits), les instances de contrôle ne manquent pas. Ces *instances de contrôle*, il faut les comprendre comme les institutions qui descendent effectivement dans les fermes et comme l'idée que se font les agriculteurs de ce que le reste de la société, ou des parties de celle-ci, dit à leur sujet.

Si l'agriculteur doit tout le temps se faire aider pour remplir son truc « climat »... Et que l'Europe rémunère ça à un ou deux cents au litre... Voilà, je trouve qu'on va trop loin. Dans les réglementations, dans les contrôles, l'administration et cetera. Encore une fois, je ne suis pas du tout contre les contrôles – même au niveau de l'AFSCA. Ce qui me dérange le plus, c'est que ce ne sont pas des contrôles constructifs. Ce sont des contrôles répressifs. Quand ils [les contrôleurs] viennent, ils cherchent la faille pour te mettre une prune. [...] On nous tape vite sur le dos. Et moi je suis toujours surpris, les jours d'été, le ciel est bleu, tu regardes en l'air, il y a cinquante lignes d'avions au-dessus de ta tête. Et ça on n'en parle pas. Et quand je dis « on », c'est dans les médias, c'est dans beaucoup de milieux extérieurs. (Bils, Bovins laitiers, 28/11/2023)

C'est en effet un motif d'indignation des plus viscéraux, et des plus communément partagés, qu'une foule d'inconnus vienne jeter un œil par-dessus l'épaule de l'exploitant pour lui dire comment faire son travail. La colère est d'autant plus vive que les agents de contrôle (et au-dessus de ceux-ci, les administrations qui leur donnent ordre) proviennent précisément d'en-dehors du milieu agricole, qu'ils ne partagent avec ce dernier ni les préoccupations, ni les pratiques, ni les lieux de sociabilité. En d'autres termes, les agriculteurs ont le sentiment d'être soumis à des cols blancs qui ne comprennent rien, ou très peu, à leur travail concret. Par exemple, M. André témoigne que la politique de plantations de haies organisée par le ministère de l'Environnement (Ecolo) suscite des réactions passionnées :

Tout le monde est d'accord qu'on est en train de désertifier la partie « champs ». Tout le monde est au courant de ça, mais ils veulent pas savoir. Ici on a eu un projet dans lequel mon épouse a travaillé qui consistait à mettre des buissons, deux mètres carrés – l'idéal serait de mettre ça tous les dix hectares. De fait, quand elle allait en ferme faire la promotion de ça, là je lui ai dit, « tu devrais être suivie par un sociologue ». Parce qu'elle s'est fait agresser. Il ne fallait même pas les planter, il fallait juste accepter. Mais les gens disaient : « on veut voir personne dans nos champs, nous. On veut voir personne dans les chemins ». Et moi j'ai des collègues qui m'ont agressé parce que j'ai mis ça au coin de mes terres : ils les ont pulvérisés, ils les ont détruits.
(André, Grandes cultures, 1/12/2023)

Mais en même temps, les agriculteurs ont l'intuition que ces agaçantes interventions sont néanmoins légitimes pour une bonne partie de l'opinion publique : ils ne peuvent en effet se prononcer contre, par exemple, les normes sanitaires, le respect de l'environnement, le bien-être animal, sans se décrédibiliser. Il leur est coûteux de rechigner à ces contrôles au simple motif qu'ils perturbent leurs habitudes ou contrarient leur recherche de gain. Dès lors, ces affrontements seront ennoblis de ce qu'on les transformera en affrontements politiques.

Ainsi, lorsqu'ils justifient leurs déboires, nos interlocuteurs conçoivent leur profession comme intrinsèquement dominée par toutes sortes de tyrans aux nuisances égales : non seulement les banques, l'industrie, l'Europe, et cetera, mais aussi la ville, les écolos, les associations de protection de l'environnement (dans la section suivante, nous verrons d'ailleurs que ce discours de faiblesse est contrebalancé par un discours de puissance, entre lesquels les agriculteurs oscillent stratégiquement). Les motifs avancés pour expliquer cette domination tombent sous le sceau du bon sens : électoralement, les agriculteurs sont un groupe négligeable ; vu que leur nombre s'est amenuï, ils se sont isolés du reste de la société (contrairement à il y a quelques générations, nous explique le secrétaire de la FJA, où chaque famille avait au moins un parent qui travaillât la terre), partant leurs revendications sont moins audibles.

Les griefs sont plus fervents à mesure que ceux à qui ils s'adressent sont éloignés du groupe délimité par la conscience corporatiste : ainsi s'atténuent-ils lorsque l'on évoque le travail du Ministre de l'Agriculture et de son personnel. À ce titre, il est indicatif d'observer les différences de traitement réservé au personnel politique dans le cadre des protestations de l'hiver 2024 : lorsque le Ministre de l'Agriculture (un homme, du parti libéral, fils de fermier) se présente à une causerie de la FJA, on se tourne poliment pour marquer son désaccord ; lorsque la Ministre de l'Environnement (une femme, du parti écologiste, docteure en sciences sociales et politiques) se rend sur les blocages autoroutiers, elle est accueillie par des huées et des pétards, et doit finalement évacuer les lieux (*voir dossier de presse*).

Hélas, les banques, l'agro-industrie, les lois de l'Europe, et cetera, sont des adversaires puissants. Pour l'exploitant, le coût moral de se dire que son revenu, partant ses conditions matérielles d'existence, sont

immédiatement édictées par des instances sur lesquelles on n'a pas prise, mais aussi qu'on ne rencontre pas et qu'on ne rencontrera jamais, est élevé. Parce qu'ils n'ont pas envie de se voir condamnés, nombre de nos interlocuteurs préfèrent ne pas y penser. Quant à ceux qui y pensent, ils ne peuvent le faire sans une perplexité sinistre ; la conscience de leur insécurité leur pèse. Ils doivent faire des efforts pour se rappeler pourquoi ils ont fait le choix d'une telle profession, comme M. Corrand qui dit que cela ne le dérangerait pas de se réveiller cinq fois par nuit pour s'occuper des vêlages, si au lever du jour il ne devait se plonger dans ses comptes et réaliser qu'il a travaillé pour trois ou cinq euros de l'heure.

Le même processus d'autodéfense existe chez les syndicats corporatistes (c'est-à-dire la FWA et la FJA) : parce qu'ils ne peuvent s'attaquer aux « méta-actants » sans dévoiler aux affiliés leur propre faiblesse, ils préfèrent porter la critique sur des adversaires plus commodes, et commodes parce qu'imprécis – est ici désigné l'archétype du citoyen pétri d'empathies écologiques, mais qui n'a jamais mis les pieds dans un champ, et dont pullulent les associations de défense de l'environnement.

Progressivement, ce que nous avons appelé la conscience corporatiste des agriculteurs (faire partie d'une classe distincte des autres) se mue en conscience agonistique (cette classe est située par rapport à d'autres classes qui ont leurs intérêts propres). L'enquête suggère en outre que les instances de contrôle ne sont pas la seule expérience susceptible d'alimenter leurs dispositions au conflit : le terrain de la politique locale peut aussi produire et exprimer les antagonismes.

Dès les Trente Glorieuses, les sociologues ruraux ont montré que la sociologie des campagnes belges et françaises excédait largement la question des agriculteurs. Dans une région aussi urbanisée que la Wallonie, les espaces ruraux remplissent des fonctions, outre économiques, résidentielles, de loisir, touristiques. Ils sont habités par des gens qui travaillent en ville et y entretiennent leur sociabilité, des « néoruraux » qui, citoyens d'origine, emménagent au vert pour le cadre de vie paisible et bucolique (Godart & Hanin, 2015, p. 44). Quand ils évoquent leurs relations avec le voisinage, nos interlocuteurs ne manquent pas d'anecdotes de querelles, parfois légères, parfois enlevées, qui portent sur la nuisance de leurs activités : on leur reproche les épandages (alors que, fait observer Mme. Deudémont, très peu de gens savent quel produit est utilisé et quand), les troupeaux qui encombrant et détériorent les pistes cyclables, le bruit des machines en soirée ou le dimanche...

En outre, les villages sont parfois de simples dortoirs dans lesquels peu d'habitants exercent une activité économique locale. Entre les néoruraux et les agriculteurs, il y a donc une différence de vision de l'espace rural qu'il ne faut pas exagérer (les « agriculteurs » comme groupe professionnel tendant de plus en plus à prendre alliance dans d'autres groupes professionnels, à diversifier leurs lieux de sorties, voir Rémy, *op. cit.*) mais qui existe néanmoins : espace de loisir pour les uns, outil de travail pour les autres.

À notre connaissance n'existe-t-il pas de travaux de ce acabit pour la Wallonie, mais la sociologie électorale a montré qu'en France depuis l'après-guerre, les agriculteurs sont surreprésentés parmi les

élus des petites municipalités rurales (Laferté, 2019, pp. 56 – 57) : du fait qu'ils travaillent sur le lieu, appartiennent à des familles autochtones et salarient l'un ou l'autre habitant, ils sont susceptibles de se trouver, presque par dépit, en posture de notables dans des communes disposant de peu d'activités. Cependant, cette sur-proportion est en déclin depuis les années 1980, qui voit l'accession aux postes décisionnaires municipaux de la petite bourgeoisie travaillant en ville (Laferté, 2018, p. 134 ; Bruneau & Renahy, 2012).

Bien que l'envergure de ce mémoire ne permette pas de formuler cet argument autrement qu'à titre d'hypothèse, on peut supposer que la même trajectoire a lieu dans certaines communes rurales de Wallonie. Historiquement ancrés chez les catholiques (Les Engagés) et les libéraux (Mouvement Réformateur), les agriculteurs se trouveraient en concurrence avec d'autres acteurs politiques locaux, qui porteraient d'autres projets pour la campagne, davantage fondés sur le caractère paisible et verdoyant de celle-ci.

C'est en tout cas ce que suggère le récit que nous fait Bertrand Bils, agriculteur laitier, d'une dispute concernant la construction d'un lotissement sur une prairie adjacente à ses terrains (M. Bils n'est pas lui-même engagé dans la politique communale, mais son frère, agriculteur également, est échevin pour l'agriculture et l'urbanisme). Le projet immobilier a suscité une levée de boucliers de la part d'habitants du village (« toujours les mêmes » selon lui, c'est-à-dire les mêmes qui se sont mobilisés contre l'extension d'une carrière voisine, ou qui s'indignent des sangles anti-fractionnement qu'il pose sur ses vaches), qui se sont mis à faire signer une pétition. M. Bils, lui, s'est opposé à cette pétition – s'il devenait impossible de bâtir, les hectares dont il est propriétaire auraient forcément perdu de la valeur. C'est un argument auquel étaient peu sensibles les pétitionnaires, pour qui les immeubles n'auraient pas manqué de salir le paysage. Une question foncière banale produit de la conflictualité qui renforce les identités et les positionnements politiques.

Quant à elle, pourtant militante active de la FUGEA (syndicat plus favorable aux propositions pro-environnementales), Anne Thomas s'inquiète des consultations que les partis ont menées avec les syndicats en vue des élections de 2024. « Bien qu'ils se sentent investis d'une mission agricole », rapporte-t-elle, les Écologistes se disaient favorables à la sanctuarisation (Natura 2000) de zones agricoles à haute valeur écologique – ce qui aurait permis de continuer à exploiter comme avant dans des régions moins intéressantes du point de vue de la biodiversité. Dans la bouche de Mme. Thomas, cela revenait à laisser des régions comme la Hesbaye ou le Brabant à l'agro-industrie, et d'autres comme l'Ardenne aux promeneurs ; une politique qui, d'un côté comme de l'autre, nuit à l'exploitant. Parce que le discours partisan ne prend pas en compte le travail agricole, mais seulement ses externalités positives, les exploitants ne peuvent pas s'accorder avec lui.

Parce qu'elle se dote d'adversaires concrets, ce genre d'oppositions reproduit et renforce l'altérité politique qui existe entre les agriculteurs et d'autres groupes sociaux, ici désignées en sous-titre les

personnes exerçant des professions plutôt intellectuelles et dotées de sympathies écologistes. À cause de leur mauvaise volonté face aux instances de contrôle, à cause des conflits à propos de la définition de l'espace rural, les enquêtés se sentent culpabilisés – et culpabilisés à mauvaise escient, puisqu'ils font du mieux qu'ils peuvent – par l'humeur de l'époque. Un mot, l'*agribashing*, a même été inventé pour désigner les critiques dont l'agriculture intensive, mais surtout les agriculteurs, feraient les frais. Tous nos enquêtés reconnaissent que le manque de légitimité dont pâtit leur profession est un problème, et c'est un des problèmes qui prend le plus de place dans les conversations.

Je pense que les consommateurs, le seul truc qu'ils entendent, c'est l'agribashing, c'est vraiment triste : fermiers, donc phytos, donc c'est des pollueurs. C'est des raccourcis complètement débiles, je pense qu'il n'y a aucun fermier qui est content d'utiliser des produits phyto. [...] Et ça, c'est que je reproche [aux syndicats agricoles]. On devrait avoir un secrétaire général qui passe tous les soirs au JT. On ne communique pas assez. (De Kestmaeker, Grandes cultures, 1/12/2023)

V.3 Une conscience triangulaire

Lorsqu'ils sont mis en situation de penser leur position sociale telle qu'elle entretient des relations dynamiques avec d'autres forces sociales, les agriculteurs témoignent en fait, pour reprendre l'expression d'Olivier Schwarz (2006), d'une conscience « triangulaire ». Cette notion, qui est devenue banale pour parler des classes populaires (Lechien & Siblot, 2019, p. 8), désigne le sentiment d'être menacé à la fois par des pressions venant du haut (des classes supérieures) et des pressions venant du bas (des classes subalternes) : l'antagonisme avec les dominants est toujours perçu, mais vécu avec une forme de fatalisme et vidé de sa vigueur politique, tandis que la concurrence s'accroît entre les différentes fractions des classes moyennes et populaires.

Chez les agriculteurs, la conflictualité obéit à un schéma similaire, c'est-à-dire qu'elle se vit sur deux fronts : leur sont préjudiciables et la voracité des firmes capitalistes et la méfiance régulatrice de l'homme de la rue. Il faut cependant nuancer que la conflictualité vers le haut (les firmes) reste malgré tout vivace (dans l'acceptation courante de l'idée de conscience triangulaire, le « eux » des classes dominantes se mue en « ils », parce qu'on perd l'ambition de s'y confronter) et que les enquêtés ne se montrent pas particulièrement véhéments à l'égard des « chômeurs », des « assistés », contrairement à ce que leur statut de petit chef d'entreprise aurait pu laisser penser – ce qui s'explique sans doute par leur propre expérience de l'assistance publique, au travers des rentes PAC dont ils peuvent difficilement se passer.

Les oppositions subjectives dans lesquelles sont pris nos interlocuteurs se dissocient ainsi entre une domination économique – de la part des firmes – et une domination culturelle – de la part de « l'opinion

publique », ou du moins de l'idée qu'ils s'en font à travers leur consommation de médias et de leurs relations interpersonnelles. Mais de par leurs dispositions de chefs d'entreprise, l'alliance (au moins en pensée) avec la firme capitaliste (dont la ferme peut n'être que la reproduction en miniature) est parfois plus envisageable qu'avec l'activiste ou le législateur environnementaliste. La balance entre ces deux consciences conflictuelles, d'autant plus embrouillées que l'État joue *à la fois* le rôle de garant du libre-échange et de régulateur, est évidemment à mettre en relation avec la balance entre l'ethos d'entrepreneur et celui de l'agriculteur familial : au cours de l'entretien, plus notre interlocuteur est engagé dans des dispositions d'entrepreneur, plus la critique de la domination culturelle s'endurcit, plus la critique des élites économiques passe au second plan.

À partir de maintenant, nous utiliserons les termes d'élites économiques et d'élites culturelles en gardant à l'esprit que chacun de ces concepts résume une longue chaîne de relations qui unit l'agriculteur à ses adversaires abstraits – le marché et la législation européenne de type *bonnes conduites*. Dans le chef des agriculteurs, l'antagonisme s'incarne au travers de toutes sortes d'interactions banales. Pour le pôle économique, il s'agit du partenaire commercial, du banquier, du cabinet de conseil agronomique ; pour le pôle culturel, il s'agit des partis écologistes, des organisations de protection de l'environnement, et jusque quelques-uns de ses voisins. La question n'est évidemment pas de savoir si ces personnes adhèrent en effet au modèle que proposent respectivement le marché et la législation européenne, ou si elles ont une quelconque responsabilité sur ceux-ci, mais de constater qu'elles s'y trouvent liées du point de vue de l'agriculteur.

Or ce qui est intéressant, c'est que dans cette triangulation, ce n'est pas le volume des capitaux qui fait la différence entre « nous », « eux » et « ils » – capitaux qui, si l'on raisonnait ainsi, se retrouveraient inégalement répartis dans le groupe des agriculteurs lui-même – mais l'attitude face à la production, ou plutôt à la terre comme ressource productive. C'est-à-dire qu'entre le marché qui voudrait qu'on produise plus et l'écologiste qui voudrait qu'on produise moins, seul l'agriculteur semble capable de fournir une réponse équilibrée... Les conflits qui opposent subjectivement leurs adversaires aux agriculteurs révèlent que pour ceux-ci, de nombreuses propositions du troisième Latour (Frère & Laville, *op. cit.*, p. 136) tombent sous le sceau de l'évidence. La terre (le sol, les plantes qui y poussent, les bêtes qui y broutent) est à la fois la pomme de discorde et les régiments en ordre de bataille : on se dispute quant à son usage, on l'invoque pour s'arroger des droits. Elle est une belligérante à part entière, puisque c'est vers elle que l'on se tourne dès qu'elle fournit une récolte prodigieuse, ou qu'elle manifeste au contraire les signes de sa maladie. Elle ne peut être considérée comme un simple objet naturel, puisqu'on n'en parle jamais qu'en tant que partie prenante au métabolisme du genre humain. Dans *Face à Gaïa*, lorsqu'il parle de la Terre comme « matrice d'un droit possible » (2023, p. 287), Latour ne fait pas autre chose que décrire ce qui fonde la conception conflictuelle des agriculteurs : puisque ces derniers savent mieux que quiconque les caprices de la terre et ses accès de générosité, ils *devraient* triompher dans la lutte politique. Dans la prochaine section, nous verrons comment cet instrument idéologique est utilisé

à la fois de manière réactionnaire (« retour à la terre ») et constructive (« retour de la terre » ; *id.*, p. 304) – ambivalence qui se traduit jusque dans l’emploi de Carl Schmitt quand Latour propose sa conception de l’état de guerre écologique (*ibid.*, p. 285).

Où atterrir ? formalise plus avant de tels antagonismes. En cela qu’ils revendiquent leur attachement à un sol, les agriculteurs s’érigent nécessairement en partisans du « Local » (Latour, 2017, p. 27). Si leur conscience agonistique les oppose à la fois aux « élites économiques » et aux « élites culturelles », ce n’est pas seulement du fait d’une position intermédiaire dans les relations objectives de classe (des « chefs d’entreprise exploités »), mais aussi parce que ces élites sont deux pôles sur le même « front de modernisation » (*id.*, p. 70). Et plus que deux pôles abstraits, la domination du marché et la domination des vertus réglementées (en matière sanitaire, de protection de l’environnement, de bien-être animal...) s’originent en effet dans le même processus historique, les mêmes structures, voire les mêmes acteurs (à travers le processus législatif concret, nous verrons comment le marché enrôle les revendications environnementales à la section V.6, p. 77). En effet, les élites économiques et les élites culturelles regardent la terre sous le prisme comptable des sciences physiques : pour l’agriculteur, calculer un taux de rendement ou un taux de biodiversité, c’est la même démarche. C’est la même démarche parce qu’il se doute tout de même que ceux qui signent les lois économiques sont également ceux qui signent les « bonnes conduites », mais aussi parce que la rationalité gestionnaire – qu’il s’agisse de générer du profit ou de générer des papillons – s’inscrit dans le processus de réification décrit plus haut. Non seulement un tiers s’intercale dans le processus de production – la banque ou l’impératif de bonne conduite –, ce qui fragilise le lien immédiat qui unit l’exploitant aux éléments de son domaine, mais en plus ce tiers provoque-t-il un « appauvrissement qualitatif » de l’exploitant lui-même : puisqu’elles s’adressent à des êtres paramétrables, désanimés, les pratiques de l’agriculteur, partant son identité, deviennent à leur tour paramétrables et désanimées. À cet égard, l’extrait suivant de *Où atterrir ?* (*ibid.*, p. 106) est révélateur à la fois par ce qu’il dévoile et par ce qu’il occulte. Bruno Latour y oppose la production de l’ère moderne à l’engendrement de l’ère anthropocène :

« Le système de production était fondé sur une certaine conception de la nature, du matérialisme et du rôle des sciences ; il donnait une autre fonction à la politique et se fondait sur une division entre les activités humaines et leurs ressources. À la base, il y avait l’idée que la liberté des humains se déploierait dans un cadre naturel où il serait possible de reconnaître à chaque propriété des limites précises. Le système d’engendrement met aux prises des agents, des acteurs, des animés qui ont tous des capacités de réaction distinctes. Il ne procède pas de la même conception de la matérialité, n’a pas la même épistémologie et ne mène pas aux mêmes politiques. »

On voit qu’un tel « système d’engendrement » peut commencer à décrire l’ethos de l’agriculteur familial fondé sur la reproduction patrimoniale du capital bio-économique de l’exploitation. Néanmoins, la

question du travail, et de ce que le travail fait à l'homme, y est occultée, en cela qu'il n'est plus qu'un rouage parmi d'autres participant à l'équilibre de l'écosystème (chez Latour, il y a l'idée que le travail humain ne serait pas de nature différente de celui, par exemple, de l'azote dans le sol nourricier). Or une telle conception du métabolisme entre humain et nature (puisque'il nous faut bien nous rabattre sur ce genre de dualismes) semble hostile à la constitution même d'une classe, fût-elle écologique, puisque la classe n'existe qu'à travers des actes de classe, des pratiques communes, des expériences concrètes de travail. Faire de la production une activité indistinctement partagée par l'ensemble du vivant implique une certaine indifférence aux formes du travail humain, alors que ce sont elles qui fondent les identités collectives. De plus, dans le cas des agriculteurs, la résistance à la réification, qui est un moteur essentiel de leur conscience de classe, réside précisément dans le fait qu'ils possèdent une certaine autonomie, et donc de supériorité, sur leurs outils de travail.

V.4 Ressources stratégiques des agriculteurs : conservatisme victimaire et sentiment de légitimité

La tension entre la « menace des élites instituées » et la « menace des élites culturelles », entre lesquelles oscillent les enquêtés et qui constitue donc leur position subjective de classe, est produite par les relations que les agriculteurs entretiennent avec les instances de contrôle, « l'opinion publique », les environmentalistes, les syndicats. Ils sont donc amenés à se disputer sur deux fronts, ce qui nous a suggéré d'utiliser l'image de la « conscience triangulaire » pour structurer leur représentation de la conflictualité. Mais pour s'engager dans ces conflits subjectifs, les agriculteurs doivent être subjectivement armés. Pour cela, ils mobilisent des ressources opposables à leurs adversaires.

L'enquête a montré que ces ressources s'inscrivent dans deux tendances, l'une négative et l'autre positive (nous utilisons les termes de « négatif » et de « positif » parce que ses tendances servent respectivement à *réclamer réparation* et à *s'arroger des droits* ; mais aussi parce les affects qui leur donnent corps sont respectivement des affects de colère et de ressentiment, et des affects de fierté). Ces deux attitudes s'inscrivent dans le mouvement que nous avons évoqué à la section précédente, vers le « Local-moins » et le « Local-plus » ; et les acteurs les invoquent tour à tour stratégiquement, en fonction des situations. Nous leur avons donné le nom de *conservatisme victimaire* et de *sentiment de légitimité*.

Nous utilisons l'épithète « victimaire » parce qu'il repose sur l'idée que l'ensemble des agriculteurs est perdant du jeu politique, et que la solidarité entre les agriculteurs doit se nouer autour de l'expérience commune de la souffrance. De plus, le qualificatif nous semble retraduire fidèlement l'ambiguïté des agriculteurs vis-à-vis de l'État, à la fois bourreau (à cause de sa souscription à l'économie mondialisée et de ses réglementations absconses) et sauveur (dans l'idée où il interviendrait sur les prix).

Nous parlons ensuite de conservatisme pour trois raisons. Tout d’abord, la fragilité dont ils sont victimes économiquement et culturellement (cette fragilité culturelle étant celle exprimée par la notion d’*agribashing*) les pousse à prendre une posture défensive à l’égard du « progrès des villes » (c’est-à-dire le libre-échange, mais aussi le végétarisme, les pratiques agroécologiques, etc.). Ensuite, lorsque les agriculteurs témoignent de conflits avec d’autres groupes sociaux, ils puisent leur légitimité dans les valeurs traditionnelles de travail, d’agriculture familiale et de bon sens terrien. Historiquement enfin, ces ressources idéologiques (que l’on peut qualifier de tendance agrarienne) ont été l’apanage de mouvements conservateurs comme, en France, le Front Paysan ou la Corporation paysanne (Bensoussan, 2012, pp. 88 – 89 ; Ogor, *op. cit.*, pp. 154 – 157)¹⁶.

Nous estimons que la section V.1 (« La conflictualité vécue... ») a donné suffisamment d’indices d’affects de colère et de ressentiment sur notre terrain pour revenir, une fois de plus, à celui-ci. Cependant, nous n’avons pas encore analysé le rôle des syndicats dans la (re)production du conservatisme victimaire. Avec les responsables politiques et les intellectuels, ceux-ci agissent en effet en relais d’opinion auprès de leurs adhérents. En l’absence d’autres voix audibles sur les questions agricoles, leur travail révèle une vraie activité idéologique. Par exemple la FWA invite-t-elle pour des conférences des personnalités médiatiques, à l’instar de Sylvie Brunel, ou publie dans son journal les articles de philosophes discutant de végétarisme. De son côté, la FUGEA participe à la revue « paysanne et citoyenne » Tchak ! ou organise des formations grand public d’agroécologie¹⁷...

À la FWA, on n’oppose pas de contre-modèle à ce qu’est l’agriculture aujourd’hui : l’important est avant tout que la situation ne se dégrade pas plus avant. Le travail critique de ce syndicat est plutôt de faire valoir la compétence de l’agriculteur face à des politiques publiques saugrenues, prônées par des administrateurs qui, pas si métaphoriquement que ça, n’ont pas les pieds sur terre. Le thème de l’*agribashing* est amplement relayé et reproduit. Face aux multiples attaques auxquelles est confrontée l’agriculture familiale wallonne, le devoir du syndicat est essentiellement un devoir de réaction, comme le disent les quatre slogans de la défense syndicale de la FWA : « Contre des politiques trop souvent coupées des réalités de terrain, contre un système économique qui écrase plus qu’il ne promet, contre la méconnaissance et les fausses infos relayées par des associations externes, contre une mondialisation qui place nos agriculteurs dans une position de concurrence déloyale ».

¹⁶ Si le contexte politique belge semble n’être pas propice à ce genre de rhétorique agrarienne (en-dehors du milieu agricole du moins), l’argument peut difficilement être appliqué à la France. L’imaginaire paysan est exploité par les intellectuels d’extrême-droite et l’on a souligné les accointances entre le Rassemblement National et le syndicat « Coordination rurale », actif durant les protestations de 2024. À ce sujet, voir Philippe Baqué, « La Terre ne ment toujours pas. Comment l’extrême-droite laboure la campagne », *Le Monde Diplomatique*, mars 2024.

¹⁷ Parce que c’est une structure plus neuve, la FJA ne dispose pas d’organe de presse. Elle semble délaissé le travail de production de discours au profit de l’organisation de la contestation, comme on a pu le voir durant les manifestations de l’hiver 2024. En entretien, les permanent, élu et adhérents de la FJA mobilisent un discours plus proche de celui de la FWA que de la FUGEA, quoiqu’avec un souci plus grand de modération.

Pour deux revendications économiques, il y a deux revendications culturelles. Cette critique répond aux piliers historiques du monde agricole wallon, catholique et de droite libérale. En outre se légitime-t-elle facilement par un discours d'inspiration agrarienne, selon lequel les spécificités économiques et culturelles du monde rural évolueraient *à côté* de la société urbaine et industrielle (Giraud, 2011, p. 73) – à côté de celle-ci et donc à côté de ses conflits de classe. Au chapitre IV, nous avons évoqué le corporatisme comme modèle d'organisation politique et conception organiciste des différentes sections de la société nationale. L'agrarisme est en quelque sorte le discours qui fixe la spécificité du milieu agricole (sa spécificité et donc sa force) parmi les autres *corps* sociaux.

Soucieuse de désamorcer le conflit entre l'agriculture intensive et ses détracteurs, la tendance conservatrice-agrarienne prend la dispute pour une conséquence regrettable d'un manque de communication du milieu agricole. Pourvu que les administrateurs et les régulateurs reviennent à la terre, ils comprendront que leurs exigences marchent sur la tête. De plus, la mise en valeur du « bon sens paysan », qui est un enjeu d'identité et de fierté professionnelle, est susceptible de verser dans l'anti-intellectualisme, ou en tout cas dans une forme de méfiance à l'égard de tout discours sur le milieu agricole qui ne viendrait pas du milieu agricole lui-même.

Poussée à son terme, et parce qu'elle sait qu'elle ne dispose pas d'assez de soutien dans la population pour imposer ses vues, la logique agrarienne finit par prôner une sécession du monde agricole avec le reste de la société : il faudrait tout bonnement qu'on arrête de donner des leçons et qu'on laisse travailler les agriculteurs tranquilles. De nouveau, cela s'exprime en demandant au citoyen de « faire confiance à l'agriculture familiale » ou en prônant « l'agrirespect » (mot construit sur le même mode que *agribashing*) : il s'agit de faire confiance ou de respecter, mais pas de discuter.

Mais nous avons dit que si le conservatisme victimaire est indispensable pour comprendre comment prend forme la conscience agonistique des agriculteurs, il ne s'agit pas du seul registre dans lequel s'engagent ces derniers lorsqu'ils doivent se construire une position oppositionnelle à d'autres groupes sociaux. Ainsi, si le conservatisme victimaire relève d'un discours de domination, nos interlocuteurs sont également capables de mobiliser un discours de force, qui les situe non pas en retard de leurs tortionnaires, mais en avant de leurs élèves. Au cours de l'enquête, nous avons constaté que ce sentiment de légitimité, qui fonde la prétention des agriculteurs à provoquer du changement social, passe par trois convictions : la conviction du citoyen respectable, la conviction d'un rôle économique primordial et la conviction de l'expertise de terrain, qui est intimement liée à leur pratique du vivant.

La conviction du citoyen respectable s'enracine dans les différentes composantes de l'identité de l'agriculteur. Ce dernier est dur à la tâche (identité de travailleur manuel), bien intégré dans sa communauté locale (capital d'autochtonie) et, aussi, propriétaire de son outil de travail (ethos de l'agriculteur familial). S'ils sont constitutifs de la conscience corporatiste, c'est-à-dire qu'ils font partie des choses que le groupe se dit pour assurer son unité, il s'agit ici de remarquer que ces trois éléments

sont traduits en ressources que les autorités, ou l'opinion, publiques sont censées tenir pour légitime. Puisque les agriculteurs sont des citoyens respectables, leurs pratiques de contestation, elles aussi, exigent le respect. Tout se passe comme si les agriculteurs ne pouvaient pas se montrer dangereux ou irresponsables. Et quand une manifestation se passe mal, c'est à cause du MAP, c'est-à-dire pas tout à fait des agriculteurs.

Oui, j'ai participé aux actions syndicales... [Par exemple] une action ici sur le pont de Villers. On distribuait des tracts aux voitures qui montaient sur l'autoroute. C'était une chouette, chouette action. On a eu la police avec nous toute la journée, on s'est bien amusés. On n'emmerdait personne. [...] Je suis fichée, moi, comme référente pour les actions syndicales ici dans la région. Ils viennent me trouver pour savoir ce qu'on fait. Et j'explique. On ne bloque pas, on ne met pas du lisier... Mais ils nous écoutent. On peut avoir une bande d'autoroute pour aller à Bruxelles si on veut. Une fois, il y a eu un débordement, lors d'une occupation de l'aéroport. J'y ai assisté à titre particulier, sans t-shirt ni banderoles. Mais c'était organisé par le MAP, le Mouvement d'Action Paysanne. Là c'était dur, il y a eu des casseurs. (Deudémont, Cultures et élevage, 17/11/2023)

Il est d'ailleurs significatif de remarquer que lorsque la presse locale fait état de dégradations violentes au cours de manifestations d'agriculteurs, il semble impensable que ce soit ces derniers qui les aient commises : *Les agriculteurs et leurs tracteurs d'un côté, la police avec en arrière plan les bâtiments européens de l'autre, on commence à s'habituer à ce face-à-face, qui était déjà le troisième au cœur de Bruxelles en quelques semaines seulement. Sauf que cette fois, on n'est pas passé loin du dérapage. Certains manifestants, **certainement pas tous des agriculteurs**, tentant cette fois de bouter le feu à une entrée de métro. (Dossier de presse, L'Avenir, « Agriculteurs en colère ... » 26/03/2024. C'est moi qui souligne)*

Ainsi, à rebours du conservatisme victimaire, « l'opinion publique » qui les tourmente tantôt leur renvoie sans cesse des gages de soutien, alimentant le sentiment de légitimité. Dans un sondage du quotidien Le Soir (voir dossier de presse, Le Soir, « Grand Baromètre... » 25/03/2024), 70% des répondants répondent être prêts à « payer plus pour soutenir l'agriculture belge ». Le lecteur aura à l'esprit les débats qui ont animé les médias français dans la foulée de la crise de 2024, lorsque le Ministre de l'Intérieur a affirmé « qu'on ne répondait pas à la détresse en envoyant des CRS ». Les agriculteurs français ont mis le feu à une préfecture inoccupée, d'autres ont été aspergées de lisier, les autoroutes ont été bloquées. Il ne s'agit pas ici de hiérarchiser les violences contestataires, mais de remarquer que dans cette situation la réponse policière française a été bien plus apaisante que, par exemple, lors des grèves de mars 2023 (réforme des retraites) ou des émeutes de juin 2023 (meurtre de Nahel Merzouk). Ce comportement médiatique n'est évidemment pas sans influence sur le sentiment de légitimité des agriculteurs, auquel il donne confirmation.

Ce sentiment est également renforcé par un argumentaire de type « plus vieux métier du monde » (sans mauvais jeu de mot), qui exprime la conviction d'un rôle économique primordial. Les agriculteurs ont conscience de participer à la satisfaction des besoins les plus élémentaires de l'espèce humaine : l'alimentation. De plus, ces fonctions sont anoblies en cela qu'elles dépendent d'une économie terrestre qui transcende les contingences historiques, un travail qui a été, qui est, et qui sera jusqu'à l'éclipse du genre humain.

Je pense que l'agriculteur est un bon recycleur. Les effluents retournent dans le sol pour faire de l'engrais naturel, et depuis que le monde est monde c'est comme ça. Et malgré ça je trouve qu'on nous tape vite dessus. Je veux dire, on fait notre métier pour nourrir les gens, quand même. Beaucoup de choses viennent de l'agriculture... Tout vient de là, dans le fond. (Bils, Bovins laitiers, 28/11/2023)

Évidemment, on peut être sceptique quant au fait que ce soit les produits wallons qui se retrouvent dans l'assiette des consommateurs wallons, et quant au rôle stratégique des produits agricoles dans la balance commerciale du territoire. Mais la question n'est pas là : la croyance existe suffisamment dans le chef de nos enquêtés pour exister aussi à travers ses effets. Comme le dit Édouard Lynch (2024, 16'00''), historien en études rurales, « le paysan, c'est l'homme premier, c'est celui sur lequel repose l'identité de la nation. C'est une figure structurante dans l'identité politique, et qui ne disparaît pas malgré la diminution du nombre d'agriculteurs. »

Enfin, les agriculteurs sont convaincus de disposer d'une expertise de terrain très précieuse, qui est non seulement d'un autre ordre que les savoirs agronomiques dont sont percluses les instances de contrôle, mais qui lui est aussi supérieure. Le travail de la terre ne se laisse pas enfermer dans des échéances calendaires, un cahier des charges gestionnaire. Les compétences de l'agriculteur demandent patience, attention et sensibilité ; aucune abstraction administrative ne saura suppléer à la connaissance fine qu'un exploitant a de ses bêtes ou de son terrain.

L'idée de base [des politiques agroenvironnementales] est bonne, oui, mais parfois c'est infernal. Généralement on comprend l'idée – forcément, ça tombe pas du ciel – et parfois, même, nous dans les fermes, on a anticipé, par exemple. Les règlements avec des dates et des choses qui nous font faire... C'est pas réaliste, quoi. Pour citer un exemple, il y a ce qu'on appelle une couverture longue durée des sols : c'est un couvert qu'on doit semer au mois d'octobre et qui doit couvrir le sol jusqu'au 15 février. Le souci c'est que dans une année comme ici, pluvieuse, bah on n'a déjà pas le temps de récolter notre propre culture, ce qui est l'urgence numéro un, donc on ne sait pas semer des couverts pour respecter la législation. Donc l'application est juste décalée, quoi. (Smets, Cultures et élevage, 14/12/2023)

Ainsi les agriculteurs revendiquent-ils la plus grande habileté de leurs savoirs profanes à faire pousser des plantes ou à élever des bêtes par comparaison aux savoirs agronomiques imposés *top-down*. Leur

connaissance intime, éprouvée des interdépendances agricoles justifie une position de pouvoir (souhaitée) dans leur exploitation, mais aussi dans la conduite des politiques agroenvironnementales. Aussi l'affirmation de soi comme « expert du vivant » se double-t-il souvent d'une mise en garde adressée à la puissance publique. Non seulement l'administration agricole publie-t-elle des règlements inefficaces sur le plan agronomique, mais également contre-productifs sur le plan écologique. Par effet de réaction, entend-on, les agriculteurs auront l'impression d'en faire plus qu'assez avec l'écologie « administrative », et ne déploieront pas la pleine puissance de leur bienfaisance environnementale ; ou bien la perte de productivité imposée « par le haut » résultera d'une intensification de la production sur les parcelles non concernées par les réglementations agroenvironnementales. Ce que trahissent de telles remarques, c'est le fait qu'*en bout de course*, c'est l'agriculteur qui a le pouvoir sur la conduite de son exploitation, et donc le dernier mot sur la poursuite des objectifs écologiques. Subjectivement, cela le place dans une position de force.

V.5 Rétrospective historique sur les événements de l'hiver 2024

À la fin du mois de janvier 2024, les agriculteurs wallons emboîtent le pas aux protestations qui avaient déjà lieu en France, aux Pays-Bas et dans d'autres pays européens. En France et en Allemagne, c'est l'expiration d'une dérogation taxatoire sur le diesel non-routier qui fait descendre les tracteurs sur les chemins ; aux Pays-Bas, celle d'une dérogation sur les mouvements de fumier. Mais plus largement, et ce sont ces raisons qui poussent l'Espagne et l'Italie à rejoindre la révolte le 30 janvier, les protestataires ont dans le viseur les règles administratives qui les étouffent et les prix, trop bas, qui ne leur permettent pas de se rémunérer.

Les événements initiés à l'hiver 2024 donnent un point de vue privilégié pour observer les trajectoires de mobilisation des agriculteurs, mais aussi les clivages entre les différentes factions syndicales et les perspectives d'évolution de la conscience agonistique. Comme la majorité des entretiens de cette enquête ont été conduits avant l'épisode contestataire, cette section s'appuiera particulièrement sur le dossier de presse que nous avons constitué.

En Wallonie, la révolte commence hors du giron des syndicats. À l'image des pratiques de la Coordination Rurale et des Jeunes Agriculteurs (France), cela faisait bien quelques jours que la FJA retournait les panneaux à l'entrée des villages (pour signifier que « le monde agricole marchait sur la tête »). Mais les premiers rassemblements (le 25 janvier à Waremmes, le 26 à Verviers) ont été l'initiative de particuliers qui ne voulaient pas rester spectateurs de la crise à l'étranger, à l'instar de Nicolas Delaporte, éleveur de bovins viandeux, qui fait jouer ses contacts personnels pour la toute première manifestation.

Cependant, les OPA ne tardent pas à reprendre la main sur un mouvement professionnel rompu à l'exercice de la colère. Après quelques actions isolées, les trois syndicats wallons font marche sur Bruxelles en date du 1^{er} février. Chaque organisation enrôle en quelque sorte son allié naturel : la FWA obtient d'être reçue chez les Ministres Borsus et Tellier, la FUGEA mobilise le réseau international Via Campesina et ses associations sympathisantes dans la société civile. Mais c'est la FJA qui racole l'essentiel de l'attention médiatique : c'est elle qui organise les blocages autoroutiers et de grandes surfaces. À titre d'exemple, Vincent Pirenne, jeune agriculteur dans la ferme familiale et indépendant agricole, nous raconte l'organisation de la contestation dans les premières semaines de février :

Il y a eu les manifestations à Bruxelles... J'ai pas fait la première, parce que j'étais au ski, mais la deuxième je l'ai faite. Et j'ai aussi fait les blocages sur les autoroutes. Daussoulx, j'ai pas été... Mais on a fait, ici, Loncin, puis les Intermarché, tout ça. Les gens, ils étaient à 95% avec nous... Par contre dans les magasins, y'avait des différents, y'avait qui étaient avec nous, contre nous [...] Pour les grosses manifestations, chaque section au niveau de la province essayait de s'organiser. Par exemple pour le blocage de la centrale Intermarché, on devait rester 24 heures sur 24 pendant plusieurs jours, bah c'était 24 heures une section, puis une autre... En plus de ça, y'avait pas que les jeunes qui venaient manifester, on avait un groupe sur Messenger et WhatsApp où y'avait tous les fermiers de la province. Ils étaient pas forcément de la FJA mais au moins ils étaient au courant, ils venaient. (Pirenne, Grandes cultures, 22/05/2024)

Remarquons en outre que les outils des agriculteurs (au premier rang desquels tracteurs & épanduses) leur permettent une grande diversité de pratiques contestataires (manifestations, barrages filtrants, blocages de magasins et d'entrepôts, défilés sur l'autoroute, etc.). Le maillage territorial du syndicat permet de trouver des jeunes gens énergiques prêts à se mobiliser plusieurs jours durant. Cependant, l'exploitant (et a fortiori l'exploitant éleveur) ne peut jamais s'absenter de la ferme trop longtemps, ce qui explique la nécessité de l'organisation régionale. D'un autre côté, les intérêts commerciaux des protestataires compliquent les événements. C'est au moment des blocages des supermarchés que ces contradictions se révèlent de manière la plus flagrante, et sont susceptibles d'alimenter les dissensions. Ainsi certains comprennent-ils bien les contraintes dans lesquelles sont pris les gérants de grandes surfaces (lorsque ces dernières sont franchisées, le gérant est un patron, qui partage les peines des manifestants) et rechignent à se montrer trop véhéments ; d'autres vendent leurs propres marchandises dans les enseignes qui sont bloquées, et font pression sur leurs collègues pour lever les barrages.

Au début de la contestation, la FJA prétend donc à devancer la FWA dans le recrutement des manifestants. Dans la presse, son président, Florian Poncelet, confie avoir reçu de nombreux coups de fil de « vieux » qui voulaient monter au créneau et ne recevaient pas de directives claires de la part du syndicat majoritaire. La FJA affirme en outre avoir recruté 400 nouveaux membres dans la première semaine d'insurrection.

Moi je fais partie de la FWA, mais les manif's ça a plus été la FJA que la FWA, hein. C'est la FJA qui a un peu secoué le cocotier. Faut dire qu'à la FWA il y a eu un peu des turbulences... Ils ne sont plus trop en force et en odeur de sainteté pour le moment, parce qu'il y a des choses là-bas qui n'ont pas plu. [...] Ce qu'il se passe, c'est que la FWA et la FJA, ils étaient en margaille. Théoriquement, on a besoin des deux. Mais quand t'arrives devant un ministre et que t'es en bisbrouille, le ministre, il a vite compris ; il y en a un qui demande ça, un qui demande ça, alors qu'il faudrait se mettre d'accord avant d'y aller pour que les revendications soient les mêmes. (Delaporte, Bovins viandeux, 22/05/2024)

En effet, la protestation éclate à un moment où la FWA semble affaiblie. Comme nous l'avons déjà dit, la FJA avait fait sécession de la maison-mère au mois de janvier 2022, un divorce dont la direction de la FWA garde un souvenir amer. Depuis lors, l'organisation souffre de troubles en internes : au cours de l'année 2023, deux secrétaires généraux ont présenté leur démission, ainsi que la directrice générale un peu plus tard. Au cours des mois de novembre et décembre 2023, ce sont plusieurs membres du personnel et du comité de direction qui présentent leur démission (dont notre premier contact au sein du syndicat, qui a préféré ne pas communiquer les motifs de son départ). Les problèmes sont également d'ordre financier, puisqu'une filiale immobilière de la FWA tombe en faillite et laisse au syndicat un trou de caisse de plusieurs centaines de milliers d'euros.

En France, le mouvement semble s'apaiser précisément au moment où les manifestations commencent à s'organiser en Belgique : le gouvernement français promet de céder aux revendications des agriculteurs pourvu que cessent les blocages et les menaces sur Paris. Au niveau européen, la Commission affirme avoir commencé à travailler sur un plan de simplification de la PAC et revient sur la directive, édictée dans le cadre du *Green Deal*, selon laquelle les agriculteurs devaient laisser 4% de leur surface exploitable en jachère. Cela n'empêche pas les syndicats agricoles grecs, polonais et portugais de se joindre au mouvement de contestation. En Belgique, le ministre fédéral de l'Agriculture (David Clarinval, Mouvement Réformateur) organise le 9 février 2024 la première réunion d'une *task force* interministérielle chargée de trouver des solutions à la crise.

Le retrait de la FNSEA et des JA, acté le 1^{er} février, font planer un moment de battement sur la mobilisation wallonne, mais la FUGEA annonce bientôt qu'elle mènera une nouvelle action de masse sur Bruxelles le 26 février ; le projet est très vite rallié par la FJA et la FWA. Entretemps, les OPA, dont le rôle de cadre ne fait pas discussion parmi les agriculteurs, ont l'opportunité de préciser leurs revendications. Outre les mesures de simplification administrative, sur la question des prix, on commence à parler de régulation directe (à l'image de la PAC qui avait cours entre 1962 et 1992). La sortie de l'accord de libre-échange UE – Mercosur, l'instauration de barrières douanières contre le blé ukrainien et la révision du statut d'agriculteur actif (pour continuer à percevoir les aides européennes,

les agriculteurs pensionnés ont tendance à s'inscrire dans une logique de rétention des terres, cf. section III.4) entrent à l'ordre du jour des syndicats.

Dans une stratégie de concentration des forces, la FUGEA affine ses combats : ainsi, si dans le communiqué du 30 janvier les deux ambitions fondamentales sont la simplification administrative et la lutte contre la spéculation foncière, ce dernier thème n'apparaîtra plus dans les discussions ultérieures, ou alors de manière marginale ; la FJA et la FWA ne s'emparent pas de cette revendication. En outre, la FUGEA voulait confronter l'agro-industrie qui est, selon elle, l'adversaire principale : c'est pourquoi manifeste-t-elle au soir du 31 janvier au pied de l'usine Lutosa (filiale du groupe McCain). Mais comme le mouvement social ne semble pas disposé à ce genre d'affrontements, l'initiative ne se reproduira pas.

Nous pouvons également observer que chaque syndicat utilise des stratégies de contestation qui maximisent l'efficacité de leurs ressources. Ainsi la FJA se manifeste-t-elle surtout dans les campagnes : elle se donne à voir par les barrages routiers, les panneaux retournés, les drapeaux au bord des chemins, visibilité qui s'adosse à son travail d'entretien des sociabilités en milieu rural (cf. section IV.3). Les déploiements de tracteurs le long des routes, leur confrontation avec les véhicules de police, permettent de démontrer la force numéraire de leur base, mais aussi la force de leurs engins. Il est symptomatique que ce soit la FUGEA qui ait rappelé les agriculteurs à Bruxelles. Elle installe la contestation en ville, où elle sait que ses revendications paysannes trouveront un écho parmi la population, peut-être même plus qu'au sein du milieu agricole lui-même. Proportionnellement à sa force de mobilisation, la FUGEA apparaît davantage que la FJA dans la presse et elle va d'ailleurs chercher les coups médiatiques (le *happening* chez Lutosa, mais aussi la plainte en réchauffement climatique qu'a introduite son porte-parole, Hugues Falys, à l'encontre du groupe Total). Ces deux syndicats agissent comme si le premier cherchait avant tout le soutien actif du monde agricole et rural, et l'autre le soutien de la « société civile ». Quant à la FWA, enfin, elle met l'accent sur le fait d'accéder au plus vite aux tables de négociation. Plus tard, les sociétés de gestion arrivent à leur tour sur la table de discussion entre les syndicats et le Ministre. Là encore, la position des syndicats est indicative de leurs divergences de projet politique : si la FWA s'oppose à ce que de telles sociétés perçoivent les primes qui devraient revenir aux agriculteurs, mais ne remet pas en cause leur existence, la FUGEA, elle, plaide leur interdiction.

La deuxième manifestation intersyndicale, qui rassemble également des syndicats étrangers, a lieu à Bruxelles le 26 février 2024, peu après que la *task force* fédérale ait publié une proposition de 19 mesures de simplification administrative. Les tracteurs défilent dans le quartier européen et épandent du lisier sous les fenêtres de l'AgriFish (Conseil des Ministres européens de l'agriculture et de la pêche), réuni pour statuer sur une réponse législative et politique à l'échelle du continent.

La première salve de mesures de simplification est accueillie favorablement par la FJA et la FWA, et un peu moins favorablement par la FUGEA, qui s'inquiète de ce que « la réaction principale de la Commission a été de mettre en pause les différentes règles environnementales, [pour] apaiser les grands

groupes de pression de l'agroindustrie ». Rejoignant les critiques que, de l'autre côté de la frontière, les syndicats d'opposition formulent à l'égard de la FNSEA, la FUGEA reproche aux syndicats majoritaires (FWA-Boerenbond) de profiter de la colère agricole, alors qu'ils ont eux-mêmes contribué à la création du problème, en co-construisant avec la Commission les politiques agricoles européennes¹⁸.

De son côté, à ce moment-là, Stéphane Boiselier, qui a participé à la première manifestation, sent le vent tourner. Avec quelques amis, il se rend à Bruxelles avec quelques amis pour « faire entendre son narratif » sur l'agriculture, qui est « exactement le contraire de ce que veut la plupart des gens là-bas ». Il prend une bannière qui stipule de « ne pas opposer agriculture et écologie ».

On avait déposé les calicots devant un café où on s'était arrêté. On se les fait prendre et détruire, par des cultos, quoi. Tu vois un peu où on en est ? Du coup, ils détestent les écolos, quoi. Alors que normalement, agriculture et écologie, c'est la même chose. (Boiselier, Grandes cultures, 7/05/2024).

Du côté de la FJA, on s'étonne qu'aucune disposition concernant la régulation des prix ne soit mise à l'ordre du jour. La Fédération des Jeunes, qui n'avait pas mis ce point en exergue de ses priorités, durcit alors son discours vis-à-vis des traités de libre-échange. Deux semaines plus tard, cette évolution des préoccupations syndicales conduit la FJA à organiser le blocage de l'aéroport de Liège, symbole de l'accaparement de terres agricoles et du commerce mondialisé¹⁹ (deux jours plus tard, des syndicats flamands mènent des actions similaires dans les ports de Zeebruges, d'Anvers et de Gand). Pour la FWA, la simplification administrative reste la « question clé » : en libérant du temps sur leurs corvées de paperasse, les agriculteurs pourront se consacrer à des activités plus rémunératrices, ou plus simplement faire grimper leur salaire horaire.

La première quinzaine du mois de mars est consacrée au travail du Ministre de l'Agriculture pour se rabibocher avec les OPA. Après délibérations au sein de la *task force*, l'administration, les syndicats et le Collège des Producteurs (organisation fédérative des représentants des filières agricoles qui, d'après nos sources, est animée par des sympathisants de la FWA) concluent un accord sur 45 mesures de simplification administratives supplémentaires. La FWA ne cache pas son enthousiasme et Willy Borsus assure que ces réformes entreront en vigueur avant le mois de juin (échéance électorale).

Le 26 mars, jour de réunion de l'AgriFish, les syndicats montent une troisième fois à Bruxelles en front commun, suite à une annonce dans la presse de la FUGEA. Dans les revendications de cette dernière, la simplification administrative, qui fin janvier était le cri de ralliement, tombe en dernière position sur une

¹⁸ La FNSEA, Le Boerenbond et la FWA sont membres de la COPA-COGECA, la fédération des syndicats agricoles majoritaires de l'Union Européenne.

¹⁹ L'aéroport de Liège a en effet conclu un contrat avec la plateforme chinoise d'e-commerce Ali Baba, afin de s'en faire une des portes d'entrée en Europe. L'association de Liège Airport et du géant chinois a déjà donné lieu à plusieurs contestations par le passé.

liste de cinq propositions et se voit assortie de « sans remettre en cause les objectifs environnementaux et sociaux de la PAC. » La FJA se montre quant à elle confiante dans la bonne volonté de la Commission, même si des efforts doivent encore être faits : « On voit que cela avance au niveau des mesures d'un point de vue écologique, mais nous n'avons toujours rien au niveau du revenu », constate Florian Poncelet. Dans les bases, on commence à se demander si le soutien aux libéraux est le plus judicieux qui soit. Après la manifestation du 26 mars, des discussions sont entamées entre les partis wallons (libéraux, socialistes, démocrates-chrétiens, écologistes) à propos d'un projet de loi sur la composition des prix agricoles. En absence de consensus, l'adoption de la loi est reportée à la prochaine législature.

Le comportement des trois syndicats au début et à la fin des mobilisations éclaire les différentes tendances qui traversent le milieu agricole wallon. Initialement, la FJA porte les mêmes valeurs corporatistes que la FWA : la prédilection pour un syndicat unique (scindé seulement par la barrière naturelle de l'âge), la méfiance à l'égard des conflits internes au secteur (« toutes les agricultures sont bonnes »). Seule la FUGEA porte la conflictualité au cœur du milieu agricole en opposant agriculture capitaliste et agriculture paysanne, gros et petits : les forces corruptrices de l'extérieur trouvent aussi des agents à l'intérieur.

Les pommes de discorde entre la FJA sont sérieuses mais n'expriment pas d'antagonisme en matière de vision de l'agriculture : les griefs qui ont conduit à la scission des deux organisations étaient principalement 1) adressés à la définition de l'agriculteur actif, jugée selon eux trop extensives, ce qui conduisait des agriculteurs retraités à percevoir éhontément des primes PAC et à participer à l'envol du prix des terres²⁰ 2) liés à la distribution du pouvoir au sein de la structure syndicale, inégalité perçue au travers de l'âge (les vieux paternent les jeunes) mais aussi au travers des disparités géographiques. « On a l'impression que ce qui se trouve en-dessous de la Meuse ne compte pas », glisse le président de la FJA au cours d'une interview, pour épinglez la (trop grande) proximité de la FWA avec les grandes cultures hesbignones et brabançonnaises.

Toutefois, les mobilisations de 2024 ont permis à la FJA de prendre une place laissée vacante par le suivisme de la FWA, suivisme qui s'explique à la fois par ses déstabilisations internes et par sa stratégie plus orientée vers la cogestion des politiques agricoles que vers la confrontation. Contrainte par sa base, âgée et soucieuse de se garantir des revenus complémentaires à l'heure de la pension, mais aussi par ses accointances avec l'administration agricole chapeauté par les libéraux, la FWA ne pouvait s'engager trop vivement sur d'autres revendications que celles de la simplification administrative, adossée à une conflictualité de type « conservatisme victimaire ». Puisque, à l'instar des autres OPA, elle tire une partie de sa légitimité de la défense du petit fermier impécunieux, la FWA ne pouvait pas se permettre

²⁰ Nous avons évoqué ce thème lors de notre entretien avec la Présidente de la FWA, qui faisait remarquer que les agriculteurs retraités étaient un groupe non négligeable au sein des adhérents du syndicat, lequel ne pouvait légitimement pas prendre des positions hostiles aux intérêts de sa base.

de rester muette sur la question des prix, mais cette question est restée marginale par rapport à la colère des agriculteurs vis-à-vis des fonctionnaires sévères et pointilleux.

Par rapport à cette stratégie de la FWA, la FJA, qui n'en est indépendante que depuis deux ans, a fait preuve d'émancipation. Elle a peu à peu élargi ses revendications pour faire de la régulation des prix un enjeu primordial et tenace. Cela n'a d'ailleurs pas été sans modifier la conscience syndicale dont elle faisait démonstration : plus l'histoire progressait, plus les manifestations à Bruxelles étaient musclées et, d'après la presse, occasionnaient des dommages sur le mobilier urbain. D'abord pétrie du sentiment de légitimité dont nous avons parlé plus haut, elle a peu à peu réalisé que le personnel politique auquel elle s'adressait n'était pas prêt à entendre ses revendications. Au début des mobilisations, les communications publiques de la FJA étaient accommodantes : on faisait confiance aux responsables du Ministère ; les choses avançaient lentement, mais elles avançaient néanmoins. Lors du congrès de la Fédération, cette posture – que partage la FWA, mais que n'a jamais partagée la FUGEA – s'est muée en un désaveu poli du Ministre de l'Agriculture, pourtant considéré comme *un des nôtres*.

Quant à la FUGEA, elle a rapidement remarqué que ses revendications en matière de simplification administrative pouvaient se retourner contre elle, puisque la réaction de la Commission Européenne a précisément été de détricoter les réglementations en matière de protection de l'environnement et de la biodiversité. C'est pourquoi le syndicat a-t-il dû relancer la contestation en (re)mettant la régulation des prix au premier rang de ses priorités, et en tempérant ses attentes en matière de simplification (« sans remettre en cause les objectifs... », cf. ci-dessus).

En mai 2024, les positions des trois OPA wallonnes peuvent donc se résumer comme suit. La FWA se satisfait du combat contre l'inflation réglementaire, aux dépens des revendications écologiques et au prix, aussi, d'une certaine marginalisation des revendications économiques. La « victoire » sur les normes européennes est aussi une victoire sur l'*agribashing*, vu que ces normes sont pensées comme le produit des élites culturelles. La FJA est également soulagée de voir les réglementations environnementales diluées mais ne dépose pas les armes contre les élites économiques. La FUGEA se retrouve à minoriser les revendications initiales pour concentrer ses efforts sur le combat économique. Ainsi, la conflictualité « triangulaire » que l'on retrouve dans la conscience des agriculteurs est traduite en oppositions dans l'arène syndicale : la FWA lutte pour attirer l'indignation des travailleurs vers le pôle culturel, la FUGEA vers le pôle économique. Entre les deux, la FJA bataille sur deux fronts. On peut considérer que depuis sa scission avec la FWA, la conscience conflictuelle du syndicat des jeunes s'est décalée vers le pôle économique, mais est loin de recouper les positions de la FUGEA.

Il faut d'ailleurs remarquer que le seul point qui ait réellement fait consensus parmi les OPA soit la condamnation des sociétés de gestion. Ces firmes représentent évidemment une menace pour les petites exploitations wallonnes qui sont incapables de les concurrencer. Mais nous suggérons que si les sociétés de gestion ont été désignées comme l'ennemi commun, ce n'est pas forcément pour des motifs

identiques. Pour la FUGEA, elles représentent l'idéal-type de l'agriculture capitaliste, c'est-à-dire une agriculture aux mains de propriétaires terriens qui emploieraient un nombre minimal d'ouvriers sur de très vastes surfaces. L'expérience syndicale de la FUGEA, prompte à ferrailer avec l'agro-industrie, lui indique qu'il est difficile d'engager la lutte contre ce genre d'entités. Sur un territoire cadencé par les sociétés de gestion, il lui serait impossible de poursuivre son ambition programmatique, à savoir engager l'agriculture wallonne vers les pratiques agroécologiques.

Pour la FWA et la FJA, la « transition écologique » n'est qu'un objectif très secondaire. Les sociétés de gestion représentent une nuisance non pas en cela qu'elles menacent les équilibres écologiques des campagnes, mais en cela qu'elles brisent les liens de *propriété immédiate* entre l'exploitant et sa terre, l'exploitant et ses bêtes, l'exploitant et le fruit de sa production... Ces liens de propriété immédiate sont ceux qui unissent le « capital bio-économique » de l'exploitation, dont nous avons traité à la section IV.2, et qui est la pierre angulaire de l'ethos de l'agriculteur familial. Dans une société de gestion, le lien entre le travailleur et ses outils est médié par la firme ; le domaine de l'exploitant ne porte plus son nom, mais le nom de la firme. Celle-ci, en outre, lui impose des objectifs exogènes.

Ainsi est-il douteux que les préoccupations de la FUGEA recourent ces préoccupations intrinsèquement liées à l'ethos de l'agriculture familiale – une notion que, comme nous l'avons dit, le syndicat, proche des villes et des nimaculteurs, tient pour fumeuse. Évidemment, la FUGEA ne peut plaider auprès de sa base une agriculture « sovkhoze-isante », mais son attitude vis-à-vis des législations européennes diverge légèrement de ses concurrents. Celles-ci sont contestées au motif où elles alourdissent inopportunément la charge de travail de l'exploitant, mais leur bien-fondé n'est pas radicalement mis en cause. Pourvu qu'elles servent leurs intérêts, la FUGEA et les sympathisants de la FUGEA sont favorables à une réglementation exogène de l'agriculture. À l'inverse, dans la configuration du conservatisme victimaire, c'est l'idée même d'une intervention extérieure sur la pratique de l'exploitant qui est battue en brèche. En témoigne également la collaboration de la FUGEA avec la coopérative Terre-en-Vue. Cette dernière achète des terres agricoles pour les louer à des exploitants désireux de se lancer ou d'agrandir leur exploitation, moyennant certaines conditionnalités agroécologiques.

Le problème que j'ai avec [ce genre de pratiques], c'est qu'à la législation du bail à ferme, ils ajoutent des conditions supplémentaires, des clauses environnementales qui ne sont normalement pas incluses dans le bail à ferme. Donc ça veut dire qu'ils te mettent à disposition des terres, exactement comme Colruyt : c'est la même chose. Colruyt met aussi à disposition des terres... en faisant de l'intégration, en fait. En disant c'est ça que tu vas produire, et pas ça.
(Marianne Streel, 21/12/2023)

Les objectifs et les moyens de Terre-en-Vue n'ont évidemment rien à voir avec ceux des sociétés de gestion, et la déclaration de la présidente de la FWA est certes provocatrice, mais elle témoigne

néanmoins d'une logique commune que peuvent percevoir les agriculteurs : ils sont dépossédés (d'une partie) de leur autorité sur le domaine.

V.6 La double conscience (écologique) de la gauche paysanne

Au sein de la conscience agonistique des agriculteurs, il y a donc une tendance « de gauche » et une tendance « de droite », que Yannick Ogor appelle respectivement « gauche paysanne » et « droite entrepreneuriale ». Ces dénominations sont évidemment à nuancer, parce que, d'une part, comme nous l'avons vu, le terme « paysan » est plus l'invocation d'une image, d'un horizon à atteindre, qu'une communauté de pratiques et, d'autre part, parce que l'on peut très bien souscrire à une vision « de droite » sans pour autant adhérer aux logiques entrepreneuriales. Cependant, pour nous épargner trop de périphrases compliquées, et puisqu'il sera question de celle-ci dans cette section, nous utiliserons le terme de « gauche paysanne » pour désigner la tendance qui :

- mobilise une conflictualité tournée surtout vers les élites économiques (au détriment des soi-disant élites culturelles)
- manipule un sentiment de légitimité positif, c'est-à-dire orienté vers la valorisation écologique du savoir-faire agricole
- forge des revendications ayant trait à la régulation des prix agricoles
- adhère par conséquent au *Green Deal* européen, et plus largement à la réglementation publique de bonnes pratiques environnementales, sanitaires et de bien-être animal

En effet, comme on nous le répète souvent, « cela ne fait pas plaisir aux agriculteurs d'utiliser des pesticides » (Deudémont, Cultures et élevage, 17/11/2023). Mais l'engagement écologique de certains agriculteurs (prairies permanentes, jachères, engrais naturels, etc.) est loin d'aller de soi. Beaucoup se disent que les conséquences néfastes du bouleversement climatique risquent de détruire le métier à long terme, mais appliquer les règlements écologiques en contexte capitaliste revient à s'appauvrir, ce qui risque de détruire les agriculteurs à plus court terme. La seule stratégie viable pour concilier le souci agrobiologique, ou de toute autre pratique « vertueuse », et l'impératif de rentabilité et est alors de jouer des subventions publiques qui encouragent ces modes de production (Deschamps, Grandes cultures, 3/05/2024). Cela contribue à créer des marchés de niche, où des produits à forte valeur ajoutée sont vendus à une clientèle réduite, locale et aisée.

En ce qu'elle ne peut regarder ses propres désirs d'une agriculture idéale qu'au travers des yeux de l'administration, qui cadastre et rémunère les « bonnes pratiques », nous reprenons l'expression de W.E.B. Du Bois pour dire que la gauche paysanne est frappée d'une double conscience. Elle ne peut penser son émancipation qu'au sein des structures (publiques) qui phagocytent cette dernière.

Parce que nous sommes une avant-garde de travailleurs du vivant, nous avons la légitimité de mener nos missions conformément à nos valeurs, mais la seule manière de le faire est de nous remettre à des institutions qui dénie nos compétences, pourrait-on résumer de cette posture. De plus, celui qui veut suivre à la lettre les recommandations émanant d'organes que le monde agricole n'aime pas (puisque c'est eux qui envoient les agents de contrôle et signent les traités de libre-échange) est susceptible d'endosser le rôle du bon élève, ce qui le place dans la situation inconfortable où il doit se justifier vis-à-vis de ses pairs.

Cela place aussi l'argumentation politique dans une position paradoxale : chaque revendication, alors qu'elle s'oppose à l'Europe et à ses lois, implique dès lors plus d'Europe et plus de lois. L'attachement à l'écologie agricole se mue en attachement à l'écologie administrative, et conduit la gauche paysanne à plaider une dissociation plus avancée du revenu et de la production. Ainsi Anne Thomas finit-elle par enjoindre ses consœurs et confrères à jouer le jeu des réglementations publiques :

Déjà, la PAC évolue vers plus de verdissement, et le verdissement pour les élevages c'est notamment les prairies et les prairies permanentes. Donc tu reçois des sous pour les prairies permanentes, donc je sais pas les gars, pensez-y, arrêtez votre maïs et puis c'est tout²¹ ! Les prairies, c'est le dernier bastion de biodiversité agricole. La biodiversité, c'est pas un concept vide. Ça se mesure, il y a des outils qui existent. On prend ça, on compte les plantes, on compte les... Dans le quartier, c'est compliqué, je passe pour la doucette de service. [...] Quand je leur ai parlé d'agroécologie, ils n'ont pas été tendres avec moi... « C'est utopiste », « heureusement que t'as les primes » – euh mais oui les gars, et vous aussi. J'ai pas bien compris mais – d'abord on ne peut pas dire « prime » mais « aides compensatoires » – on nous en donne : je vais pas les laisser passer, si j'y ai droit. Et en fait, au plus tu es vers l'herbe, au plus le système fonctionne pour toi. (Thomas, Bovins viandeux, 15/12/2023)

Le changement tendanciel de la nature du revenu agricole implique un changement majeur d'identité professionnelle : les agriculteurs ne sont plus rémunérés pour leur fonction nourricière, mais pour le service qu'ils rendent à l'administration en entretenant le paysage, au sens propre comme au sens figuré. Il contredit aussi des éléments fondamentaux de la conscience de classe : la légitimité tirée de cette fonction nourricière et l'ethos de l'agriculteur familial, qui conçoit l'exploitation comme un domaine patrimonial dans lequel les tiers (ici la puissance publique) ne sont pas invités.

L'attitude des syndicats, que nous avons explorée dans la section précédente, est également significative. L'allègement (voire la suppression) des règles de *bonne conduite*, dit la FWA, contribue à revaloriser le

²¹ Mme. Thomas fait ici référence à deux manières de nourrir le bétail : en le laissant brouter dans les prairies ou en lui donnant du fourrage sec, le plus souvent à base de maïs. Le maïs fourrager peut être cultivé dans l'exploitation ou acheté auprès de marchands. L'autonomie fourragère, que permet le fourrage par prairie, est parfois utilisée comme critère de l'agriculture paysanne, dont Mme. Thomas se revendique.

revenu des agriculteurs parce que le temps qu'ils ne passeront pas dans les papiers, ils le passeront au champ pour produire plus, ou mieux. La FUGEA et la FJA contestent : les mesures proposées par la Commission Européenne ne touchent ni au revenu, ni aux prix, et c'est faire un pari très improbable que de dire que la simplification administrative améliorera en effet les conditions matérielles des exploitants. Cependant, pour bien comprendre les termes du débat, il faut analyser les effets économiques de ces conditionnalités vertueuses (Ogor, *op. cit.*, pp. 113 – 115)²².

Comme nous l'avons vu (cf. section III.3), les réglementations européennes ont tantôt un comportement incitatif, tantôt répressif. Leur évolution constante suscite, dans l'exploitation, une nécessité constante de mise aux normes, de modernisation. Chaque nouvelle norme appelle donc un nouvel outil de mesure et du matériel neuf, qui soit adapté aux exigences publiques. Alors qu'il investit déjà pour faire face à la concurrence (cf. section III.2), l'agriculteur doit en plus investir pour moderniser sa ferme, ce qui pérennise sa dépendance aux produits financiers. Cette normalisation forcée a néanmoins des effets bénéfiques pour l'industrie de l'équipement agricole : chaque nouvelle norme appelle son nouvel outil de mesure ; chaque effort de modernisation appelle son innovation technologique, et la clientèle agricole est réglementairement tenue d'acheter. Enfin, les aides PAC à l'investissement doivent pallier aux difficultés économiques de l'exploitant dans son travail de régularisation. Mais ces aides, elles aussi, sont conditionnées à la bonne performance comptable de l'exploitation. Ceux qui décident des aides à l'investissement sélectionnent donc, *in fine*, les exploitations qui ont le droit de vivre et celles qu'il convient de laisser mourir. Ce sentiment d'être pris au piège surgit spontanément au cours des entretiens :

Oui, il y a les primes... Mais en un sens, on a amené l'agriculteur à avoir besoin de ces primes pour pouvoir s'en sortir. On est menés... On voudrait ne pas avoir ces primes, être beaucoup plus indépendants, mais on a tout fait – parce qu'il faut savoir que si vous n'êtes pas aux normes, on vous saque dans les primes, si l'AFSCA vient et a des remontrances ou des trucs, on vous saque aussi. En fait, on nous cadenasse. On nous donne des primes mais en contrepartie, vous devez obéir. On est tout le temps mené, comme un troupeau, quelque part. On a fait en sorte que les agriculteurs aient besoin de ces primes : comme ça, on nous tient. (Gillard, Bovins mixtes, 28/11/2023)

Ainsi le « verdissement » de la PAC soutient-il indirectement le marché ; il oriente, au même titre que la production agricole, la subjectivité des producteurs, vu que ceux-ci doivent s'adapter à ses formats ; et cela en se légitimant auprès des sensibilités écologistes d'une partie de la gauche paysanne (la dérégulation complète de l'agriculture faisant figure d'épouvantail). À ce titre, il est difficile de disconvenir au constat que pose Yannick Ogor (*id.*, p. 123) : « malgré les apparences, le militantisme

²² Nous ne voulons pas sous-entendre que les considérations développées ici expliquent la position de la FWA. Pour cette dernière, nous renvoyons le lecteur aux pages sur le conservatisme victimaire.

écologiste n'est en rien à l'origine de cette 'grande inflexion [verte]' de la politique agricole européenne. Il en est l'agent. »

À cause de telles contradictions, la gauche paysanne – et ses avatars syndicaux – se trouvent dans une situation stratégique compliquée dès lors qu'elle doit se chercher des alliés. Comme elles pensent l'environnement sans le travail, les organisations écologistes traditionnelles ne peuvent pas s'accommoder avec l'intérêt objectif des travailleurs agricoles, ni avec les ambitions syndicales de – par exemple – la FUGEA. La gauche de descendance ouvrière ne semble toujours pas se préoccuper des thématiques agricoles et paysannes. Lorsque la gauche paysanne s'adresse à la masse des agriculteurs familiaux, le modèle économique concret qu'elle propose à cette dernière entre en contradiction directe avec leur ethos de classe même. Et lorsqu'elle se parle à elle-même, il lui est impossible de faire marche arrière sur les revendications environnementales et sanitaires, qui sont tenues pour arrachées de haute lutte et qui constituent sa spécificité dans l'histoire politique de l'agriculture. Cette position conduit donc la gauche paysanne à caresser des rêves étranges. Ainsi, à son congrès de 2023, la Confédération Paysanne appelle-t-elle à ce que d'ici 2050, le nombre de paysans en France soit porté à un million : leur revendication s'adresse à des alliés qui n'existent pas encore.

V.7 Conclusion intermédiaire

Pour comprendre la conscience agonistique des agriculteurs, nous sommes partis de leur expérience concrète de la conflictualité sociale. À côté des critiques adressées à l'ordre économique, il est apparu qu'un autre front de conflictualité était ouvert avec des acteurs plus incarnés, plus proches de nos interlocuteurs : les agents de contrôle et les adversaires sur la scène politique (institutionnelle ou non) locale. Au contraire de la banque, de la concurrence mondiale, de la firme, etc., ces acteurs ne sont pas placés en opposition parce qu'ils informent directement le revenu de l'exploitation, mais parce qu'ils exercent une forme de suspicion généralisée à l'encontre des agriculteurs, qu'ils donnent une « mauvaise image du métier ». Ainsi les instances de contrôle vérifient-elles que l'agriculteur respecte des normes, promulguées par l'Union Européenne, en matière de comptabilité, de gestion des risques sanitaires, de respect de l'environnement et de bien-être animal ; et le cas échéant, elles sanctionnent. Les oppositions au niveau de la politique locale se traduisent par des conflits de voisinage ou d'aménagement du territoire, ce qui conforte les agriculteurs dans l'idée qu'ils sont un groupe social en déclin, dont le pouvoir est concurrencé à l'échelle même de la localité. Les agriculteurs ont l'impression d'être perçus comme des parias, idée que traduit la notion d'*agribashing*.

Nous en sommes arrivés à la conclusion que les agriculteurs étaient pris sous le feu de deux dominations ressenties, celle des « élites économiques » et celle des « élites culturelles ». Comme la conscience agonistique de nos enquêtés se schématise sous une équation à trois termes, nous avons emprunté à Olivier Schwarz l'expression de « conscience triangulaire ». Cependant, une telle notion ne présente

qu'une homologie de forme et non une homologie de contenu. En effet, les agriculteurs, qui en termes de style et de niveau de vie ne forment pas une catégorie homogène, ne désignent pas tant leurs adversaires comme des concurrents dans l'accès aux ressources économiques (ce qui fonde l'acceptation habituelle de la « conscience triangulaire »), que comme des concurrents dans la définition de l'emploi qui doit être fait de la terre. À ce stade, nous avons jugé pertinent de mobiliser Latour, pour montrer que sa conception d'une Terre (à laquelle il lui est arrivé de donner le nom de Gaïa) politisée et détentrice d'agencéité était tout à fait évidente pour les agriculteurs. Nous avons en outre montré que la distinction entre élites économiques et culturelles pouvait être relativisée en cela qu'elles se présentent à l'agriculteur sous la forme d'une similaire mise au pas. Les deux conflictualités se situent en fait sur le même front de modernité, qui ouvre la voie au phénomène de réification. Adossés à de tels adversaires, les agriculteurs revendiquent leur attachement au sol.

Nous avons alors analysé quelles ressources subjectives permettaient aux agriculteurs de s'armer dans le conflit, quel aspect prenait cet attachement au sol. Nous avons dégagé deux dimensions qui permettent aux agriculteurs de s'attribuer la légitimité nécessaire pour entrer dans la lutte politique : le conservatisme victimaire et le sentiment de légitimité. Ce sont les deux versants d'une même pièce, l'une négative, ou réactive (au sens où l'on se définit par ce qu'il nous manque ou ce qui nous affaiblit), l'autre positive, ou constructive (au sens où l'on se définit par ce que l'on apporte et que les autres n'ont pas). Ainsi les agriculteurs oscillent-ils entre réclamer réparation, au motif qu'ils sont les perdants de l'Histoire, de la lutte entre la ville et la campagne, et s'arroger des droits, au motif que leur activité est la plus noble – parce que la plus ancienne et fondamentale –, conviction que justifient les enjeux écologiques actuels. Dans la foulée, nous sommes restés attentifs à comment les instances chargées de dire l'agriculture (politiques, syndicats, intellectuels, etc.), construisaient à partir de la conflictualité et des sources de légitimité un discours plus strictement idéologique : ainsi, sur la condition agricole, y a-t-il des romantismes de gauche (le paysan vivant en bon commerce avec la nature, entretenant avec sa localité une communauté de liens) et des romantismes de droite (le paysan garant des valeurs traditionnelles et de « l'ordre éternel des champs »).

Nous avons ensuite vu que la partition sociologique et idéologique du monde agricole wallon se traduit dans les luttes syndicales. En effet, les conflictualités y apparaissent comme autant d'enjeux que priorisent différemment la FWA, la FUGEA et la FJA. Cela a des répercussions sur les revendications portées en manifestation, dans les médias et au cours des négociations avec le personnel politique : la FWA fait de la simplification administrative son cheval de bataille – et se félicite de la bonne volonté des décideurs à cet égard – tandis que la FUGEA oriente rapidement la question sur la régulation des prix. La FJA occupe une position intermédiaire en ferrailant sur la question des normes – en estimant que la simplification est nécessaire, mais pas suffisante – tout en rejoignant l'ardeur de la FUGEA sur celle des prix. Sur ce dernier point, l'identité des revendications entre FUGEA et FJA ne doit pas être surestimée, puisque la FJA a surtout dans le collimateur l'ouverture des marchés, notamment ukrainien,

pour le « simple » motif du revenu, tandis qu'à la FUGEA ces revenus doivent permettre une transition de modèle agricole. Les divisions sociologiques entre syndicats expliquent aussi pourquoi ces derniers ont mobilisé des stratégies différentes, qui maximisaient chacune leurs dispositions initiales – la FWA en valorisant son habileté à composer avec le pouvoir, la FUGEA en cherchant du soutien auprès des NIMA, la FJA en affermissant et élargissant sa base syndicale au sein du monde rural et agricole.

Enfin, nous avons vu dans quelle position stratégique compliquée se trouve actuellement ce que l'on peut appeler la « gauche paysanne » du fait de son compagnonnage nécessaire (pour revendiquer des victoires syndicales) mais encombrant (pour la condition des travailleurs) avec l'écologisme politique. Les normes agroenvironnementales participent en effet à l'endettement des agriculteurs, puis à l'élimination de ceux parmi eux qui n'auront pas été assez compétitifs ou assez modernisateurs. Qu'il suive le calendrier de la firme ou celui de l'administration, l'agriculteur est embarqué dans le même processus de réification, auquel s'adressent ses plus vives résistances. En outre, le combat environnementaliste ne dit rien du travail réel de l'exploitant : il contribue à forger dans la subjectivité de ce dernier l'idée qu'il ne remplit plus de fonctions nourricières, mais qu'il contribue à une gestion « paysagère » (comme le terme est parfois employé par les détracteurs de l'agroenvironnementalisme). L'agriculteur soucieux de prendre soin de sa terre et de ses bêtes est donc pris dans une forme de double conscience, puisque ses efforts dans ce sens sont cadrés par les normes de l'État.

Ainsi, s'il existe un groupe d'agriculteurs ayant une forte conscience de lui-même, et que ce groupe est traversé de nombreux antagonismes dont les récentes contestations ont montré le caractère pugnace, la part belle laissée aux conflictualités conservatrices (« conservatisme victimaire » et sa traduction dans les pratiques syndicales) décourage l'entrée de la classe dans un projet de transformation radicale de la société. De plus, face à ces forces de stagnation, les franges les plus propices à l'émergence d'une classe pour soi – la « gauche paysanne » – semblent s'engager dans des projets contradictoires. De telles configurations expliquent les réticences des agriculteurs à passer à la vitesse supérieure de leur conscience de classe, à savoir l'appréhension de leur rôle au sein de la totalité sociale.

CHAPITRE VI. CONSCIENCE DE TOTALITÉ

VI.1 Les agriculteurs face au mouvement historique

Par rapport au deux chapitres précédents, le concept de « conscience de totalité » présente peut-être le plus de difficultés méthodologiques, d'abord parce que le terrain n'en a pas donné de démonstration évidente, ensuite parce que dans son article de 1970, Michael Löwy ne le définit pas autrement que comme l'adhésion aux partis marxistes-léninistes (Löwy, 2019, p. 234) ; enfin parce que *Histoire et conscience de classe* l'utilise comme un terme plus ou moins équivalent à « conscience de classe ».

Néanmoins, ce dernier ouvrage donne des indices sur ce qu'il convient de ranger dans une telle catégorie : la capacité dynamique de la conscience de classe réside « exclusivement en ce qu'elle est capable de considérer la société à partir de son centre, comme un tout cohérent, et, par suite, d'agir d'une façon centrale, en modifiant la réalité » (Lukács, *op. cit.*, p. 94) [...] « Comme le prolétariat est placé par l'histoire devant la tâche d'une transformation consciente de la société, il faut que surgisse dans sa conscience de classe la contradiction dialectique entre l'intérêt immédiat et le but final, entre le moment isolé et la totalité » (*id.*, p. 96).

Ces extraits nous apprennent plusieurs choses : la conscience de totalité s'élève de la conscience agonistique à partir du moment où la conflictualité s'extrait de la contingence politique pour entrer dans l'histoire. Pour les agriculteurs, cela signifie de passer d'un antagonisme avec leurs adversaires en soi (instances de contrôle, élites culturelles, etc.) à un antagonisme avec leurs adversaires *en tant que manifestation de forces historiques plus larges*. Avoir conscience de la totalité, c'est donc avoir conscience de la totalité des processus de transformation sociale et, en tant qu'agriculteur, savoir se situer dans ceux-ci. Cela requiert une certaine capacité d'abstraction (s'abstraire de sa situation et de ses intérêts immédiats), un travail intellectuel donc, qui, dans les écrits marxistes-léninistes, incombe au Parti d'avant-garde (Lukács, 2023, p. 38). Du point de vue des pratiques individuelles, cela implique également de « traiter tout problème quotidien particulier en liaison concrète avec la totalité historico-sociale ; les considérer comme moments de l'émancipation du prolétariat » (*id.*, p. 17).

Ainsi les parties constitutives de la conscience de totalité sont-elles précisées : une interprétation de la conflictualité dans le développement historique, un travail intellectuel de construction de cette interprétation, et une politisation des problèmes individuels, considérés comme des fragments du problème total. Plutôt que son amendement à la marge, l'objet de la conscience de totalité est la transformation en profondeur de l'ordre social – ce qui implique dès lors un certain rejet de ses formes actuelles.

Nous verrons qu'une telle conscience de totalité peine à se dégager chez les agriculteurs wallons. Néanmoins, l'enquête a montré deux situations où la conscience de totalité réside au stade embryonnaire

: les questions de genre et l'accès à la terre. « Au stade embryonnaire », c'est-à-dire que les enquêtés ne mettent pas consciemment en forme ces enjeux comme une interprétation macroscopique de la conflictualité sociale, mais qu'il y a dans leur expérience des débuts de questionnement qui permettent de monter en généralité. Quand nos interlocuteurs parlent inégalités de genre ou des difficultés d'accès au marché foncier, ils convoquent des forces historiques lourdes (le patriarcat, la propriété) qui, si l'on en remonte le fil, peuvent ébranler l'ensemble de la structure sociale. Après avoir exploré ces deux aspects, nous reviendrons sur les raisons qui, faute d'un récit qui organise historiquement la conflictualité sociale, empêchent les agriculteurs wallons d'accéder tout à fait à l'existence d'une classe pour soi. Enfin, nous reviendrons sur les usages qui peuvent être faits de l'écologie politique de Bruno Latour et les manifestations de la classe écologique sur notre terrain.

VI.2 Questions de genre, vecteurs d'action politique

VI.2.1 Inégalités de genre dans la division du travail et l'accès à la représentation politique

L'exploitation familiale a longtemps été par excellence le lieu de l'invisibilisation du travail des femmes. « Agricultrice » signifiait avant tout « épouse d'agriculteur » : les paysannes n'étaient pas considérées pour le travail qu'elles exécutaient, mais de par leur place dans la famille. Les tâches domestiques et les tâches de la ferme se confondaient tout à fait ; en fait, elles ne travaillaient pas, elles aidaient leur mari (Barthez, 2005, p. 2). La rationalisation de l'agriculture a elle-même joué un rôle ambivalent dans les transformations du métier d'agricultrice. En effet, la comptabilité de gestion a introduit des divisions entre travail et non-travail qui n'existaient pas auparavant (*id.*, p. 4) et qui justifiaient la dépossession des femmes de leur statut de travailleuses (dans les relevés de l'administration, les paysannes devinrent « sans profession » puis « aides familiales »). D'autre part, la mécanisation des travaux agraires ont rendu superfétatoire le travail des femmes aux champs, ce qui les replie dans l'espace domestique.

Dans le courant de la révolution verte, la structure explicitement patriarcale de l'exploitation a d'abord été contestée par les fils d'agriculteurs. En France, ces derniers revendiquent une rémunération sur le modèle du salariat et un partage de l'autorité décisionnaire (Barthez, *op. cit.*, p. 5). Si de telles mobilisations amènent à une modification des statuts légaux à partir des années 1970, elles ne concernent pas les agricultrices qui, elles, ne sont pas vouées à devenir chef d'exploitation. Les paysannes résistèrent surtout en prenant alliance en-dehors du monde agricole.

« Leur désir de quitter l'agriculture s'alimente... de leur refus d'une vie domestique où elles se trouvent dépourvues d'initiative et de confort tant les dépenses pour la modernisation de l'exploitation sont prioritaires. Pour s'opposer à la place qui leur est faite, les femmes interviennent précisément là où elles sont attendues, la vie de famille. » (*id.*)

Ainsi l'exode féminin fragilise-t-il concrètement la reproduction du milieu agricole et la transmission du patrimoine. Après une période de célibat accru, on a vu l'ascension de modèles familiaux où l'épouse travaille en-dehors de la ferme, ou bien de couples à double carrière – un pied dans l'exploitation, un autre au-dehors (Dahache, 2014, p. 169). Une telle désertion des femmes a révélé l'importance de celles qui restaient et a servi de marchepied aux luttes syndicales naissantes des femmes dans l'agriculture. En France comme en Belgique, ce sont les sections féminines des syndicats agricoles qui luttent pour la mutation du statut fiscal des « femmes d'agriculteur », partant pour la reconnaissance de leur travail au sein de l'exploitation.

En Wallonie, les syndicats libéral et chrétien s'étaient dotés de sections féminines à la fin des années 1960, sections qui fusionnèrent en 2001 pour former l'Union des Agricultrices Wallonnes. Alors qu'en 1989 les épouses d'agriculteurs étaient encore considérées comme « femmes au foyer », les militantes de l'UAW sont parvenues à obtenir une évolution progressive des statuts, qui aboutit en 2005 à celui de « conjointe-aidante » (Bourdon, 2019, p. 1). Comparément, en France, le statut de « co-exploitante » avait été acquis en 1980. De part et d'autre de la frontière, de tels statuts ont pour points communs d'ouvrir des droits sociaux indépendants de ceux du mari (pension, assurance maladie et chômage propres) et de faire de la conjointe l'associée de son mari, disposant d'un pouvoir légal sur les décisions de l'exploitation. En 2020, en Wallonie, le modèle de l'exploitation agricole de couple est encore prédominant, puisque 50% des femmes travaillant dans le secteur agricole le font sous le statut de conjointe-aidante (EAW Genre en agriculture, 2022, p. 5).

Malgré de l'évolution des statuts, la division de genre du travail agricole reste nette. De récentes recherches exploratoires montrent que parmi les conjoints exploitants, les femmes s'occupent plus volontiers de la traite, du soin aux veaux, du travail administratif et des activités de diversification (Ayrat, *op. cit.*, p. 9 ; Blondiau-Lebeau, 2023, p. 28). Une telle division du travail reflète bien entendu une ségrégation et une hiérarchisation des qualités masculines et féminines ; ainsi leur douceur, leur instinct maternel, conduira tout naturellement les fermières aux travaux de l'étable. Les activités de diversification (table d'hôte, gîte à la ferme) sont un prolongement du rôle domestique de l'épouse (Giraud & Rémy, 2013, p. 163). Quant à la gestion des papiers, nous avons vu que c'est une tâche que les exploitants tiennent pour stérile et pénible (cf. pp. 36 – 37). De plus, le travail féminin est facilement interrompible, soit que la fermière soit poursuivie par ses obligations parentales, soit que son concours soit requis pour l'exécution des tâches masculines, considérées comme prioritaires (Comer, 2021, p. 64).

Dans son mémoire, Astrid Ayrat (*op. cit.*, p. 7) met en avant le fait que la répartition genrée des tâches de l'exploitation témoigne d'une hiérarchisation symbolique, qui répond d'une dynamique de visibilité du travail des hommes (travaux d'extérieur, au champ sur le tracteur ou dans les pâturages) et d'invisibilité du travail des femmes. Celles-ci sont cantonnées aux quatre murs de la ferme, et le comptoir de l'activité de diversification représente souvent le seul lieu où leur activité est visible par le

public. Enfin, dans la lignée des recherches de Paola Tabet, d'autres travaux ont souligné que les agricultrices étaient généralement tenues à l'écart des outils complexes (tracteurs, moissonneuses, etc. ; Blondiau-Lebeau, *op. cit.*, p. 43 ; Demathieu, 2021, p. 18). Conformément à l'esprit corporatiste présent dans le monde agricole, les inégalités de genre sont pensées sur le modèle de la complémentarité de couple auquel adhèrent les agricultrices, ce qui décourage leur critique (Lagrave, 2021, p. 35). « Pour la chercheuse Clémentine Comer, la négociation conjugale pour un plus juste partage des activités est affectivement coûteuse et se heurte à la solidarité nécessaire à la survie économique du couple et de la ferme » (Ayrat, *op. cit.*, p. 32).

De telles observations valent quand les deux conjoints travaillent dans l'exploitation. En Wallonie, 16% des exploitations sont tenues par des femmes et le mari travaille rarement à la ferme dans la mesure où un conjoint-aidant sur cinq est un homme (EAW Genre en agriculture, 2022, p. 6). La division genrée du travail concerne moins ces cheffes d'exploitation vu qu'elles s'occupent de tout. Mais les contraintes de genre les concernent en cela que l'accès aux lieux de sociabilité (foires, comices, etc.) et dans les instances politiques (syndicats, Collège des producteurs, manifestations, etc.) leur est ardu (*id.*, pp. 13 – 17). Quand l'agriculture se fait en couple, le problème de l'accès de la conjointe aux cercles de sociabilité ne se pose pas, puisque la visibilité publique échoit presque naturellement à l'exploitant. Outre la sous-représentation des agricultrices dans les lieux de décision syndicale, le terrain fait souvent remonter la difficulté de se faire entendre dans un milieu dominé par des hommes qui doivent, entre eux, continuer à démontrer leur virilité. Anne Thomas se souvient de ses débuts houleux dans les comices agricoles :

[Dans les comices,] tu te ramasses des cailloux plein la tronche, hein. Quand j'ai commencé avec les blondes d'Aquitaine, donc il y a trente ans – c'est pour ça que maintenant je peux en parler sereinement, parce qu'il y a vingt ans je l'aurais pas ramené, hein, je savais pas où on allait, je savais pas comment ça allait se passer – donc quand je me suis installée avec les blondes d'Aquitaine, c'était hyper rare dans la province, hyper rare dans la Wallonie, euh, c'était violent, hein. Ils te rient au nez, ils t'adressent pas la parole. On va à un souper commun, t'es là comme un poreau toute seule dans un coin. Ils n'ouvrent pas le cercle pour que tu puisses parler... Je cumulais les tares. J'étais une femme, en bio, avec des blondes d'Aquitaine... C'était la totale, on ne pouvait pas faire pire. (Thomas, Bovins viandeux, 15/12/2023)

Dans ce témoignage, nous voyons que Mme. Thomas est déconsidérée parce que c'est une femme – sa place n'est pas vraiment là – mais pas uniquement. La race d'élevage (la blonde d'Aquitaine) et le modèle de production (bio sur prairie permanente) sont également des facteurs qui mettent l'exploitante en décalage avec ses pairs, éleveurs de très productives blanc-bleu belges. Comme l'a suggéré Astrid Ayrat (*ibid.*, p. 35), la hiérarchie de genre se reproduit dans une hiérarchie symbolique des races bovines : il y a des races de femme (les races françaises, moins consommatrices et moins productives)

et des races d'homme (le BBB). Dans la configuration de l'ethos de l'agriculteur familial, ce qu'est l'exploitant est solidaire de ce qu'il exploite. Dans la section suivante, nous tiendrons l'argument que l'expérience conflictuelle des femmes dans l'agriculture porte en germe d'autres manières de faire de l'agriculture, et que ces changements concernent les pratiques agricoles dans leur totalité.

VI.2.2 Toutes graines de changement

Les dispositions acquises des femmes présentent en effet des gains stratégiques dans la formation d'une « classe écologique ». Tout d'abord, les recherches féministes en agriculture ont montré comment l'impératif de virilité modèle les corps masculins (Blondiau-Lebeau, *op. cit.*, p. 53 ; Annes & Handfield, 2019, p. 147) : l'honneur de l'exploitant vient avant tout de sa robustesse, son abnégation, sa capacité à porter des choses lourdes, etc. Cette valorisation masculine relève de la *summa divisio* entre travail productif et travail reproductif, du côté duquel les femmes sont reléguées. Dans une agriculture largement mécanisée, les prouesses physiques ont toutefois moins force de nécessité et se donnent moins à voir. La force de l'exploitant doit donc se démontrer dans sa capacité à produire (beaucoup), ce qui se paiera peut-être, en second lieu, par des perspectives d'enrichissement. Cette compétition secrète se traduit aujourd'hui par les blagues que l'on fait sur les conflits qu'il y avait, avant, entre les agriculteurs, pour savoir qui aurait le plus gros tas de fumier. Or les femmes, déjà absentes des lieux où la concurrence masculine prend mot, ont le loisir de se soustraire à cette dernière, puisque les hommes les reconnaissent moins volontiers comme des adversaires à leur hauteur. Les femmes sont moins disposées à ajouter la pression des pairs aux facteurs qui poussent l'agriculture dans la spirale de la surproduction. Les statistiques wallonnes donnent d'ailleurs prise à une interprétation dans ce sens : les exploitations dirigées par des femmes sont en moyenne 15,4 ha plus petites que celles dirigées par des hommes. Elles présentent un taux de propriété de 41% des terres exploitées, contre 37% pour les hommes (EAW Genre en agriculture, 2022, p. 17). Hypothétiquement, cela peut aussi signifier des dispositions moindres à l'endettement. De tels chiffres suggèrent une différenciation de genre dans la politique foncière de l'exploitation, avec des exploitants qui recourent plus volontiers à la location pour agrandir leurs parcelles, tandis que les exploitantes prennent moins de risques et se reposent davantage sur les terres en propriété. Par rapport à leurs homologues masculins, les agricultrices parviennent à conserver une marge de liberté relative vis-à-vis de l'impératif d'agrandissement. Dans les pratiques professionnelles et dans la direction de l'exploitation, cela peut ménager une place à des préoccupations bénéfiques sur le long terme (par exemple le choix des prairies permanentes) mais non rentables dans l'immédiat.

En outre, l'adversité à laquelle les femmes agricultrices sont confrontées forge des subjectivités fortes, disposées à la contestation. Les exploitantes doivent apprendre à monter au créneau pour faire valoir leur légitimité dans un métier d'homme. Cela passe par ce qu'Emmanuelle Zolesio, qui étudie les chirurgiennes en bloc opératoire, appelle faire sa place par la preuve : les femmes dans un métier

masculin doivent en quelque sorte se montrer deux fois plus « masculines » (assertives, rigoureuses, sévères, etc.) que leurs confrères (Zolesio, 2009, *cit. in.* Blondiau-Lebeau, *op. cit.*, p. 70). Les logiques revanchardes (« ils n’y ont pas cru et pourtant nous l’avons fait ») ne sont pas absentes des discours d’Anne Thomas et de Morgane Deudémont, qui mettent en avant à la fois la performance de leur exploitation et les qualités qui la distinguent de leurs pairs (qui avec une haute valeur écologique, qui en faisant à la fois des cultures et de l’élevage, un modèle qui a quasiment disparu de sa région). Mais les débats syndicaux apprennent aussi aux exploitantes à s’opposer aux rodomontades patriarcales, comme en témoigne le récit deux pages plus haut. Or comme nous l’avons dit, il ne s’agit pas seulement de s’opposer « aux hommes », mais aux représentations qui sous-tendent une manière viriliste et sur-productiviste de faire de l’agriculture.

Néanmoins, la résistance des cheffes d’exploitation tient de manière plus fondamentale à leur existence. Le premier défi qu’elles ont dû surmonter est celui de parvenir à reprendre la ferme. Une génération plus tôt, il était encore très douloureux pour les pères de constater que seules les filles étaient en mesure de reprendre l’exploitation – ce qui signifiait symboliquement une dilapidation du nom et du capital d’autochtonie. Comme le relaie Tam Blondiau-Lebeau dans son mémoire, une fille qui reprend, « c’est toujours mieux que rien » (*op. cit.*, p. 46). Le chef d’exploitation attendait qu’on lui donne un fils et celui-ci était naturellement pressenti pour succéder. Et quand il n’y avait pas de fils, ou que l’on n’avait pas réussi à le détourner d’un autre métier, l’on cédait à la fille avec circonspection, « sans trop y croire », comme se rappelle Marine Gillard. Mme. Deudémont raconte quant à elle l’hostilité de ses aînés à l’égard d’une descendance exclusivement féminine :

Ici, il y a quatre filles... Pour la petite histoire, les collègues de mon papa, quand la quatrième est née, donc Élixa avec qui j’ai repris la ferme, ils ont dit « mon pauvre, que va devenir ta ferme ! » Mon grand-père n’est pas venu voir la troisième à l’hôpital. Il se disait que c’était pas possible, pas de garçon dans une ferme. Il se disait que c’était la fin. Pas de garçon, pas de poursuite d’activité. Moi, ça me motive encore plus. (Deudémont, Cultures et élevage, 17/11/2023)

Le monopole masculin sur l’agriculture était quelque chose d’omniprésent dans l’enfance de ces cheffes d’exploitation. Elles ont été socialisées dans ce monde-là et maintenant ce monde, elles le démentent. Elles ont conscience de se trouver dans le courant d’une transformation historique : leur situation n’aurait pas été pensable une génération plus tôt. Si les agricultrices ont triomphé des pressions familiales, qui devaient s’exercer avec plus de raisons et de force affective, elles ne voient pas pourquoi leur point de vue ne pourrait pas triompher parmi leurs pairs et dans les syndicats. Cette conscience historique se double ensuite de l’impression d’être témoin d’une dynamique de féminisation des chefs d’exploitation.

Maintenant, beaucoup d'exploitants ont des femmes qui ne travaillent pas sur les exploitations. Maintenant, à l'époque actuelle, vraiment ces années-ci, c'est plutôt qu'on revoit beaucoup de filles d'agriculteurs qui reprennent. Peut-être plus que des garçons. Y'en a encore, hein. Mais maintenant, il y a vraiment ce déclin-là. Avant, je vous dis, mon papa, il était un peu dépité... Il était content, mais il était sur ses gardes. C'était pas ce qui était prévu au programme, quoi. C'était mes deux frères aînés. Mais maintenant, on voit de plus en plus de filles qui se lancent, qui ont envie ! (Gillard, Bovins mixtes, 28/11/2023)

Nous avons donc voulu en avoir le cœur net en confrontant le sentiment de nos interlocutrices avec des chiffres. Il apparaît en effet qu'en France comme en Wallonie, les dynamiques de genre présentent deux mouvements contradictoires. D'une part les femmes sont de moins en moins nombreuses à travailler dans les entreprises agricoles, d'autre part, quand elles y travaillent, c'est de plus en plus sous le statut de cheffe d'exploitation (Dahache, *op. cit.*, p. 170). La première tendance exprime simplement la grande défection des femmes du statut de conjointe depuis les années 1960, dont nous avons déjà parlé. Bien que plus discrète, la seconde nous semble néanmoins plus intéressante.

En Wallonie, si la proportion des femmes dans la population totale des chefs d'exploitation est restée stable depuis trente ans (17% en 1990 contre 16% en 2020 ; EAW Genre en agriculture, 2022, p. 5), de tels chiffres occultent des dynamiques internes aux orientations technico-économiques. Ainsi, sur trente ans, on observe une légère féminisation des chefs d'exploitation dans les secteurs de bovins viandeux et de grandes cultures (respectivement +3% et +9%), secteurs qui sont eux-mêmes en croissance dans le paysage agricole wallon global (EAW Orientations technico-économiques, 2023, pp. 3 – 5). Le seul secteur où la proportion de cheffes d'exploitation a diminué est celui des bovins laitiers, secteur autrefois majoritaire (36% des exploitations en 1990) et aujourd'hui en net déclin (13% en 2022 ; EAW Genre en agriculture, 2022, p. 12 ; EAW Orientations technico-économiques, 2023, p. 4). Tous secteurs confondus, la proportion de femmes dans la main-d'œuvre familiale (autre que conjointe) et non-familiale est également en augmentation (+11% en trente ans). Malheureusement, dans la main d'œuvre familiale (autre que conjointe), on ne connaît pas la répartition des filles, belles-filles, nièces, etc. (susceptibles de reprendre l'exploitation) et des mères, sœurs, etc. (moins susceptibles de reprendre l'exploitation).

De telles évolutions ne laissent bien entendu pas présager un renversement des rôles de genre dans le secteur agricole, mais il y a néanmoins une dynamique de féminisation. Or le profil des cheffes d'exploitation diffère sensiblement de leurs homologues masculins. L'âge moyen de l'installation pour les femmes est de 33 ans, contre 24 ans pour les hommes (EAW Genre en agriculture, 2022, p. 9). Cela signifie que les exploitantes ont généralement eu d'autres expériences professionnelles avant de se lancer dans la gestion de la ferme. En outre, au niveau de la formation, 74% des cheffes d'exploitation disposent d'une expérience pratique uniquement, contre 50% des hommes (*id.*, p. 10). Cela signifie

qu'elles sont moins nombreuses à être passées sur les bancs des formations agricoles spécialisées (école d'enseignement agricole, école supérieure ou université) et par conséquent qu'elles ont plus volontiers appris le métier au contact de leurs parents uniquement, ou dans le cadre de leur profession précédente.

Parmi les agricultrices que nous avons rencontrées, ce profil est typiquement celui de Mme. Deudémont, Mme. Thomas et Mme. Deschamps : toutes trois filles d'agriculteurs, elles ont fondé l'exploitation après une première carrière dans diverses structures para-agricoles (Crédit Agricole, agence de développement rural, etc.). La prolifération de ces profils de filles d'agriculteurs soulève des questions intéressantes pour la recherche : comment expliquer la féminisation du métier ? Dans une trajectoire d'embourgeoisement (d'une partie) de la population agricole, les fils ne chercheraient-ils pas l'ascension sociale en exerçant d'autres professions, plus valorisantes, que celles de leurs parents ? Que dit cette dynamique de la transformation des pratiques et des identités professionnelles ?

Ainsi voit-on que les expériences de genre des agricultrices wallonnes réunissent tous les ingrédients nécessaires à la formation d'une conscience de totalité. Il y a une communauté de pratiques qui se veut en décalage avec les pratiques dominantes (c'est-à-dire les pratiques des dominants) : les dispositions de genre des agricultrices les rendent moins vulnérables à l'agrandissement capitaliste de l'exploitation. Une fraction ascendante des cheffes d'exploitation présente un profil spécifique, c'est-à-dire qu'elles ont moins volontiers appris l'agriculture conventionnelle telle qu'on l'apprend dans les formations spécialisées. Et elles se targuent d'expériences professionnelles préalables, ce qui élargit les perspectives sur la manière de conduire une ferme. En outre, les agricultrices ont acquis des aptitudes à la conflictualité en se confrontant à l'ordre patriarcal dans leur ferme et dans les instances de la sociabilité agricole. Chaque acte du quotidien est susceptible d'être politisé en cela qu'il révèle la domination patriarcale dans le monde agricole. Ces expériences conflictuelles dotent les exploitantes d'une conscience historique et leur démontre que les luttes collectives (l'obtention du statut de conjointe-aidante par exemple) sont capables de transformer les structures sociales. En outre, elles ont conscience de s'inscrire dans une dynamique démographique de féminisation du statut de chef d'exploitation, qui signifie peut-être que les dispositions acquises des fils d'agriculteur ne sont plus (autant) adaptées au métier de leurs pères. Cependant, pour former une conscience de totalité parfaite, une définition claire de l'objectif du changement social fait défaut, ce qui s'explique par les divisions du milieu agricole et l'absence d'instances capables d'établir un tel objectif.

VI.3 Comment les luttes foncières convoquent l'Histoire

Avec les inégalités de genre, les luttes pour l'accès au capital foncier présentent également des caractéristiques susceptibles de servir d'amorce à l'édification d'une conscience de totalité. En effet, et bien que la concurrence sur le marché foncier n'en soit qu'une des causes, les agriculteurs sont confrontés à la désertification sociale du pays. La terre leur est privée d'accès, non seulement

économiquement, dans la mesure où ils ne peuvent pas s'en payer la propriété, mais aussi sensiblement, dans la mesure où ils sont de moins en moins nombreux à pouvoir la voir, s'y promener, la travailler, etc.

Derrière l'évidence statistique du déclin du nombre d'agriculteurs se tient le constat, acquis pour la sociologie rurale, de la « fin des paysans » dont parlait Henri Mendras. La condition paysanne, qui était la condition sociale majoritaire au début du siècle dernier²³, et ce depuis des millénaires, a brutalement disparu en quelques décennies. Aujourd'hui, les ouvrages agrestes sont pleinement intégrés dans l'économie des villes. Pour certains de nos interlocuteurs, dont le village a depuis longtemps été absorbé par la périphérie urbaine, la transformation de l'habitat et du mode de vie ne pose pas question. Mais pour d'autres, dans les régions les plus reculées (pour peu que l'on puisse considérer un seul coin de Wallonie comme « reculé »), le souvenir de campagnes animées est encore vif. Du point de vue du champ, le passage du temps s'assimile à une disparition. Pris de vertige, on contemple l'abîme :

Allez, j'ai ici quarante-huit ans. Quand je vois quand j'ai commencé, pour moi c'est le jour et la nuit. Quand on voit l'évolution point de vue de tout... Quand j'étais gamin, on faisait des petits ballots de foin, on était plusieurs, on passait des journées. Maintenant, c'est tout à fait différent. Ils arrivent avec des faucheuses de neuf mètres... Il y a encore des petites fermes, mais c'était plus convivial avant. Dans les villages, on n'est plus que trois-quatre fermes, là où avant il y en avait dix-quinze. La main d'œuvre aussi ça devient difficile d'en trouver. Il n'y a plus personne. Ça tracasse quand même d'une certaine façon. (Bompagent, Bovins mixtes, 14/05/2024)

Les rapports sociaux d'antan n'ont pas été remplacés par de nouvelles vitalités ; ils ont disparu simplement. Pour reprendre les mots d'Alexandre Duclos, professeur d'anthropologie politique à la Sorbonne, cela signifie que :

« les populations qui... habitaient le pays en tant qu'étendue, en tant que matérialité, le quittent. On se retrouve schématiquement avec un pays qui ressemble de plus en plus à une espèce de toile d'araignée... C'est tout simplement des points forts, des points urbains, reliés entre eux par des chemins de plus en plus fins dans lesquels il y a une circulation de plus en plus intense de biens, de personnes, de marchandises – quand les personnes elles-mêmes ne sont pas des marchandises. Et puis autour : du vide. » (14'30'')

Nous-même, en tant qu'enquêteur, avons sillonné la campagne wallonne en long, en large, pour faire passer les entretiens. En nous autorisant une touche de pure sentimentalité, nous pouvons affirmer qu'elle prend à la gorge, l'intuition de l'aridité, lorsque l'on traverse les grandes étendues pelées du

²³ En France du moins (Sauvy, 1963, p. 573). Pour la Wallonie, nous n'avons pas trouvé de chiffres antérieurs à 1990. Remarquons que la Wallonie fut l'une des premières régions industrialisées en Europe et que l'exode rural dut y être plus précoce que dans certaines régions françaises.

Brabant ou de Hesbaye sous le ciel de l'automne. Au long des interminables lignes de maïs, de patates ou de navets, la vie sociale et biologique semble avoir cédé le pas à une vie purement économique, abstraite. Ce sentiment serait de peu d'intérêt pour notre propos s'il ne laissait pas apparaître, chez nos interlocuteurs qui ont l'expérience concrète d'une telle mutation, un début de conscience historique. Même plus, ce sentiment ouvre la porte à une politisation des gestes, d'apparence banals, qui ont trait à la gestion foncière de l'exploitation. Pour ceux chez qui s'exprime une telle conscience, l'acte d'acheter ou de louer la terre fait soudain surgir la gravité du processus. Les relations foncières condensent alors l'histoire du métier. Cette conscience trop vaste leur pèse :

On s'est fait massacrer et c'est pas fini. Tout ce qu'il y a moyen de démonter et de détruire va être détruit. Vous allez rentrer dans les livres d'histoire avec ce que vous faites, parce que de monde agricole, il n'y en aura bientôt plus. Je suis de la dernière génération... Après la Seconde Guerre mondiale, les gens ont eu faim, et les États ont dit voilà ce qu'il faut faire pour que les gens n'aient plus faim. Le monde agricole a dit « on veut bien travailler dans ces conditions-là mais ça demande des investissements à long terme, donc on veut des protections sur les terrains sur lesquels on travaille ». D'où le bail à ferme. Et il vient d'être détruit. On n'a plus aucune sécurité sur l'accès à la terre... Ma grand-mère arrêta et moi j'ai dit que ça m'intéressait de reprendre. Le problème, c'est que si ma grand-mère arrête, elle va trouver tous les fermiers du coin et demander « est-ce que quelqu'un est intéressé par devenir locataire [à la place de mon petit-fils] ? Ce droit se monnaie, quand moi j'ai repris c'était dix mille, à quinze mille de l'hectare. C'est le chapeau. Une ferme [en grandes cultures] qui soit rentable, c'est cent, cent-cinquante hectares. Cent-cinquante fois dix mille euros, c'est un million et demi d'euros. Ça, c'est pour avoir le droit de louer. Et après il faut payer la location, les machines... C'est juste impossible. Et ça explique pourquoi il n'y a pas de jeunes dans l'agriculture. Les responsables de ça, c'est les agriculteurs. C'est pas le gouvernement, c'est pas les sociétés. Parce qu'il y a toujours des plus malins, qui ont des fermes un peu plus grosses, qui vont mettre un peu plus. Et en fait c'est ça qui tue... Et dans la mesure où la seule structure qui pourrait en prendre conscience et essayer de s'en mêler c'est la FWA, mais qu'elle est vérolée à crever, bah il ne reste rien. Donc ça se délite. Parce que fondamentalement, on se déteste nous, y compris nous-mêmes. C'est dingue, c'est de l'autodestruction. (André, Grandes cultures, 1/12/2023)

Les rigueurs de l'accès à la terre donnent prise à une critique émique de la propriété privée et de ses effets. En effet, malgré l'acquisition de certains à un ethos d'entrepreneur, des qualités de l'ethos paysan subsistent dans l'ethos de l'agriculteur familial. Nos interlocuteurs ont l'intuition de se tenir au front d'un bouleversement qui les dépasse largement. Ce bouleversement concerne la totalité de leur expérience sociale : non seulement le territoire qu'ils habitent, mais aussi les moyens concrets de leur subsistance, leurs relations familiales et jusque leur relation à eux-mêmes. Dans la foulée de la première

révolution agricole, Marx décrivait comment la transformation des rapports de propriété transformait les rapports du travailleur à son environnement – environnement social comme naturel :

« According to Marx, this qualitative transformation of the relationship between humans and the earth results from “the subjection of agriculture to capital”. In this sense, Marx still holds his insight of 1844 that the absolute separation of humans from their objective conditions of production is the essential presupposition for the emergence of the relation of capital and wage labor, whereas in precapitalist societies, despite the monopoly of landed property as a condition of exploitation of bondsmen, serfs, and slaves, the access to the means of production remained guaranteed to these direct producers. Through the transformation of the form of landed property in the process of “original accumulation”, a mass of peasants was driven out and lost their independent relationship to the land as the means of production and subsistence, so that they were forced to sell their own labor force as a commodity on the market. The emergence of the “purely economic form” of landed property – “huckstering of the land”, which caused the modern alienation from nature – is the fundament of the capitalist mode of appropriation. »
(Saito, *op. cit.*, pp. 46 – 47)

Ce n'est pas la nouveauté de cette mutation qui choque nos interlocuteurs, c'est le fait qu'elle puisse être menée, de leur vivant et à leur préjudice, à son terme. Le monde paysan, qui demeure dans la mémoire ou dans certains recoins de la conscience, était en quelque sorte l'Anti-Terre de notre monde à nous : il est l'histoire de l'autarcie, de la résistance à ce que James Scott (2013, p. X) appelle le « colonialisme interne », ou l'entreprise de cadastration par l'administration publique de ses sujets ; ce qui explique aujourd'hui encore la résistance des agriculteurs aux interventions de l'État. Insulter quelqu'un de « paysan » était autrefois très proche d'insulter de « demeuré » : le paysan, c'était celui qui était demeuré là, qui n'était pas monté aux lumières de la ville, qui ne s'était pas soumis à l'itinérance des flux marchands. Mais la critique de nos interlocuteurs ne s'explique pas, faute de récit organisateur, elle demeure inconsciente, ce qui ne permet pas de parler de conscience de totalité.

VI.4 Pourquoi les agriculteurs ne constituent pas une classe sociale « parfaite » : entre consensualisme et confusionnisme

Si les agriculteurs forment une classe en soi de par leur homologie dans les rapports sociaux de production, l'édification de leur conscience de classe ne va pas de soi. Cette dernière ne peut se comprendre qu'à partir du moment où l'on exclut certains groupes particuliers : les « néoruraux » aux petites exploitations, les métiers de l'arboriculture et les agro-entrepreneurs naissants, dont l'ethos de classe ne se distingue plus de celui des autres chefs d'entreprise. Aucun sentiment de communauté ne lie ces trois groupes à la masse des agriculteurs-exploitants. Entre eux toutefois, ces derniers partagent

une large unité de conscience, fondée sur la reconnaissance mutuelle d'un ethos d'agriculteur familial, et alimentée par des structures corporatistes comme la FWA, la FJA et d'autres syndicats sectoriels. Pour endiguer la déliquescence des exploitations familiales, cette conscience corporatiste est susceptible de liguer les agriculteurs dans la lutte sociale et politique.

Dans la lutte politique, les agriculteurs n'hésitent pas à s'engager, comme l'ont montrées les manifestations de l'hiver 2024 sur l'ensemble du continent européen. Mais lorsqu'ils s'y engagent, c'est en courant deux lièvres à la fois. En effet, l'obstacle dirimant à l'unification de la classe est la partition de leur conscience entre deux pôles de conflictualité. Les agriculteurs wallons tiennent pour des adversaires distincts les élites économiques (c'est-à-dire la bourgeoisie : la banques, le propriétaire terrien, la firme agro-industrielle) et des « élites culturelles », à savoir les bonnes pratiques de l'Europe, et les Partis qui sont censés les voter, et les écologistes qui sont réputés les soutenir, qui se manifestent à eux dans la personne de l'agent de contrôle. La conscience agonistique de l'agriculteur wallon balance entre ces deux adversaires, et les syndicats (la FWA et la FUGEA) reproduisent ces antagonismes dans l'arène politique. Tant que la confusion à l'égard de « l'ennemi » ne sera pas dissipée, les agriculteurs ne pourront pas, au sens de Lukács, atteindre la conscience de totalité. Comme l'auteur hongrois l'exprime pour les paysans d'autrefois, « leur intérêt de classe ne s'oriente qu'en fonction de *symptômes de l'évolution*, et non de l'évolution elle-même, en fonction de manifestations partielles de la société et non de la structure d'ensemble de la société » (Lukács, 1960, p. 83). Ainsi, si les agriculteurs wallons partagent une conscience de classe corporatiste et agonistique, ils ne forment pas une classe pour soi au sens plein. Ils mobilisent seulement des formes parcellaires de conscience de classe, condamnées à des réformes marginales, des disputes internes, des confusions malheureuses.

Les raisons de cette incapacité sont nombreuses. Les conditions matérielles du travail agricole (horaires longs, rémunération difficile, isolement, études spécialisées, ...) n'encouragent pas l'engagement syndical et politique. Mais au-delà de cela, il y a aussi des raisons subjectives. Il apparaît en effet qu'au sommet des instances syndicales (FWA, FJA), une adhésion par défaut au modèle agro-entrepreneurial dénature sans cesse le sentiment corporatiste en consensualisme de mauvais aloi. Ce consensualisme empêche la désignation d'objectifs clairs et paralyse *in fine* le mouvement agricole. Toute critique du modèle industriel, qui est la pente naturelle de l'agriculture en économie de marché, est immédiatement interprétée comme un défaut de solidarité vis-à-vis de l'ensemble des agriculteurs. Celui qui l'exprime est accusé de croquer, l'écume aux lèvres, la pomme de discorde dans le jardin d'Éden de l'unité agricole. Loin de pacifier le milieu agricole, les thuriféraires du « toutes les agricultures se valent » cultivent en fait la dissension interne (entre les critiques du modèle industriel et les autres) tout en laissant intacte les menaces extérieures (la pression de l'agro-industrie). Tant qu'ils ne sont pas sommés de prendre parti pour l'un ou l'autre modèle, les syndicats majoritaires peuvent continuer à dissimuler qu'il n'y a pas de cohabitation pacifique entre l'agriculture familiale et l'économie de marché. Cette

ambivalence alimente évidemment la confusion des bases syndicales, qui se retrouvent à se demander qui les exploite. Pour qu'une catégorie montante d'agro-entrepreneurs poursuive son enrichissement, il est commode de détourner la colère sur des ennemis vagues et dénués de pouvoir, à savoir les militants écologistes. La conscience de totalité n'émerge pas, puisque la conflictualité que mobilise le syndicat majoritaire est ouvertement en décalage avec l'évolution réelle du monde agricole.

De l'autre côté, les forces susceptibles de porter une critique radicale du modèle agricole actuel semblent prisonnières de leur dépendance à l'écologie d'État. Pour se légitimer, la gauche paysanne présente les bonnes pratiques européennes comme arrachées de haute lutte ; elle se retrouve à ne plus savoir les contester sans malaise. Pourtant, les conditionnalités publiques (même les plus « vertueuses ») participent aussi à la sélection capitaliste d'une élite agro-entrepreneuriale. En considérant l'administration comme un allié de fait, la gauche paysanne ne parvient pas à convaincre une majorité d'exploitants encore acquis au syndicat majoritaire. Ses partisans préfèrent alors délaisser les lieux de la sociabilité agricole, où leurs pratiques ne savent être appréciées, pour les valoriser auprès de la société civile, ce qui affaiblit l'unité de la classe. La connivence avec les pouvoirs publics empêche de mobiliser un récit contestataire fort, ce qui réduit la montée en généralité des revendications syndicales. Néanmoins, que les agriculteurs ne forment pas une classe au sens plein ne signifie pas qu'ils ne sont pas une classe potentielle. Pour la théorie marxiste,

« La bourgeoisie et le prolétariat sont les seules classes pures de la société, c'est-à-dire que seules l'existence et l'évolution de ces classes reposent exclusivement sur l'évolution du processus moderne de production et qu'on ne peut se représenter un plan d'organisation de la société dans son ensemble qu'à partir de leur condition d'existence. Le caractère incertain ou stérile pour l'évolution qu'a l'attitude des autres classes (petits bourgeois, paysans) repose sur le fait que leur existence n'est pas fondée exclusivement sur leur situation dans le processus de production capitaliste, mais est liée indissolublement à des vestiges de la société divisée en états. Elles ne cherchent donc pas à la faire se dépasser elle-même, mais en général à la faire rétrograder ou, au moins, à l'empêcher d'arriver à son plein épanouissement. » (Lukács, *id.*)

Or si l'hypothèse d'une dichotomisation pure de la production avec des chefs d'industrie d'un côté et des ouvriers agricoles de l'autre (comme c'est le cas par exemple dans les *fazendas* brésiliennes) est plausible dans le cas de l'agriculture wallonne, elle ne s'est pour autant pas produite depuis que ces lignes furent écrites il y a un siècle. La transformation de la paysannerie en un nombre réduit d'agriculteurs spécialisés a au contraire permis l'émergence d'une conscience corporatiste forte et de dispositions aux luttes syndicales. Si ces dernières ont en effet eu pour objet « d'empêcher le processus de production capitaliste d'arriver à son plein épanouissement » plutôt que de « chercher à les faire se dépasser », c'est moins par consubstantialité de la condition agricole avec l'ancien monde qu'en raison des politiques conscientes des gouvernements et des syndicats majoritaires. En outre, si l'on prend le

processus de réification comme l'enjeu subjectif de la lutte des classes, tout comme la déprivation des moyens de production en est l'enjeu objectif, les agriculteurs se trouvent de ceux dont le mode de vie s'éloigne le plus de l'hégémonie marchande. Il ne s'agit donc pas de balayer d'un revers de main la question de leur conscience de classe : son sort n'est pas encore réglé.

VI.5 Ébauche pour une conceptualisation de la classe écologique

Au cours de cette enquête, nos préoccupations ont été de saisir les solidarités et les antagonismes sociaux provoqués par le bouleversement climatique. Notre désir a toujours été d'éviter les conclusions tautologiques du style : « la classe écologique, c'est ceux qui font preuve de conscience écologique », c'est pourquoi nous avons esquivé les publics comme ceux des ZAD ou les néoruraux. À l'instar des classes sociales, nous avons voulu comprendre la classe écologique à partir de l'expérience concrète du travail productif.

Notre logiciel initial a été les réflexions du troisième Latour. Cependant, malgré les efforts que ce dernier a déployé pour opérationnaliser son écologie politique, celle-ci a montré de persistantes limitations heuristiques. Dans *Face à Gaïa*, semblant prendre acte des critiques d'irénisme qu'on lui a adressées, Bruno Latour fait entrer la conflictualité dans sa conception de la critique sociale. Cependant, comme le souligne Jérôme Lamy (*op. cit.*, p. 409), en conceptualisant l'état de querelle permanent (à partir, notamment, de Carl Schmitt), l'auteur « absorbe définitivement les conflits politiques au profit d'une agonistique infinie, démine toutes les formes de contestation, de critique et d'opposition qui ne se subsumeraient pas immédiatement sous la Grande Guerre de Gaïa ». Cela est dû au fait que Latour parle de conflictualité, mais pas de domination ou d'exploitation, et qu'il se prive du lexique pour le faire, comme le font remarquer Bruno Frère et Jean-Louis Laville (*op. cit.*, p. 153). En opérant une reconceptualisation systématique du vocabulaire de la critique, reconceptualisation dont on peut douter des gains en intelligibilité (Lamy, *id.*, p. 393), Bruno Latour se retrouve à opposer, comme ersatz de classes écologiques (quoiqu'une telle notion soit formulée plus tardivement), les Modernes et les Terrestres (Latour, 2017). Nous avons eu beaucoup de peine à empiriser de telles notions.

Cette réticence à penser les inégalités se traduit symptomatiquement par l'emploi au singulier de « classe écologique » dans « Mémo sur la classe écologique » : il ne viendrait *a priori* à l'esprit de personne de parler de *la* classe sociale, parce que *les* classes sociales se définissent relationnellement. Dans l'intuition latourienne, la classe écologique semble exister d'elle-même. Quand on cherche à la situer dans des rapports de pouvoir réels, elle tombe le nez dans l'eau. Parler de classe écologique au singulier est un implicite conceptuel qui oriente déjà l'usage possible de la notion. Aussi une question pertinente serait-elle de se demander quelles sont *les* classes écologiques, les rapports différenciés aux antagonismes climatiques. Les agriculteurs qui ont été au cœur de ce mémoire peuvent bien ne donner à voir, ne serait-

ce qu'en filigrane, qu'une classe écologique parmi d'autres. Mettre en relation leur rapport à la terre, au vivant, etc., avec le rapport de groupes sociaux endurent d'autres conditions matérielles éclairerait sans aucun doute la nature de leur propre être de classe.

Somme toute, les réflexions latouriennes permettent d'enrichir la compréhension des classes sociales en s'étendant aux relations aux non-humains et en élargissant le conflit à la Terre, aux moyens de production eux-mêmes. La classe écologique ressemble donc à une classe sociale considérée sous ses aspects éthiques. Et comme l'ont fait remarquer plusieurs auteurs (Tanuro, *op. cit.*, Lamy, *op. cit.*), comme le référentiel implicite de Bruno Latour est la théologie chrétienne, sa pensée du changement social permet davantage une élévation de l'âme qu'une action collective organisée.

S'il y a deux champs dans lesquels la pensée marxiste s'aventure difficilement, ce sont ceux de l'éthique et de l'esthétique. C'est du moins ce que suggèrent les efforts de Michaël Löwy. Ce dernier consacre depuis plus de trente ans des articles à la théologie de la libération et au messianisme révolutionnaire d'une part. De l'autre, il mène la réflexion sur le romantisme (« Révolte et mélancolie », 1992 ; « Romantisme anticapitaliste et nature », 2022) comme esthétique qui serait capable de soutenir les mutations sociales qu'impose l'Anthropocène-Capitalocène. De la même manière, la pensée écologique de Bruno Latour semble surtout utile sur le plan éthique, comme en témoigne la proximité du sociologue avec des philosophes éthiques comme Catherine Larrère ou Émilie Hache. Quant à savoir si une éthique inspirée de la morale chrétienne est en effet la plus pertinente pour penser, du point de vue spirituel et individuel, les défis climatiques, c'est une autre question...

La classe écologique ne semble donc intéressante sociologiquement qu'à condition qu'on sache la politiser, c'est-à-dire y intégrer la question de l'exploitation capitaliste. Avec Lukács et Löwy, la théorie marxiste s'est avérée indispensable, tant pour conceptualiser les rapports sociaux que nous avons constaté sur le terrain que pour nous situer méthodologiquement vis-à-vis de lui ; la sociologie de la conscience de classe permettant en effet de rendre compte du poids des structures sociales sur nos interlocuteurs tout en mettant en exergue leurs capacités conscientes de positionnement stratégique. Ainsi, dans les trois chapitres précédents, nous avons vu comment, chez les agriculteurs wallons, l'édification d'une classe pour soi était rendue possible par certaines dispositions de la conscience, mais était découragée par certaines circonstances politiques et économiques. À titre d'ébauche, une telle analyse permet d'avancer des éléments de caractérisation pour la notion de classe écologique. Ces éléments ont déjà été esquissés dans les sections IV.4, V.3 et VI.3 de ce document.

Tout d'abord, nous pouvons avancer que la classe écologique existe partout où existent des rapports humains et économiques non réifiés, c'est-à-dire non soumis à une rationalité marchande achevée, c'est-à-dire où le calcul capitaliste pur est rendu caduc par des attachements. L'ethos de l'agriculteur familial exprime de telles dispositions. Le travail productif n'a pas pour objectif de générer du profit mais de permettre la pérennité de la ferme. Ce n'est pas la propriété qui fait la relation (comme ce serait le cas

dans une économie marchande achevée) mais la relation qui fait la propriété (d'usage). La terre, les bêtes voire les employés ne peuvent être réduits au rang de ressources à exploiter sans vergogne, puisque l'agriculteur est relié à eux de manière affective et personnelle. Ces relations personnelles sont l'équivalent de la nature animée dont parle Latour dans *Face à Gaïa* : les êtres non-humains sont dotés d'une « âme » par les sujets humains. Prise sous l'angle de la classe écologique, l'attachement n'est plus une propriété immuable des êtres humains et des choses, ni une qualité éthique dépendant de l'acteur seul, mais une relation socio-économique en concurrence avec les impératifs de la production capitaliste.

Un deuxième élément de caractérisation peut être suggéré par la conscience conflictuelle des agriculteurs. Dans leurs antagonismes avec les institutions capitalistes et les militants écologistes (l'idée qu'ils se font de...), ces derniers enrôlent la terre à leur profit. Parce qu'ils en ont le savoir et l'expérience, les agriculteurs s'arrogent le droit de parler en son nom ; en retour, la terre doit les accréditer. Pour leurs adversaires, un tel enrôlement n'est ni crédible ni nécessaire ; ils peuvent s'appuyer sur d'autres ressources. Dans la lutte politique comme dans leur travail, les agriculteurs ne peuvent s'abstraire de la terre et des limites qu'elle impose. En-deçà d'une culture rurale qui peut prendre des accents conservateurs, en-deçà de la soumission à l'agro-business, la classe écologique se tisse de façon sous-jacente en cela que ses êtres de classe se rendent solidaires, par leurs pratiques, du territoire qu'ils habitent. Ils sont condamnés à la terre, ils ne peuvent pas s'exporter ; le sol est en quelque sorte leur seul allié. Cela éclaire les antagonismes subjectifs dans lesquels les agriculteurs sont pris. Les institutions capitalistes sont indifférentes aux limites du pays qu'ils exploitent, puisqu'à côté de ce pays il y en a un autre sur lequel elles pourront fondre une fois que le précédent sera épuisé. Les motivations environnementalistes leur sont également étrangères dans la mesure où elles ne sont liées à la terre par aucune pratique laborieuse. La classe écologique est celle dont le travail ne peut se déprendre du pays en tant que matérialité. Pour adopter un vocabulaire boltanskien, elle se trouve donc du côté des « immobiles » (Boltanski & Chiapello, 2002, p. 102) exploités par le réseau capitaliste connexionniste.

Enfin, la classe écologique se caractérise par la déprivation de la terre. Alors même que cette dernière est sa raison et son moyen de subsistance, sa propriété est accaparée par la bourgeoisie agraire (spéculateurs fonciers, firmes agroindustrielles, sociétés de gestion). L'évidement de la population agricole, la désertification du pays, est la conséquence directe de la concentration du capital foncier entre les mains d'une élite agro-entrepreneuriale. On ne peut faire fi de la définition marxiste de la classe laborieuse comme ceux qui sont exclus de la propriété privée des moyens de production : la classe écologique est les expropriés d'aujourd'hui et de demain. Bien que les agriculteurs soient propriétaires de leurs infrastructures, et parfois de leur terre, il faut se demander quelle proportion de ces dernières leur appartient bel et bien, et quelle proportion appartient à la banque sous forme d'hypothèque. Pour caractériser plus avant la classe écologique, et dans la mesure où la propriété privée cadastre tout, donne forme à tout, il convient également de s'interroger sur les rapports de propriété au XXIème siècle et de se demander si, derrière la forme de la propriété privée, ne se dissimulent pas d'autres rapports subjectifs de propriété, comme la propriété d'usage – cette propriété non réifiée que nous avons pu discerner dans l'intelligence relationnelle de l'entretien.

CONCLUSION

Longtemps problématiques du point de vue de la sociologie des classes sociales, nous avons voulu montrer que l'agriculture – descendante de la paysannerie dont parlait Karl Marx – pouvaient se révéler heuristiques dans le cadre d'une rencontre entre la critique marxiste de l'aliénation et les réflexions de Bruno Latour sur l'Anthropocène. Soucieux de mobiliser une sociologie qui conjugue impératif d'opérationnalité et pertinence politique, nous avons initié nos réflexions dans l'exégèse lukácsienne de Michaël Löwy d'une part, dans le « Mémo sur la nouvelle classe écologique » d'une autre. Cet ouvrage semblait en effet faire un premier pas vers une théorie sociale capable de soutenir les mouvements sociaux de notre temps. Cependant, pour que nos conclusions soient nourries par une empirie et non par des spéculations livresques, nous voulions également comprendre les processus concrets par lesquels les agriculteurs wallons se constituent (ou non) en classe pour soi.

Pour cela, nous avons utilisé une tripartition de la conscience de classe en trois notions hiérarchisées : la conscience corporatiste, la conscience agonistique et la conscience de totalité. En opérant de la sorte, nous avons enluminé les situations qui poussent les acteurs à mobiliser une conscience sociale de plus en plus combative, et donc une potentialité plus forte de changement social.

La conscience corporatiste est avant tout la conscience d'identité de groupe, qui rend ses membres solidaires les uns des autres. Nous avons vu que de manière émiqque, un agriculteur est caractérisé par un fort capital d'autochtonie, une identité de travailleur manuel ainsi qu'un ethos de classe qui se distingue de celui de l'entrepreneur ou du chef d'entreprise. De telles propositions suggèrent que sont exclus de la classe corporatiste les néoruraux (non autochtones), les propriétaires d'exploitations en arboriculture (ne participant pas eux-mêmes aux travaux manuels) ainsi que les agro-entrepreneurs (n'attendant aucune preuve de solidarité de leurs pairs). En effet, ceux-ci ne font pas preuve du même ethos de classe que les agriculteurs « familiaux » : chez ces derniers, l'exploitation est conçue sur le mode patrimonialiste comme un domaine dont les membres (humains ou non-humains) sont intimement solidaires. Cet ethos de classe est lui-même corrélé avec le sentiment que nos pratiques sont responsables des pratiques du groupe, ce que nous avons appelé le sentiment d'obligation ; et cette obligation crée elle-même de la vigueur corporatiste.

C'est à condition que cette conscience corporatiste soit partagée que les agriculteurs peuvent s'engager en tant que classe dans des conflits sociaux. Pour comprendre ces derniers, et saisir avec qui le fer était croisé, nous sommes parti des expériences de conflictualité vécue de nos interlocuteurs. Ceux-ci se plaçaient en opposition avec leurs ennemis objectifs de classe (la banque, la société de gestion, la firme agroindustrielle), mais également avec les agents de contrôle de l'État et leurs adversaires sur la scène politique locale. Les premiers sont les élites économiques, les deux derniers peuvent être considérés comme des élites culturelles. Dans la mesure où ils ont le sentiment d'être dominés sur deux fronts, la

conscience agonistique des agriculteurs se présente donc schématiquement comme une conscience triangulaire. Lorsqu'ils témoignent de ces antagonismes, les agriculteurs endossent deux attitudes contraires : le conservatisme victimaire et le sentiment de légitimité. Le conservatisme victimaire est le sentiment d'être le paria d'une société qui a perdu tout sens de la terre et conduit donc l'agriculteur à exiger qu'on le laisse conduire ses affaires en sécession de cette société. Fondé sur une identité professionnelle positive, le sentiment de légitimité exprime quant à lui le fait que les agriculteurs exercent une activité socio-économique si fondamentale que leur avis ne peut qu'être pris en compte par le reste de la société. Ces deux attitudes, qui ne s'adressent donc pas aux mêmes adversaires (le conservatisme victimaire réagit aux élites culturelles, le sentiment de légitimité réagit aux élites économiques), sont exploitées par les syndicats en fonction de leur intérêt momentané. Entre janvier et avril 2024, les contestations agraires en Wallonie ont montré comment la FWA, la FJA et la FUGEA ont exploité les ressources de leurs bases en s'engageant dans tel ou tel type de conflictualité.

On voit alors se dessiner deux pôles d'attraction politique : la droite agro-entrepreneuriale et la gauche paysanne. La droite agro-entrepreneuriale donne son assentiment au modèle concurrentiel qui fait disparaître l'agriculture familiale. La gauche paysanne apparaît donc comme la seule force désireuse de provoquer un changement radical de modèle agricole, et donc capable de se hisser à la conscience de totalité, dont les « ingrédients » sont une conscience historique, une politisation du quotidien et un récit qui interprète la conflictualité sociale. Cependant, l'idéologie corporatiste-organiciste déployée par le syndicat majoritaire jette la confusion sur les antagonismes sociaux. Elle entretient la bipartition de ceux-ci entre élites culturelles et élites économiques, ce qui déforce la conscience agonistique de la classe. De ce fait résulte la minorité de la gauche paysanne et le faible succès de ses émanations syndicales auprès des travailleurs.

En sus de cette minorité, un défaut de conscience historique rend la gauche paysanne solidaire des politiques vertes de l'Europe. Ces politiques concourent pourtant au modèle capitaliste-concurrentiel que cette tendance est censée combattre. Ces raisons expliquent pourquoi les agriculteurs wallons ne sont pas une classe en soi du point de vue de la conscience de totalité. Toutefois, certaines expériences, c'est-à-dire la déprivation capitaliste de la terre et la subordination patriarcale des agricultrices, dotent les acteurs d'une conscience historique ainsi que d'une propension à politiser le quotidien. Vingt ans après le statut de conjointe-aidante, les problématiques féministes ont fait irruption dans la discussion syndicale. De telles préoccupations sont loin d'être la priorité du mouvement agricole ; cela est surtout le fait des quelques activistes à la FUGEA. Mais on peut remarquer que ces revendications font de plus en plus sens auprès des cheffes d'exploitation. Quoi qu'il en soit, pour les forces de gauche, l'appréhension des questions agricoles sous l'unique prisme environnementaliste semble montrer ses limites. Sans s'attaquer de front au travail agricole, la production intellectuelle ne pourra permettre l'émergence d'une conscience de classe sociale pas plus qu'écologique.

Ainsi, ce mémoire montre que les agriculteurs wallons ne partagent pas une conscience de classe achevée. Néanmoins, ils font preuve de solidarité corporatiste et de dispositions aiguës au conflit social, et ce malgré la diversité des secteurs d'activité et des revenus. Si une minorité agro-entrepreneuriale commence à conduire son exploitation sous les lois de la pure rationalité capitaliste, un ethos d'agriculteur familial, fondé sur l'intrication ontologique des travailleurs et des choses. Cet ethos de classe fait apparaître des relations non réifiées à la terre, aux bêtes et aux fruits du travail. Ces relations sous-tendent la constitution d'une classe écologique caractérisée par son attachement au sol et son exclusion de la propriété privée de la terre. Cette classe structure inconsciemment la conflictualité des agriculteurs. Pour ceux condamnés à la terre, les perspectives d'enrichissement bourgeois peuvent bien être la dernière Marlboro pour ceux condamnés à la chaise ; la classe écologique, l'acte de libération.

À titre prospectif, sans que soient prises des politiques rigoureuses en matière de régulation des prix et du foncier agricoles, et sans mouvement social suffisamment robuste pour les exiger, le paysage wallon évoluera vers une agriculture à trois vitesses. D'une part, en poursuivant la logique de concentration, l'essentiel des exploitations se fondront dans "l'agriculture de firme" (Purseigle & Chouquer, 2013, p. 10), soit qu'elles soient intégrées par des firmes, soit que leurs terres soient exploitées par des sociétés de gestion. Une telle dynamique est déjà en cours dans certaines régions de France et s'amorce au nord du sillon Sambre-et-Meuse. La politique foncière du groupe de grande distribution Colruyt a déjà suscité la stupeur et les tremblements (ReSAP, 2022). D'autre part, une agriculture de plus petite taille, raisonnée ou biologique, pourra jouer des subsides publics pour subsister. Une telle agriculture est déjà dépendante des politiques agricoles et ne pourra donc subsister qu'au bon vouloir de celle-ci. Cela laisse donc présager la constitution de niches commerciales avec des produits à forte valeur ajoutée, qui ne peuvent s'adresser qu'à une clientèle restreinte. De plus, de tels marchés sont très vulnérables aux dynamiques d'inflation. Par exemple, profitant d'une conjoncture favorable, l'Occitanie est devenue en quelques années la première région de France à produire bio. Le marché s'est peu effondré suite à la crise inflationniste de 2022 et c'est de cette région que sont parties les contestations les plus violentes à l'hiver 2024 (Purseigle, 2024). Enfin, l'agriculture paysanne et vivrière ne pourra être développée que par quelques mohicans, de manière tout à fait marginale.

Le paysage politique wallon se caractérise par la stabilité de la droite traditionnelle avec les partis libéral (MR) et d'ascendance chrétienne (Les Engagés). Les piliers libéral et chrétien sont les deux piliers historiques du monde agricole belge. Toutefois, l'identité chrétienne a perdu beaucoup de sa signification politique (comme en témoignent les plusieurs refontes et changements de nom du Parti social-chrétien depuis 2002), tandis que les manifestations de 2024 ont montré les limites de l'adhésion au modèle libéral pour les jeunes agriculteurs. Ailleurs en Europe, le discours protectionniste et anti-Union Européenne, adossé à un imaginaire ruraliste et « authentique », a été le fer de lance du ralliement de larges franges de la population aux programmes des droites nationalistes. Aux Pays-Bas, les crises agricoles ont abouti à la création du parti agrarien BBB (*BoerBurgerBeweging*, « Mouvement

agriculteur-citoyen ») qui participe désormais au gouvernement d'extrême-droite. Or ce qui rend la situation wallonne exceptionnelle, c'est d'une part que l'extrême-droite est absente du spectre politique (du moins sous forme structurée), et d'autre part que la section jeune (FJA) du syndicat majoritaire (FWA) est en Europe l'une des rares qui, ayant fait sécession, soit susceptible de camper une ligne politique autonome. À distance médiane de la droite agro-entrepreneuriale (FWA) et de la gauche paysanne (FUGEA), et dans un contexte d'affaiblissement interne de la FWA, la Fédération des Jeunes semble donc occuper un rôle stratégique dans l'avenir des campagnes wallonnes. Seulement, le manque de formation idéologique et politique de la FJA (qui n'est indépendante que depuis 2022), laisse planer l'indécision quant à la direction qu'elle prendra. La question est donc de savoir si les jeunes agriculteurs wallons accompagneront le mouvement réactionnaire qui secoue l'Europe depuis une quinzaine d'années, ou si leur disponibilité politique donnera aux gauches d'ascendance ouvrière l'occasion de s'emparer des questions rurales et agricoles.

Annexe I. Tableau récapitulatif des personnes rencontrées

Pseudonyme	OTE	Région	Rencontré grâce à...
Morgane Deudémont	Cultures et élevage	Hesbaye	Une autre agricultrice
Marc Renier	Bovins viandeux	Hesbaye	Publicité
Bertrand Bils	Bovins laitiers	Pays de Herve	Interconnaissance de l'étudiant
Marine Gillard	Bovins mixtes	Hauts-Fagnes	Publicité
Philippe De Kestmaecker	Grandes cultures	Brabant	Publicité
Fabien André	Grandes cultures	Brabant	Publicité
Roger Lindekens	Autres (fruiticulture)	Condroz	Publicité
Étienne Hofman	Bovins laitiers	Hauts-Fagnes	Interconnaissance de l'étudiant
Guillaume Smets	Cultures et élevage	Wallonie picarde	FJA
Melvin Corrand	Bovins laitiers	Ardennes	Publicité
Alexandre Kircher	Bovins viandeux	Ardennes	Interconnaissance de l'étudiant
Anne Thomas	Bovins viandeux	Ardennes	FUGEA
Camille Deschamps	Grandes cultures	Hesbaye	Une autre agricultrice
Jurgen Smolders	Grandes cultures	Hesbaye	Prospection
Stéphane Boiselier	Grandes cultures	Fagne-Famenne	Terre-en-Vue
Lucas Goffin	Autres (maraîchage)	Ardennes	Terre-en-Vue
Rufus Bompard	Bovins mixtes	Fagne-Famenne	Prospection
Vincent Pirene	Grandes cultures	Hesbaye	Interconnaissance de l'étudiant
Nicolas Delaporte	Bovins viandeux	Hesbaye	Publicité
Colin Maillard	Grandes cultures	Hesbaye	Interconnaissance de l'étudiant

Autres rencontres :

Astrid Ayral, conseillère politique de la FUGEA

Marianne Streel, présidente de la FWA

Guillaume Van Binst, secrétaire général de la FJA

Alix Bricteux, contact presse de l'ASBL Terre-en-Vue

Annexe II. Grille d'entretien

1. Généralités

A. Présentation de l'interlocuteur :

- âge
- type d'exploitation
- composition de l'exploitation et du ménage
- ancienneté dans le métier
- formation
- profession des parents

B. Présentation du métier :

- *si vous deviez présenter votre métier en quelques mots à quelqu'un qui n'y connaît rien, comment est-ce que vous vous y prendriez ?*
- *auprès de qui achetez-vous les instruments nécessaires à l'exercice de votre profession (engrais, machines, plants, etc.) ? et en fin de chaîne, quels sont les débouchés commerciaux de ce que vous produisez ?*
- *d'ailleurs, êtes-vous propriétaire de la terre que vous cultivez ? / des prairies que vous utilisez ?*

C. Parlons un peu de vous... :

- *quels sont les aspects de votre métier que vous préférez ? estimez-vous que vous puissiez y consacrer suffisamment de temps ?*
- *a contrario, quels sont, selon vous, les raisons qui pourraient décourager certains de s'engager dans la profession ? vous-mêmes, êtes-vous confronté à ce genre de problèmes ?*

2. Conscience corporatiste

- *pensez-vous que les autres agriculteurs de la région rencontrent les mêmes difficultés que vous ? pensez-vous que les exploitants du secteur de [un autre secteur que le sien] rencontrent ce même genre de difficultés ?*
- *selon vous, quels sont les principaux problèmes auxquels sont confrontés les agriculteurs en Wallonie aujourd'hui ?*
- *avez-vous l'impression que ces problèmes sont compris par les consommateurs ? par vos partenaires commerciaux ? par l'administration ?*
- *malgré ces difficultés, votre exploitation vous permet-elle de gagner un revenu qui vous convient ? estimez-vous que le temps que vous passez à travailler est justifié par rapport aux revenus de votre exploitation ?*
- *si l'exploitation a des employés : pensez-vous que vos employés sont conscients de ce que ça représente, être propriétaire d'une exploitation agricole ?*
- *faites-vous partie, ou avez-vous déjà songé faire partie, d'une coopérative agricole / d'un GASAP ?*

→ si non : *pourquoi pensez-vous que ce n'est pas intéressant ?*

→ si oui : *pourquoi avez-vous rejoint telle coopérative, ou pourquoi pensez-vous que ça pourrait être intéressant ? pouvez-vous m'expliquer comment se passe votre partenariat avec cette coopérative ?*

- *faites-vous partie, ou avez-vous déjà pensé à rejoindre un syndicat agricole ?*

→ si non : *selon vous, quelles seraient les raisons qui pousseraient d'autres agriculteurs à les rejoindre ? qu'en pensez-vous ?*

→ si oui : *pourquoi avez-vous rejoint tel syndicat agricole, et pourquoi celui-là plutôt qu'un autre ? quelles sont vos relations avec les membres de ce syndicat ? avez-vous déjà participé à des actions, des blocages, etc., avec ce syndicat ? pensez-vous qu'il est nécessaire pour organiser de telles démonstrations ?*

3. Conscience syndicale

→ si l'interlocuteur a déjà participé à des formes de contestation politique : *pour quoi, sur quel sujet vous êtes-vous mobilisé à ce moment-là ? pensez-vous que de telles formes de contestation soient utiles, et pensez-vous qu'elles sont efficaces ? la mobilisation a-t-elle eu les résultats que vous souhaitiez ?*

→ si non : *qu'aurait-il fallu faire pour que la mobilisation ait été efficace ?*

- *Trouvez-vous que les institutions qui gravitent autour du monde agricole, comme les coopératives ou les syndicats agricoles, sont utiles pour les exploitants comme vous ? quelles sont leurs missions principales, selon vous ?*

- si l'interlocuteur n'a pas déjà répondu à la question : *pensez-vous que les actions de contestation que mènent certains agriculteurs (manifestations, blocages, etc.) sont efficaces ? permettent-elles au métier d'être entendu ?*

- *nous avons évoqué tantôt quelques problèmes auxquels vous, en tant qu'agriculteur, êtes confronté. Comment pourriez-vous arranger votre mode de travail pour surmonter ces difficultés, ou quelles seraient les améliorations à apporter à votre exploitation ?*

- *si des améliorations d'ordre individuel ne sont pas suffisantes, qui est-ce qui aurait les moyens d'agir, selon vous, pour résoudre cette situation problématique ?*

- *pensez-vous que [cette personne ou institution] est disposée à le faire ?*

→ si oui : *dans ce cas, que pensez-vous qui empêche ou déforce l'action de [cette personne ou institution] ?*

→ si non : *pourquoi pensez-vous que [cette personne ou institution] n'est pas disposée à le faire ? pensez-vous qu'il y a moyen d'influencer, individuellement ou collectivement, les actions ou les décisions de [cette personne ou institution] ? Si oui, comment ?*

- *au cours des dernières années, avez-vous ressenti un changement, une évolution dans les décisions politique relatives à l'agriculture – je pense ici surtout à la politique wallonne et à la PAC ? Globalement, évalueriez-vous cette évolution de plutôt positive ou de plutôt négative ?*

- *Trouvez-vous que la Région Wallonne protège plutôt bien vos intérêts ? et l'Union Européenne ?*

4. Conscience de totalité

- *J'aimerais maintenant que nous abordions la question du changement climatique, non pas sous l'angle d'une expertise, mais sous l'angle de votre expérience et de vos opinions personnelles. Au cours des dernières années, votre exploitation a-t-elle souffert de situations climatiques exceptionnelles – par exemple, des pluies particulièrement fortes ou des températures trop hautes – ou en tout cas qui ne se seraient peut-être pas produites il y a vingt ou trente ans ? Pensez-vous que ces bouleversements sont de nature à mettre en péril la viabilité de votre exploitation ?*

- *Pensez-vous qu'il est possible d'adapter la manière de faire de l'agriculture dans nos régions à ces changements du climat ? le faudrait-il ?*

- *Avez-vous déjà vous-même entrepris d'adapter votre manière de produire à ces changements, ou y avez-vous songé ?*

→ si oui : *comment ?*

→ si non : *selon vous, quels seraient les obstacles à une telle transition ?*

- *Pensez-vous que votre qualité de vie, à cause de cela, va baisser au cours des prochaines années ?*

- *Que pensez-vous des politiques écologiques menées par les pouvoirs publics, régionaux et européens ? Par exemple l'obligation de rotation des cultures, de dédication d'espaces arables à des terres non-productives, la « conditionnalité verte » des subsides européens...*

- *Pensez-vous que ces politiques sont efficaces ?*

→ si non : *quelles seraient selon vous des mesures vraiment efficaces pour lutter contre la destruction de l'environnement ?*

- *Et pensez-vous qu'elles sont plutôt bénéfiques ou maléfiques pour les agriculteurs ?*

→ si maléfiques : *pensez-vous qu'il y aurait moyen de trouver des mesures qui protégeraient à la fois notre environnement tout en préservant la manière actuelle de faire de l'agriculture ?*

- *Selon vous, est-ce que l'agriculture est un domaine stratégique pour établir ce genre de régulations ? Je veux dire, pensez-vous que l'agriculture ait une responsabilité dans le changement climatique ? Et pensez-vous que les agriculteurs en aient une ?*

→ si oui : *lesquels ? y compris les agriculteurs tels que vous ?*

- *Au contraire, pensez-vous que l'agriculture puisse faire partie de la solution ?*

- *Imaginons maintenant un instant un monde idéal. À quoi ressemblerait-il pour vous ? Qu'est-ce qui aurait changé du monde que nous connaissons actuellement ? Pensez-vous que ces changements pourraient se produire en effet ? etc.*

2. Conscience corporatiste

<i>Qui fait le même métier</i>	<i>Enjeux du métier</i>	<i>Engagement dans organisme de solidarité : syndicat, coopérative, GASAP, etc.</i>
	<ul style="list-style-type: none"> - accès à la terre : - viabilité de l'exploitation : 	
<i>Qui ne fait pas le même métier</i>		<i>Raisons de l'engagement</i>
	<ul style="list-style-type: none"> - attractivité de la profession : - changement climatique : - autre : 	
<i>Qu'est-ce qu'un agriculteur</i>		<i>Raisons du non-engagement</i>

3. Conscience syndicale

<i>Les problèmes de l'exploitation peuvent-ils se résoudre individuellement ?</i>	<i>Avec les intérêts de qui les intérêts de l'exploitation rentrent-ils en conflit ?</i>	<i>Facteurs encourageant la mobilisation</i>
	- consommateurs :	
	- firmes privées :	
<i>Les problèmes de l'exploitation peuvent-ils se résoudre collectivement ?</i>		<i>Facteurs décourageant la mobilisation</i>
	- Région wallonne :	
<i>Action de contestation collective</i>	- Union Européenne :	<i>Fondements normatifs de la critique de l'agriculture libérale</i>
	- autre :	
<i>Justification de la pertinence / impertinence de la mobilisation</i>		

4. Conscience de totalité

<i>Responsabilité face au changement climatique</i>	<i>Récit d'interprétation de la conflictualité</i>	<i>Désirs de transformation sociale</i>
<i>Facteurs encourageant la transformation des modes de production</i>		
<i>Facteurs décourageant la transformation des modes de production</i>	<i>Rôle historique des agriculteurs</i>	<i>Promiscuités idéologiques</i>
<i>Fondements normatifs de la critique des politiques écologiques</i>		

Annexe IV. Dossier de presse

A. L'Avenir

- Anon. (2024). Colère des agriculteurs: les propositions de loi ne seront pas votées sous cette législature, une situation "extrêmement déplorable", *Lavenir.net*, publié le 17/04/2024, consulté en ligne le 3/05/2024.
- Anon. (2024). Grogne du monde agricole: des agriculteurs néerlandais protesteront à Bruxelles le mardi 16 avril, *Lavenir.net*, publié le 9/04/2024, consulté en ligne le 3/05/2024.
- Roger, V. (2024). « Si on ne nous aide pas, les élevages vont disparaître » : Manu Laruelle a accueilli les Ministres européens de l'Agriculture dans sa ferme à Faimies, *Lavenir.net*, publié le 9/04/2024, consulté en ligne le 3/05/2024.
- Anon. (2024). Grogne du monde agricole : les agriculteurs protesteront dimanche lors du Tour des Flandres, *Lavenir.net*, publié le 29/03/2024, consulté en ligne le 3/05/2024.
- Golinvaux, M. (2024). Agriculteurs en colère, une nouvelle journée très tendue à Bruxelles : « L'Europe doit faire marche arrière sur sa politique ultra-libérale » (vidéo), *Lavenir.net*, publié le 26/03/2024, consulté en ligne le 3/05/2024.
- Anon. (2024). Grogne du monde agricole : une nouvelle mobilisation des agriculteurs prévue le 26 mars à Bruxelles, *Lavenir.net*, publié le 26/03/2024, consulté en ligne le 3/05/2024.
- Anon. (2024). Grogne du monde agricole : une nouvelle mobilisation des agriculteurs prévue le 26 mars à Bruxelles, *Lavenir.net*, publié le 22/03/2024, consulté en ligne le 3/05/2024.
- Golinvaux, M. (2024). Les agriculteurs de la FJA tournent le dos au ministre Borsus : « on n'a toujours pas trouvé de revenu supplémentaire aux agriculteurs » (vidéo), *Lavenir.net*, publié le 14/03/2024, consulté en ligne le 3/05/2024.
- Anon. (2024). Colère du monde agricole : les agriculteurs manifestent en Flandre, *Lavenir.net*, publié le 14/03/2024, consulté en ligne le 3/05/2024.
- Anon. (2024). Colère du monde agricole : 45 mesures de simplification administrative pour les agriculteurs validées, *Lavenir.net*, publié le 14/03/2024, consulté en ligne le 3/05/2024.
- Huet, E. (2024). Agriculture / La FWA se reconcentre sur sa base : le syndicalisme agricole, *Lavenir.net*, publié le 14/03/2024, consulté en ligne le 3/05/2024.
- Anon. (2024). « Une action symbolique » : les Jeunes agriculteurs bloquent l'aéroport de Liège, *Lavenir.net*, publié le 12/03/2024, consulté en ligne le 3/05/2024.
- Golinvaux, M. (2024). À Bruxelles, les agriculteurs ont montré qu'ils pouvaient encore hausser le ton : « le cœur de nos revendications, c'est l'augmentation du revenu », *Lavenir.net*, publié le 26/02/2024, consulté en ligne le 3/05/2024.
- Anon. (2024). La Fugea : « tant que des actions concrètes ne seront pas prises, on ne se calmera pas », *Lavenir.net*, publié le 26/02/2024, consulté en ligne le 3/05/2024.

Huet, E. (2024). Crise agricole : les sociétés de gestion dans le collimateur, *Lavenir.net*, publié le 21/02/2024, consulté en ligne le 3/05/2024.

Huet, E. (2024). Crise agricole : 19 mesures pour moins de paperasse et de prise de tête, *Lavenir.net*, publié le 21/02/2024, consulté en ligne le 3/05/2024.

Huet, E. (2024). Les agriculteurs de la FUGEA retourneront à Bruxelles le 26 février et la FJA pourrait se remobiliser d'ici vendredi, *Lavenir.net*, publié le 14/02/2024, consulté en ligne le 3/05/2024.

Huet, E. (2024). Avec la FJA, les jeunes aux avant-postes de la colère des agriculteurs : « on a bien bougé et on se demandait ce que faisaient les ‘vieux’ » (vidéo), *Lavenir.net*, publié le 9/02/2024, consulté en ligne le 3/05/2024.

Anon. (2024). La colère agricole reflue en France, le reste de l'Europe dans l'expectative, *Lavenir.net*, publié le 2/02/2024, consulté en ligne le 3/05/2024.

Anon. (2024). Colère du monde agricole en Europe : l'Italie et l'Espagne rejoignent le mouvement, *Lavenir.net*, publié le 30/01/2024, consulté en ligne le 3/05/2024.

Roger, V. (2024). « On en a marre de ce système qui nous persécute » : 180 agriculteurs ont manifesté dans la région de Verviers ce vendredi (photos et vidéo), *Lavenir.net*, publié le 26/01/2024, consulté en ligne le 3/05/2024.

Beltramme, J. (2024). Les agriculteurs ont manifesté ce jeudi au Lidl de Waremme : « Si ça continue comme ça, il n'y aura plus de producteurs locaux » (vidéo), *Lavenir.net*, publié le 25/01/2024, consulté en ligne le 3/05/2024.

Huet, E. (2024). Fédération Wallonne de l'Agriculture : le syndicat FWA est sous forte tension, *Lavenir.net*, publié le 1/12/2023, consulté en ligne le 3/05/2024.

B. FUGEA

Tyzo, I. (2024). Agrivoltaïsme : Le ministre de l'Agriculture abandonne les terres agricoles entre les mains des spéculateurs, *Fugea.be*, publié le 28/03/2024, consulté en ligne le 4/05/2024.

Tyzo, I. (2024). La FUGEA et ECVC reviennent à Bruxelles suite aux propositions européennes insuffisantes qui ne répondent pas aux enjeux prioritaires, *Fugea.be*, publié le 26/03/2024, consulté en ligne le 4/05/2024.

Tyzo, I. (2024). Retour mobilisation agricole ce 26/02 : Douche froide suite aux propositions du Conseil des Ministres et du Commissaire à l'Agriculture, *Fugea.be*, publié le 27/02/2024, consulté en ligne le 4/05/2024.

Tyzo, I. (2024). Bruxelles, nous revoilà !, *Fugea.be*, publié le 19/02/2024, consulté en ligne le 4/05/2024.

Tyzo, I. (2024). Manifestation à Bruxelles : une Commission européenne perdue, une colère qui perdurera, *Fugea.be*, publié le 2/02/2024, consulté en ligne le 4/05/2024.

Tyzo, I. (2024). Suite des actions : la FUGEA cible Lutosa, *Fugea.be*, publié le 31/01/2024, consulté en ligne le 4/05/2024.

Tyzo, I. (2024). Action FUGEA et ECVV – Bruxelles 1^{er} février 2024 : La colère paysanne s’empare de Bruxelles contre le libre-échange !, *Fugea.be*, publié le 31/01/2024, consulté en ligne le 4/05/2024.

Tyzo, I. (2024). Crise agricole : manifestation FUGEA à Namur ce mardi 30 janvier – Notre syndicat crie dans le désert (wallon) depuis trop longtemps !, *Fugea.be*, publié le 30/01/2024, consulté en ligne le 4/05/2024.

C. FWA

Debue, V., Plomteux, S. (2024). Victoire : la simplification de la PAC votée par le Parlement Européen, *Pleinchamp*, 18 – 19 (2/05/2024), p. 3.

Streel, M. (2024). PAC : d’un accord de simplification... aux effets concrets dans nos fermes. Le regard de Marianne, *Pleinchamp*, 18 - 19 (2/05/2024), p. 3.

Streel, M. (2024). Simplification et cohérence... Le regard de Marianne, *Pleinchamp*, 16 (18/04/2024), p. 3.

Pirlot, R. (2024). Libre-échange avec la Nouvelle-Zélande : un accord vraiment exemplaire ?, *Pleinchamp*, 15 (11/04/2024), p. 5.

Plomteux, S. (2024). Congrès de la FNSEA à Dunkerque : regards croisés sur la situation des agriculteurs en Europe, *Pleinchamp*, 15 (11/04/2024), p. 4.

Pirlot, R. (2024). Et maintenant, la question du revenu !, *Pleinchamp*, 14 (4/04/2024), p. 6.

Pirlot, R., Debue, V. (2024). Assouplissement de la PAC : l’Europe entend ses agriculteurs, *Pleinchamp*, 13 (28/03/2024), p. 5.

Cydzik, R. (2024). Libre-échange ou radicalisme environnemental : un choix s’impose, *Pleinchamp*, 13 (28/03/2024), p. 4.

Streel, M. (2024). Le temps de l’espoir. Le regard de Marianne, *Pleinchamp*, 13 (28/03/2024), p. 3.

Debue, V. (2024). Modifications de la PAC : les propositions de la Commission, *Pleinchamp*, 12 (21/03/2024), p. 6.

Leruth, O. (2024). Lutgen et les accords de libre-échange : désaccords et clauses miroir, *Pleinchamp*, 12 (21/03/2024), p. 4.

Streel, M. (2024). Mais au fond... C’est quoi le rôle d’un syndicat ? Le regard de Marianne, *Pleinchamp*, 12 (21/03/2024), p. 3.

Pirlot, R., Mélon, F. (2024). Dossier spécial manifestations. Un premier PAC-kage de mesures dans le bon sens !, *Pleinchamp*, 9 (29/02/2024), pp. 4 - 7.

Streel, M. (2024). Le travail continue, on ne lâche rien... Le regard de Marianne, *Pleinchamp*, 9 (29/02/2024), p. 3.

Pirlot, R. (2024). La FWA, héritière de plus d’un siècle de syndicalisme agricole, *Pleinchamp*, 8 (22/02/2024), p. 5.

- Streel, M. (2024). Quelques avancées pour un combat qui ne fait que commencer... Le regard de Marianne, *Pleinchamp*, 7 (15/02/2024), p. 3.
- Cydzik, R. (2024). Reculs apparents sur le pacte vert, *Pleinchamp*, 7 (15/02/2024), p. 6.
- Mélon, F. (2024). Pourquoi ma banque m'interroge-t-elle sur mes efforts environnementaux ? *Pleinchamp*, 7 (15/02/2024), p. 10.
- Pirlot, R., Mélon, F. (2024). Dossier spécial manifestations, *Pleinchamp*, 6 (8/02/2024), pp. 4 - 7.
- Streel, M. (2024). Après la colère, le travail de fond. Le regard de Marianne, *Pleinchamp*, 6 (8/02/2024), p. 3.
- Pirlot, R. (2024). On se bat pour vous nourrir ! Dossier spécial manifestations, *Pleinchamp*, 5 (1/02/2024), pp. 3 – 12.
- Pirlot, R., Mélon, F. (2024). La montagne a accouché d'une... souris verte, *Pleinchamp*, 4 (25/01/2024), p. 8.
- Pirlot, R. (2024). La colère paysanne gronde en Europe, *Pleinchamp*, 4 (25/01/2024), p. 5.
- Streel, M. (2024). Elle s'appelait Alexandra... Le regard de Marianne, *Pleinchamp*, 4 (25/01/2024), p.3.

Bibliographie

A. Travaux

ANNES, A., HANDFIELD, M. (2019). Jeunes agriculteurs hors cadre familial. Les masculinités pour mieux éclairer les nouveaux rapports au métier, *Cahiers du genre*, 67, pp. 141 – 163.

AYRAL, A. (2021). La reconnaissance des femmes ayant fait le choix d'une profession agricole : état des lieux et vécus d'agricultrices wallonnes. Mémoire de spécialisation en études de genre (Faculté de Philosophie, Arts et Lettres), *Université Catholique de Louvain*. Prom : Hermesse, J.

BAGER, T. (1994). Isomorphic processes and the transformation of cooperatives, *Annals of public and cooperative economics*, 65 : 1, pp. 35 – 59.

BALZACQ, T., Baudewyns, P., Jamin, J., Legrand, V., Paye, O., Schiffino, N. (2014). Fondements de science politique. *De Boeck Supérieur*.

BARTHEZ, A. (2005). Devenir agricultrice : à la frontière de la vie domestique et de la profession, *Économie rurale*, 289, pp. 1 – 16.

BENSOUSSAN, D. (2012). Mystique paysanne, agrarisme et corporatisme : les droites radicales dans le monde rural en France au milieu des années trente. In Vervaecke, P. (éd.), *À droite de la droite. Droite radicale en France et en Grande-Bretagne au XXe siècle* (pp. 87 – 105). Presses universitaires du Septentrion.

BLONDIAU-LEBEAU, T. (2023). Comment le genre se déploie dans le milieu agricole wallon et comment les agricultrices y font face ? Entre dominations et résistances, l'agriculture wallonne au prisme du genre. Mémoire de spécialisation en études de genre (Faculté des Sciences sociales), *Université de Liège*. Prom : Cervera-Marzal, M.

BOLMAIN, T. (2014). Sur le concept de conscience de classe dans *La Formation de la classe ouvrière anglaise*, et au-delà, *Cahiers du GRM*, 5, pp. 1 – 31.

BOLTANSKI, L., CHIAPELLO, È. (2002). Inégaux face à la mobilité, *Revue Projet*, 271, pp. 97 – 105.

BOURDON, I. (2019). Conjointes-aidantes, les agricultrices belges enfin reconnues. Retour sur une révolution entamée il y a 30 ans. Mémoire en journalisme (Faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de communication), *Université Catholique de Louvain*. Prom : Derèze, G.

BOUSSARD, J.-M. (2013). Une brève histoire de la PAC, *Agronomie Environnement & Sociétés*, 3 : 1, pp. 15 – 23.

BRUNEAU, I., RENAHY, N. (2012). Une petite bourgeoisie au pouvoir. Sur le renouvellement des élus en milieu rural. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 191 – 192, pp. 48 – 67.

- CERVERA-MARZAL, M. (2016). Pour un suicide des intellectuels, *Textuel*.
- CHARBONNIER, P. (2022). *Culture écologique*. Presses de la Fondation nationale des Sciences politiques.
- CHAUVEL, L. (2001). Le retour des classes sociales ? *Revue de l'OFCE*, 79 : 4, pp. 315 – 359.
- COMER, C. (2021). Les composantes morale et politique du travail parental des agricultrices, *Travail, genre et sociétés*, 45, pp. 57 – 76.
- DAHACHE, S. (2014). L'évolution de la place des femmes en agriculture au prisme des rapports familiaux de production. In Gasselin, P., Choisis, J.-P., Petit, S., Purseigle, F., Zasser, S., *L'agriculture en famille : travailler, réinventer, transmettre* (pp. 165 – 182). EDP Sciences.
- DE HERDE, V. (2020). Narratif historique : évolution des laiteries coopératives wallonnes de 1948 à nos jours. *Thèse de doctorat*, Université Catholique de Louvain.
- DELRUELLE, E. (2020). Écosocialisme ou barbarie, *Politique : Revue belge d'Analyse et de Débat*, pp. 1 – 10.
- DEMATHIEU, A. (2021). L'impact des stéréotypes de genre sur la relation des agricultrices à l'équipement agricole. Mémoire en DU égalité femmes-hommes, *Université Grenoble Alpes*. Prom : Louargant, S.
- DESPRET, V., PORCHER, J. (2007). Être bête. *Actes Sud*.
- DUBET, F. (2003). Que faire des classes sociales ? *Lien social et politiques*, 49, pp. 71 – 80.
- FAVRET-SAADA, J. (1977). *Les Mots, la mort, les sorts*. Gallimard.
- FRÈRE, B., LAVILLE, J.-L. (2022). *La Fabrique de l'Émancipation. Repenser la critique du capitalisme à partir des expériences démocratiques, écologiques et solidaires*. Seuil.
- FRÈRE, B. (2009). Tous entrepreneurs ? Essai de sociologie pragmatique des topiques alternatives. In Catelli, F., Roca i Escoda, M., Stavo Debauge J., Pattaroni, L., *Sensibilités pragmatiques* (pp. 209 – 230). Peter Lang.
- FRESSOZ, J.-B. (2023). Sans transition. Une nouvelle histoire de l'énergie, *Seuil*.
- GIRAUD, C., RÉMY, J. (2013). Division conjugale du travail et légitimité professionnelle. Le cas de la diversification agricole, *Travail, genre et sociétés*, 30, pp. 155 – 172.
- GIRAUD, C. (2011). « Sous la direction de Pierre Cornu, Jean-Luc Mayaud - Au nom de la terre. Agrarisme et agrariens en France et en Europe du XIXe siècle à nos jours - La boutique de l'histoire, coll. Mondes ruraux contemporains, 462 p., 2007 - Sous la direction d'Annie Antoine, Julian Mischi -

- Sociabilité et politique en milieu rural -PUR, coll. Histoire, 472 p., 2008 », *Économie rurale*, 321, pp. 73 – 75.
- GODART, M.-F., HANIN, Y. (2015). Rapport final R.3 : Défis des espaces ruraux. *Conférence Permanente du Développement Territorial (Région Wallonne)*, 47 p.
- GRIGNON, P. (1975). Le Paysan inclassable, *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1 : 4, pp. 82 – 87.
- GROS, J. (2018). Socialisations populaires et accès à l'indépendance professionnelle par le travail du bois. In Bruneau, I., Laferté, G., Mischi, J., Renahy, N., *Mondes ruraux et classes sociales* (pp. 91 – 115). Éditions EHESS.
- LAFERTÉ, G. (2018). Capital économique des agriculteurs et construction relationnelle d'une position de classe. In Bruneau, I., Laferté, G., Mischi, J., Renahy, N., *Mondes ruraux et classes sociales* (pp. 117 – 149). Éditions EHESS.
- LAFERTÉ, G. (2019). Du notable à la petite bourgeoisie. Sociologie des élus ruraux du Châtillonnais (XIXe – XXIe siècle). *Études rurales*, 204, pp. 42 – 64.
- LAGRAVE, M.-R. (2021). Retour sur les « agricultrices » : les oubliées de la recherche et du féminisme, *Travail, genre et sociétés*, 45, pp. 31 – 38.
- LAMY, J. (2017). Les compulsions de Noé. Que peut (encore) Bruno Latour pour les sciences sociales ? *Zilsel*, 2, pp. 387 – 411.
- LATOUR, B. (2023) [2015]. *Face à Gaïa. Huit conférences sur le nouveau régime climatique*. La Découverte.
- LATOUR, B., Schultz, N. (2022). *Mémo sur la nouvelle classe écologique*. La Découverte.
- LATOUR, B. (2017). *Où atterrir ? Comment s'orienter en politique*. La Découverte.
- LECHIEN, M.-H., Siblot, Y. (2019). « Eux / nous / ils » ? Sociabilités et contacts sociaux en milieu populaire, *Sociologie*, 10 : 1, pp. 1 – 15.
- LEJEUNE, C. (2019). Manuel d'analyse qualitative. Analyser sans classer ni compter. *De Boeck Supérieur*.
- LÖWY, M. (2006). Lukács : un marxisme de la subjectivité révolutionnaire, *Nouvelles FondationS*, 3 – 4, pp. 150 – 154.
- LÖWY, M. (2017). Marx, Engels, and Ecology, *Capitalism Nature Socialism*, 28 : 2, pp. 10 – 21.

- LÖWY, M. (2019) [1970]. Estrutura e Consciência de classe operária no Brasil, *Caderno CRH*, 31, pp. 229 – 237.
- LÖWY, M., Sinaï, A. (2019). Décroissance, écosocialisme : comment répondre à la question écologique ? *Ballast*, 7, pp. 54 – 69.
- LUKÁCS, G. (2023) [1924]. *La Pensée de Lénine. L'actualité de la révolution*. Communard.e.s.
- LUKÁCS, G. (1960) [1923]. *Histoire et conscience de classe. Essais de dialectique marxiste*. Minuit.
- MALM, A. (2023). Avis de tempête, *La Fabrique*.
- MARX, K., Engels, F. (2023) [1848]. *Manifeste du Parti communiste*. Mille et une nuits.
- MARX, K. (1994) [1850 – 1852]. *Les Lutttes de classes en France* (pp. 9 – 301). Gallimard.
- MASCARO QUERIDO, F. (2013). « Alarme de incêndio » : Michael Löwy e a crítica ecossocialista da civilização capitalista moderna, *Trabalho, Educação e Saúde*, 11, pp. 11 – 26.
- NEVEU, E. (2019) [1996]. Sociologie des mouvements sociaux. La Découverte.
- OGOR, Y. (2023) [2017]. Le Paysan impossible. *Les Éditions du bout de la ville*.
- PURSEIGLE, F., CHOUQUER, G. (2013). Des territoires saisis par la firme, *Études rurales*, 191, pp. 9 – 18.
- RÉMY, J. (2010). Un métier en transformation. Introduction. In Hervieu, B., Mayer, N., Muller, P., Purseigle, F. et Rémy, J., *Les mondes agricoles en politique. De la fin des paysans au retour de la question agricole* (pp. 41 – 50), Les presses de Sciences Po.
- RÉMY, J. (2011). De la célébration de l'agriculture familiale à la promotion de l'agriculteur-entrepreneur : succession ou coexistence ? *POUR*, 212 : 5, pp. 165 – 178.
- ROBERT, M. (1986). *Sociologie rurale*. Presses Universitaires de France.
- SAITO, K. (2017). *Capital, Nature, and the Unfinished Critique of Political Economy*, Monthly Review Press.
- SCHMITTER, P. (1974). Still the Century of Corporatism ? *The Review of Politics*, 36 : 1, pp. 85 – 131.
- SCHMITTER, P. (1989). Corporatism is Dead ! Long Live Corporatism, *Government and opposition*, 24 : 1, pp. 54 – 73.
- SCHWARZ, O., COLLOVALD, A. (2006). Haut, bas, fragile : sociologies du populaire. Entretien avec Fabien Jobard, Stany Grelet et Mathieu Potte-Bonneville. *Vacarme*, 37, pp. 50 – 55.

SCOTT, J. (2013). Collines, vallées et États. Une introduction à la Zomia. In Scott, J., *Zomia ou l'art de ne pas être gouverné* (pp. 13 - 48). Seuil.

STENGERS, I., PRIGOJINE., I. (1979). La Nouvelle alliance. Métamorphose de la science, *Gallimard*.

TANURO, D. (2021). Face au désastre. Pourquoi Latour a tort et pourquoi il faut le prendre au sérieux. *Contretemps.eu*, publié le 19/04/2021, consulté en ligne le 21/05/2024.

TERRONES GAVRIA F., BURNY P., LEBAILLY P. (2014). Caractéristiques du capital foncier dans les exploitations agricoles dans le Sud de la Belgique, *article de présentation au Colloque de la SFER de juin 2014*, pp. 1 – 12.

TOURAINÉ, A. (1961). Industrialisation et conscience ouvrière à São Paulo, *Sociologie du travail*, 3 : 4, pp. 77 – 95.

B. Sources

CONFÉDÉRATION PAYSANNE (2023). Congrès de la Confédération paysanne : enthousiasme, détermination et résistance pour des paysannes et paysans nombreux. *Confederationpaysanne.fr*, publié le 27/04/2023, consulté en ligne le 12/05/2024.

DUCLOS, A. (2023). La France évidée de sa population ? *Alexandre Duclos*. YouTube, 14'00''. www.youtube.com/watch?v=E9QW2aiZzvY&si=gXnJtlpZoNBTQXvh

EUROPEAN COMMISSION (2022). Factsheet : a greener and fairer CAP. *Agriculture.ec.europa.eu*, publié le 24/02/2022, consulté en ligne le 19/04/2023.

LYNCH, E. (2024). Agriculture : poussée de colère d'un monde en crise, *Blast*. YouTube, 16'00''. www.youtube.com/watch?v=wE_iCFECr7E&t=618s

PURSEIGLE, F. (2024). Le mouvement des agriculteurs n'a pas vraiment de similitudes avec celui des « gilets jaunes ». Entretien avec Elsa Conesa. *Lemonde.fr*, publié le 25/01/2024, consulté en ligne le 19/06/2024.

RÉSEAU DE SOUTIEN À L'AGRICULTURE PAYSANNE (2022). Mobilisation contre l'achat de terre par Colruyt en Belgique et pour l'accès à la terre partout dans le monde. *Luttespaysannes.be*, publié le 11/04/2022, consulté en ligne le 19/06/2024.

SPW AGRICULTURE (2023). État de l'Agriculture wallonne (fiches thématiques). *Etat-agriculture.be*, consulté en ligne le 20/02/2023.

--- Balance commerciale et exportations

--- Bilan

- Exploitations agricoles
- Genre en agriculture
- Population active
- Superficie agricole utilisée
- Type de main d'œuvre

SPW AGRICULTURE (2022). Politique agricole commune 2023 – 2027 : la Région a défini ses horizons stratégiques. *Wallonie.be*, publié le 17/11/2022, consulté en ligne le 15/04/2023.

TERRE-EN-VUE ASBL (2023). Mémoire pour les élections régionales, législatives, européennes et communales de 2024.

VAN OPSTAL, W. (2013). Les coopératives en Belgique. Top 100 des sociétés coopératives en Belgique en 2011, *CESOC-KU Leuven & Coopburo*, pp. 1 – 16.

WU, S.-S. (2020). Le nouveau décret détricote les droits des agriculteurs. Entretien avec Gaëtan Goisse, *Tchak ! La revue paysanne et citoyenne qui tranche*, 1, pp. 57-60.

Illustration de couverture : Tarkovski, A. (1975). Le Miroir. Mosfilm.

